

Valeurs sûres et regard tourné vers l'avenir

Assemblée annuelle
des actionnaires 2024

iA Société financière inc.



Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2024 des actionnaires de iA Société financière inc.

Quand?

9 mai 2024

14 heures (heure de l'Est)

Où?

Assemblée virtuelle
seulement, diffusée en
direct sur le Web à l'adresse
suivante :

[https://www.icastpro.ca/
fia240509](https://www.icastpro.ca/fia240509)

Veuillez vous référer à la
section « Renseignements
relatifs à l'assemblée » de la
circulaire pour obtenir les
instructions de connexion à
l'assemblée virtuelle en
direct sur le Web.

Ordre du jour

À notre assemblée annuelle 2024, les porteurs
d'actions ordinaires de iA Société financière inc. (la
« **Société** » ou « **iA Société financière** ») seront
appelés à :

- 1) recevoir les *États financiers consolidés* de la
Société et le rapport de l'auditeur externe pour
l'exercice terminé le 31 décembre 2023;
- 2) élire les administrateurs de la Société pour la
prochaine année;
- 3) nommer l'auditeur externe de la Société pour la
prochaine année;
- 4) voter une résolution consultative sur l'approche
adoptée par la Société en matière de rémunération
de la haute direction;
- 5) examiner des propositions d'actionnaires; et
- 6) traiter toute autre question dont l'assemblée
pourrait être dûment saisie.

L'assemblée annuelle de l'Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc. se tiendra dans le
cadre de la même webdiffusion.

Pour votre information

Veuillez vous référer à la section « Renseignements relatifs à l'assemblée » pour toute
information relative au vote.

*Si vous avez besoin d'aide pour voter vos actions ordinaires, veuillez contacter notre
agent de sollicitation de procurations, Société de groupe de conseil Laurel Hill, par
téléphone au 1 877 452-7184 (Canada et États-Unis), au 416 304-0211 (autres pays) ou
par courriel à assistance@laurelhill.com.*

Québec (Québec), le 12 mars 2024

La secrétaire de la Société



Amélie Cantin

Table des matières

| | | | |
|--|-----------|--|------------|
| Message du président du conseil d'administration | 3 | Durabilité | 65 |
| Renseignements relatifs à l'assemblée | 7 | Engagement avec les actionnaires | 73 |
| Pour votre information | 7 | À propos du conseil d'administration | 75 |
| Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée | 8 | Rapport des comités | 79 |
| — Nos états financiers | 8 | — Conseillers en rémunération | 79 |
| — Élection des administrateurs | 8 | — Comité d'audit | 81 |
| — Nomination de l'auditeur externe | 8 | — Réalisations 2023 | 82 |
| — Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction | 11 | — Comité de placements | 84 |
| — Propositions d'actionnaires | 12 | — Réalisations 2023 | 85 |
| — Examen d'autres questions | 12 | — Comité des ressources humaines et de rémunération | 87 |
| Transmission des documents relatifs à l'assemblée | 13 | — Réalisations 2023 | 88 |
| Qui peut voter? | 14 | — Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | 91 |
| Comment voter | 14 | Rémunération de la haute direction | 95 |
| Comment assister à la webdiffusion de l'assemblée à titre d'invité | 18 | Message aux actionnaires | 95 |
| Nos administrateurs | 19 | Analyse de la rémunération | 99 |
| Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration | 19 | Composantes de la rémunération | 103 |
| Les candidats aux postes d'administrateur | 24 | Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires | 119 |
| — Compétences et expertises des membres du conseil d'administration | 40 | Actionnariat des dirigeants | 121 |
| — Rémunération des administrateurs | 42 | Détails de la rémunération individuelle | 122 |
| — Politique concernant l'actionnariat des administrateurs | 48 | Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier | 137 |
| — Réunions du conseil d'administration et de ses comités | 48 | Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice | 140 |
| — Renseignements supplémentaires | 51 | Paiement des attributions d'UAR de 2021 | 141 |
| Gouvernance | 53 | Options levées | 145 |
| Notre raison d'être | 53 | Prestations en vertu des régimes de retraite | 145 |
| Notre vision | 53 | Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle | 147 |
| Nos pratiques en matière de gouvernance | 54 | Autres renseignements | 150 |
| Mandats et descriptions de postes | 59 | ANNEXE A – Mandat du conseil d'administration | 152 |
| Planification et développement de la relève | 60 | ANNEXE B – Propositions d'actionnaires | 157 |
| Réunions à huis clos | 61 | | |
| Gestion des risques | 61 | | |

Message du président du conseil d'administration

Dynamisme et vision à long terme

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec une grande joie que je vous convie à l'assemblée annuelle de iA Société financière qui se tiendra de manière virtuelle le jeudi 9 mai 2024 à 14 heures.

Je tiens à vous assurer, encore cette année, que toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de garantir vos droits en tant qu'actionnaires en ce qui concerne les votes et les interactions tout au long de l'événement. Cette assemblée constitue une occasion privilégiée d'échanger ensemble sur des sujets importants liés à la gouvernance de la Société.

Bonne santé financière

Je souligne, d'entrée de jeu, que iA Groupe financier a connu en 2023 une bonne année, grâce au dynamisme de ses différentes unités d'exploitation. Les résultats financiers de la Société font suite à une transition efficace vers les normes comptables IFRS 17 et IFRS 9.

La croissance des affaires est demeurée solide dans son ensemble et la rentabilité est toujours au rendez-vous. La Société a été active en termes de déploiement de capital. Elle a réalisé des investissements importants dans la croissance organique et dans la transformation numérique. Elle a également annoncé l'acquisition de Vericity, une compagnie d'assurance vie et une agence numérique des États-Unis. Elle a en outre effectué d'importants rachats d'actions, totalisant 461 millions de dollars.

Le bénéfice tiré des activités de base s'est chiffré à 956 millions de dollars en 2023. La Société affiche une position de capital robuste avec un ratio de solvabilité de 145 %, bien au-dessus de l'objectif de 120 %.

Le dividende versé en 2023 par action ordinaire a affiché une hausse de 14 % par rapport à 2022.

De solides réalisations ESG

iA Groupe financier s'est aussi démarqué en matière de durabilité. En environnement, la Société a actualisé sa stratégie climatique, particulièrement concernant ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour lesquels de nouvelles cibles ont été adoptées.

En ce qui concerne le volet social, iA Groupe financier a fait évoluer son engagement à l'égard du processus de certification *Relations Progressistes avec les Autochtones*^{MC} (RPA) du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. La Société a complété la première phase de cette importante certification. Enfin, la Société a poursuivi ses efforts sur le plan philanthropique en 2023, avec des contributions totalisant 9,4 millions de dollars à divers organismes de bienfaisance au Canada et aux États-Unis.

Au chapitre de la gouvernance, iA Groupe financier a consulté ses parties prenantes en 2023 et a complété une analyse de matérialité qui a servi d'intrant pour les prochaines étapes de son plan de durabilité.

La Société a toujours accordé une grande importance à l'établissement et au maintien d'une gouvernance d'entreprise saine et prudente, dans l'intérêt de la Société et de ses parties prenantes.

En 2023, iA Groupe financier figurait au septième rang sur 219 entreprises au classement publié par le journal The Globe and Mail (Board Games). Il s'agit d'un important classement des plus grandes sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto en ce qui concerne la qualité de leurs pratiques en matière de gouvernance. iA Groupe financier a obtenu la note de 94 %. En 2022, iA figurait au 22^e rang avec une note de 91 %.

Poursuite du déploiement des Expériences employé et client

La Société a continué, en 2023, à promouvoir et à faire vivre son Modèle FLEXIBLE de travail. Ce modèle permet à la majorité des employés de choisir au quotidien l'endroit où travailler afin d'être le plus efficace et encourage l'utilisation équilibrée des deux principaux lieux de travail : le bureau et la maison.

iA Groupe financier est d'ailleurs classé au 48^e rang des meilleurs employeurs au Canada, selon Forbes. Ce classement annuel des 300 organisations canadiennes ayant obtenu les meilleures notes repose principalement sur une enquête menée auprès de plus de 40 000 personnes travaillant pour des entreprises et institutions canadiennes employant au moins 500 personnes.

La Société a aussi poursuivi l'implantation de son vaste programme appelé « Expérience client globale ». L'alignement de toute l'organisation sur les besoins des clients est au cœur de son succès et contribuera à offrir une expérience client encore plus simple et cohérente et à atteindre ses objectifs de croissance.

Cette vision de l'expérience client évolue continuellement en fonction de ce que les clients expriment, mais l'objectif de la Société demeure et demeurera le même : répondre le mieux possible aux attentes de ses clients.

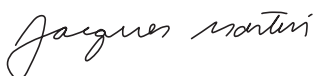
Tous ces sujets et bien d'autres seront présentés à l'assemblée annuelle.

D'ici là, je vous invite à prendre connaissance des informations contenues dans la présente circulaire et à exercer votre droit de vote lors de l'assemblée annuelle.

Au nom du conseil d'administration et de la haute direction de la Société, je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre soutien. J'espère avoir le plaisir d'échanger avec vous lors de notre assemblée annuelle le 9 mai 2024.

Cordialement,

Le président du conseil d'administration.

A handwritten signature in black ink that reads "Jacques Martin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jacques Martin

Principaux résultats financiers⁽¹⁾ (au 31 décembre 2023) :

| | |
|---|-------------------------------|
| Bénéfice tiré des activités de base attribué aux actionnaires ordinaires ⁽²⁾ | 956 millions de dollars |
| Bénéfice tiré des activités de base par action (dilué) ⁽³⁾ | 9,31 \$ |
| Rendement des capitaux propres tiré des activités de base ⁽⁴⁾ | 14,4 % |
| Ratio de solvabilité ⁽⁵⁾ | 145 % |
| Primes et dépôts | 16,6 milliards de dollars |
| Actif sous gestion ⁽⁶⁾ et sous administration ⁽⁷⁾ | 218,9 milliards de dollars |
| Valeur comptable par action ordinaire | 66,90 \$ |

- (1) Les principaux résultats financiers suivants comprennent des mesures financières qui sont non conformes aux IFRS et d'autres mesures financières. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées selon le cadre d'information financière utilisé pour préparer les états financiers et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières similaires publiées par d'autres émetteurs. Pour obtenir des renseignements pertinents sur ces mesures, veuillez consulter la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du Rapport de gestion 2023, qui est intégré par renvoi aux présentes et qui peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse sedarplus.ca ou sur le site Internet de iA Groupe financier à l'adresse ia.ca.
- (2) Le bénéfice tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux IFRS qui constitue une information historique.
- (3) Le bénéfice tiré des activités de base par action est une mesure non conforme aux normes IFRS classée comme un ratio non conforme aux normes IFRS.
- (4) Le rendement des capitaux propres tiré des activités de base aux actionnaires ordinaires (ROE) est une mesure non conforme aux IFRS dans la catégorie des mesures financières supplémentaires.
- (5) Le ratio de solvabilité est calculé conformément à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP) révisée en janvier 2023 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). À ce titre, cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du Règlement 52-112.
- (6) L'actif sous gestion est une mesure financière non conforme aux IFRS dans la catégorie des mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique.
- (7) L'actif sous administration est une mesure non conforme aux IFRS dans la catégorie des mesures financières supplémentaires.

Renseignements relatifs à l'assemblée

Nous tenons comme prioritaire le maintien d'un dialogue avec nos actionnaires et profitons de toutes les occasions possibles pour connaître votre opinion sur différents enjeux. L'assemblée annuelle est un moment privilégié de cette communication ouverte et franche avec vous. Nous vous invitons à y prendre part virtuellement ou par procuration.

Pour votre information

- Cette circulaire s'inscrit dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction de iA Société financière, en vue de l'assemblée annuelle 2024 (l'« **assemblée** »). Vous y trouverez l'information importante dont vous avez besoin pour exercer vos droits de vote.
- Dans la présente circulaire, « **iA Groupe financier** » désigne iA Société financière et l'ensemble de ses filiales.
- Les actionnaires peuvent seulement assister à l'assemblée virtuellement par le biais d'une webdiffusion en direct. Le mode virtuel permet la simplicité et fournit la même opportunité à tous les actionnaires de participer à l'assemblée, et ce, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.
- À l'assemblée, les actionnaires auront la possibilité de poser des questions et de voter sur un certain nombre de sujets importants.
- Nous vous demandons de privilégier le vote par procuration.
- La circulaire vous est fournie, car vous déteniez, à la fermeture des bureaux le 12 mars 2024, des actions ordinaires de iA Société financière (« **actions ordinaires** »).
- Sauf indication contraire, l'information contenue dans la circulaire est à jour en date du 12 mars 2024 et tous les montants sont en dollars canadiens.
- Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Services aux investisseurs Computershare inc., au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 7 mai 2024 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.
- Nous tiendrons l'assemblée de l'unique porteur d'actions ordinaires et des porteurs de polices avec participation de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** ») au même moment. Les questions à l'ordre du jour de chacune des assemblées seront passées en revue de façon distincte. Cependant, la présentation de la direction traitera des deux sociétés et une période de questions et de réponses commune suivra.

Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée

Nos états financiers

Les états financiers consolidés de la Société et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 seront présentés à l'assemblée. Vous trouverez par ailleurs nos états financiers dans notre *Rapport annuel 2023*, disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur le site Internet de SEDAR+ au sedarplus.ca.

Élection des administrateurs

Le mandat de chacun des membres actuels du conseil d'administration expire à la clôture de l'assemblée. Quinze administrateurs seront élus lors de l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée occupera son poste jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à moins qu'il ne démissionne ou ne quitte autrement son poste. Conformément à notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité*, un candidat qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. L'information au sujet de notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité* et des candidats aux postes d'administrateur figure aux pages 18 et suivantes.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR chaque candidat au poste d'administrateur proposé par la Société.

Nomination de l'auditeur externe

Pour l'exercice 2024 et conformément à une recommandation du comité d'audit et du conseil, il est proposé que le mandat de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« **Deloitte** ») soit renouvelé, à l'assemblée, à titre d'auditeur externe de la Société jusqu'à la levée de la prochaine assemblée et que la rémunération de l'auditeur soit déterminée par le conseil.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR la nomination de Deloitte à titre d'auditeur externe.

La Société lance périodiquement des appels d'offres pour des services d'audit. Le dernier appel d'offres pour des services d'audit était pour l'audit de l'exercice 2013. En 2017, la Société a procédé à un examen approfondi des services de Deloitte, conformément aux recommandations du Conseil canadien sur la reddition de comptes (« **CCRC** ») et de Comptable professionnels agréés Canada ; la Société s'est déclarée satisfaite des services offerts par Deloitte. De plus, la Société procède à un examen annuel rigoureux des services de Deloitte et partage les conclusions avec le comité d'audit préalablement au renouvellement annuel du mandat. Le prochain examen approfondi aura lieu en 2024 et le prochain processus d'appel d'offres pour des services d'audit est prévu au début de 2025 pour l'exercice 2026.

La Société a prolongé la période d'appel d'offres puisqu'elle avait travaillé activement à implanter les normes IFRS 17 et IFRS 9 au cours des dernières années. Cela a représenté un défi majeur pour les secteurs de l'assurance et des investissements, modifiant de manière significative la comptabilisation et l'évaluation des résultats ainsi que la présentation et la divulgation des états financiers. Tout au long du processus d'implantation, Deloitte a acquis une connaissance approfondie des nouvelles normes en lien avec la Société et des solutions qui ont été mises en place par cette dernière. La Société a estimé qu'il n'était pas approprié de lancer un appel d'offres pour des services d'audit pendant la période de transition vers les normes IFRS 17 et IFRS 9.

Une rotation de l'associé d'audit est requise au moins tous les sept ans. La dernière rotation a eu lieu pour l'audit de l'exercice 2019, à la suite d'un mandat de six ans. La prochaine rotation sera en vigueur pour l'audit de l'exercice 2026, suivant un mandat de sept ans, ce qui est aligné sur le processus d'appel d'offres qui doit être mené.

Deloitte est l'auditeur externe de la Société depuis sa constitution en 2018 et celui de iA Assurance depuis 1940. La Société estime que le fait d'avoir le même auditeur pendant un certain temps contribue à une meilleure qualité des services d'audit en raison de la connaissance approfondie qu'a Deloitte des activités de la Société, de ses opérations, de ses politiques comptables, de ses systèmes et de ses contrôles internes. La connaissance institutionnelle qu'a Deloitte des activités de la Société permet également de réaliser des gains d'efficacité grâce à l'expérience, se traduisant par une structure d'honoraires moins élevée, et une proactivité relativement aux enjeux dont la portée s'étend au-delà du mandat annuel.

Indépendance de l'auditeur externe

Un cadre réglementaire canadien rigoureux encadre l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe. Le CCRC et les ordres professionnels provinciaux exercent une surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Deloitte s'est doté de politiques et procédures conçues pour assurer la conformité aux normes professionnelles applicables en matière d'indépendance.

Au cours de l'exercice financier 2023, le comité d'audit a obtenu une déclaration écrite de Deloitte confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société, conformément au *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* (Québec), ainsi qu'à ses propres politiques et procédures internes.

De plus, la Société s'est dotée de la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* qui établit notamment les procédures pour l'octroi de contrats de services non liés à l'audit et pour le recrutement d'associés ou de salariés de l'auditeur externe.

Conformément à son mandat, le comité d'audit supervise la compétence et l'indépendance de l'auditeur externe. Le comité d'audit ainsi que la direction évaluent annuellement la performance et la qualité du travail d'audit effectué par Deloitte et s'en déclarent satisfaits. L'évaluation annuelle porte sur les cinq thèmes suivants : (i) équipe de soutien, (ii) planification des travaux, (iii) communication, (iv) qualité de l'audit et (v) l'indice de recommandation de la clientèle, une mesure utilisée pour évaluer la fidélité des clients. Le comité d'audit passe en revue et approuve le plan d'audit externe, surveille sa mise en œuvre et la qualité du travail de l'auditeur externe. Il approuve l'ensemble des services d'audit et détermine les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe. Le comité d'audit ou, selon le cas, son président

approuve au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la Société peut rendre à cette dernière ou à ses filiales, le tout conformément à la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* et à la réglementation en vigueur.

Nous avons encouru les honoraires suivants auprès de Deloitte pour divers services fournis au cours des deux dernières années financières :

| | 2023 (en milliers de dollars) | 2022 (en milliers de dollars) |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts. | 4 151 | 3 162 |
| Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance. | 2 797 | 2 291 |
| Total des honoraires d'audit | 6 948 | 5 453 |
| Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions, à des travaux additionnels liés à l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 ainsi que des travaux d'audit liés à des biens immobiliés gérés à l'externe. | 1 526 | 3 613 |
| Honoraires pour services fiscaux | 0 | 31 |
| Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit) Ces honoraires ont été versés en lien avec des services-conseils en matière de stratégie de cybersécurité, d'analyse externe du marché et de gestion des risques. | 852 | 387 |
| Total | 9 326 | 9 484 |

Veuillez noter que nous avons changé la base de présentation des honoraires. Les montants ci-dessus correspondent aux frais encourus pour l'année de référence, plus les nouveaux ajustements relatifs à l'année précédente, et ne sont plus présentés sur une base « payée ». L'information pour l'année 2022 a été ajustée pour rendre l'information comparable.

Généralement, en 2023, le total des honoraires encourus auprès de Deloitte ont diminué légèrement, de 2 %. L'augmentation du total des honoraires d'audit en 2023 résulte d'ajustements des taux horaires et d'ajustements liés à l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9. Cette augmentation est compensée par la diminution des honoraires pour services liés à l'audit en 2023 résultant des travaux supplémentaires effectués en 2022 pour la transition vers IFRS 17 et IFRS 9.

Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction

Vous participerez à la tenue d'un vote consultatif et non exécutoire à l'égard d'une résolution concernant la rémunération de la haute direction. Le programme de rémunération de la haute direction vise à attirer, à motiver, à récompenser et à conserver des hauts dirigeants qui possèdent les compétences nécessaires pour nous aider à atteindre nos objectifs et à accroître notre valeur pour les actionnaires et autres parties prenantes concernées. Notre programme de rémunération est décrit de façon plus détaillée aux pages 72 et suivantes. Nous estimons que la rémunération des hauts dirigeants pour 2023 est juste et raisonnable, que le rendement de la Société la justifie et qu'elle est le résultat d'une approche réfléchie et qui repose largement sur une formule préétablie.

Nous tenons ce vote consultatif chaque année depuis 2010. Le conseil estime que les porteurs d'actions ordinaires devraient avoir la possibilité de bien comprendre nos objectifs, principes et fondements en matière de rémunération des membres de la haute direction et de se prononcer sur notre approche à cet égard. Le vote ne lie pas le conseil. Toutefois, le comité des ressources humaines et de rémunération tiendra compte du résultat du vote de même que des commentaires obtenus lors d'autres activités auxquelles participent des actionnaires au moment d'évaluer le programme de rémunération des dirigeants.

L'an dernier, 91,20 % des votes exprimés lors de notre assemblée annuelle de 2023 étaient POUR notre démarche en matière de rémunération de la haute direction. Nous présentons cette proposition qui vous donne, en tant que porteur d'actions ordinaires, l'occasion d'appuyer notre programme de rémunération des hauts dirigeants en votant pour la résolution suivante :



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR la résolution consultative sur l'approche concernant la rémunération de la haute direction.

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration,

QUE les porteurs d'actions ordinaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la *Circulaire d'information* de la Société datée du 12 mars 2024.

Propositions d'actionnaires

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** ») a transmis à iA Société financière cinq propositions en vue de leur inclusion dans la présente circulaire. À la suite de discussions avec la Société, le MÉDAC a accepté de soumettre quatre propositions au vote. iA Société financière et le MÉDAC ont convenu d'inclure l'autre proposition à titre informatif sans la soumettre au vote. Nous avons donc reproduit le texte intégral ou une traduction des cinq propositions ainsi que les réponses et les engagements de iA Société financière à celles-ci en annexe B aux pages 121 et suivantes.

Les propositions d'actionnaires pour l'assemblée annuelle de 2025 doivent être reçues au plus tard le 12 décembre 2024 afin d'être incluses dans la circulaire d'information de l'année prochaine. Les propositions doivent être faites par écrit et respecter les exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) que vous pouvez consulter sur le site Internet de Légis Québec au legisquebec.gouv.qc.ca.



Voter CONTRE

Le conseil vous recommande de voter CONTRE ces propositions d'actionnaires pour les raisons énoncées à la suite de ces propositions.

Veillez envoyer vos propositions de façon électronique à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Société
iA Société financière inc.
Courriel : secretariat_corporatif@ia.ca

Ou par courriel à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Société
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Examen d'autres questions

À la date de cette circulaire, iA Société financière n'est au courant d'aucune modification aux questions discutées ci-dessus ni de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée. En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, à l'exception de modifications ou d'ajouts concernant l'élection des administrateurs, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.

Transmission des documents relatifs à l'assemblée

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour la transmission de la présente circulaire aux actionnaires inscrits et aux propriétaires véritables. Ainsi, vous avez reçu par la poste un avis indiquant comment obtenir la circulaire par voie électronique et comment en demander une copie papier. Vous avez aussi reçu un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès permettent un accès plus rapide à la présente circulaire, aident à réduire les coûts engagés pour l'impression et l'envoi postal, contribuent à la protection de l'environnement et sont conformes à notre stratégie en matière de durabilité.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des documents liés à l'assemblée, sur notre site Internet au ia.ca ou sur le site Internet de SEDAR+ au sedarplus.ca.

Vous pouvez demander sans frais une copie papier des documents liés à l'assemblée dans l'année qui suit la date de leur dépôt sur SEDAR+. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 866 962-0498 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-8716 (autres pays) et en suivant les directives. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 877 907-7643 (Canada et États-Unis) ou le 1 303 562-9306 (autres pays) et en suivant les directives. Après l'assemblée, les demandes peuvent être faites en composant le 1 800 564-6253 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-7555 (autres pays).

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration. Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous en faites la demande avant la date de l'assemblée, la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour recevoir la circulaire avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard le 19 avril 2024 à 17 heures (HAE). Veuillez noter que les délais de la poste peuvent faire en sorte que la circulaire vous parvienne après la date limite du vote et après la date de l'assemblée. Si vous en faites la demande le jour de l'assemblée ou dans l'année suivant le dépôt de la circulaire, celle-ci vous sera envoyée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Qui peut voter?

Les personnes qui détiennent des actions ordinaires le 12 mars 2024 auront le droit de voter à l'assemblée, soit à titre d'actionnaire inscrit ou à titre de propriétaire véritable, et auront droit, lors d'un scrutin, à un vote pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent.

Actionnaire inscrit :

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou un relevé produit par un système d'immatriculation directe confirmant votre participation. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez reçu de la part de la Société un « formulaire de procuration ».

Propriétaire véritable :

Vous êtes un propriétaire véritable si vos actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une institution financière. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous avez reçu de la part de votre intermédiaire un « formulaire d'instructions de vote ».

Les actions ordinaires sont les seuls titres de notre capital-actions qui comportent le droit de voter à l'assemblée. En date du 12 mars 2024, 98 852 501 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

La règle du 10 %

La *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie*, telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie*, interdit l'acquisition directe ou indirecte par quiconque de 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société. Lorsqu'une personne contrevient à cette restriction sur la propriété, elle ne peut alors exercer les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires qu'elle détient.

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de iA Société financière, aucune personne physique ou morale n'est, directement ou indirectement, propriétaire véritable de 10 % ou plus des actions ordinaires ni n'exerce une emprise sur 10 % ou plus des actions ordinaires.

Comment voter

Vous pouvez exercer vos droits de vote de l'une des deux façons suivantes :



Voter par procuration avant l'assemblée virtuelle



Voter par scrutin en ligne lors de l'assemblée virtuelle

La façon dont vous exercerez vos droits de vote dépend de votre statut d'actionnaire inscrit ou de propriétaire véritable.

Voter par procuration avant l'assemblée

Les personnes nommées sur le formulaire de procuration des actionnaires inscrits et sur le formulaire d'instructions de vote des propriétaires véritables d'actions ordinaires sont le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction. Ils représenteront les porteurs d'actions ordinaires. Vous avez le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être actionnaire) autre que les personnes désignées sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour vous représenter à l'assemblée.

Actionnaire inscrit :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée ou, si vous désirez simplement voter avant l'assemblée, vous devez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire de procuration; ou (ii) nommer une autre personne, appelée « fondé de pouvoir », pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire de procuration en suivant les directives qui y sont indiquées.

Propriétaire véritable :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée ou, si vous désirez simplement voter avant l'assemblée, vous devez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire d'instructions de vote; ou (ii) nommer une autre personne, appelée « fondé de pouvoir », pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire d'instructions de vote en suivant les directives mentionnées par votre intermédiaire.

Il existe deux types de propriétaires véritables : ceux qui s'opposent à ce que leur nom soit divulgué aux émetteurs des titres dont ils ont la propriété (appelés « **PVO** » pour propriétaires véritables opposés) et ceux qui ne s'y opposent pas (appelés « **PVNO** » pour propriétaires véritables non opposés).

Nous pouvons utiliser le service Broadridge QuickVote pour aider les PVNO admissibles à voter leurs actions ordinaires par téléphone. Société de groupe de conseil Laurel Hill peut communiquer avec les PVNO pour obtenir aisément un vote directement par téléphone.

Nous ne distribuerons pas les documents liés à la procuration directement aux propriétaires véritables, qu'ils soient des PVO ou des PVNO. Nous avons l'intention de payer des intermédiaires pour l'envoi des documents de procuration aux PVO et aux PVNO.

Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Services aux investisseurs Computershare inc., au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 7 mai 2024 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.

Voter par scrutin en ligne lors de l'assemblée

Actionnaire inscrit :

Si vous désirez assister à l'assemblée en ligne et y exercer vos droits de vote, vous n'avez qu'à suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée :

- Ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia240509>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins trente minutes avant le début de l'assemblée;
- Entrer le numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « iA2024 » (sensible à la casse);
- Votre « numéro de contrôle » correspond au numéro de contrôle qui se trouve sur le formulaire de procuration que vous avez reçu.

Ne remplissez pas le formulaire de procuration qui vous a été transmis si vous voulez voter à l'assemblée.

Propriétaire véritable :

Si vous désirez assister à l'assemblée en ligne et y exercer vos droits de vote, vous devez, avant la date limite mentionnée sur le formulaire d'instructions de vote, suivre les étapes suivantes :

(i) vous nommer vous-même, ou une autre personne de votre choix, fondé de pouvoir en inscrivant votre nom ou celui de votre personne désignée dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote;

(ii) ne pas remplir la partie du formulaire concernant l'exercice des droits de vote, puisque vos votes seront recueillis lors de l'assemblée;

(iii) retourner le formulaire avant la date limite en suivant les directives qui y sont indiquées.

(iv) vous rendre sur le site <https://www.computershare.com/IA2024> et fournir à Services aux investisseurs Computershare inc. votre nom et votre adresse électronique ou le nom et l'adresse électronique de la personne que vous avez désignée, selon le cas. Computershare vous fournira un « numéro de contrôle » par courriel après la date limite mentionnée dans le formulaire d'instructions de vote; et

(v) vous devrez suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée :

- Ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia240509>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins trente minutes avant le début de l'assemblée; et
- Entrer le « numéro de contrôle » (voir ci-dessus) et le mot de passe « iA2024 » (sensible à la casse).

Il est important d'être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour être en mesure de voter. Il incombe à chaque participant de veiller à ce que sa connexion soit bonne pendant la durée de l'assemblée et de prévoir suffisamment de temps pour se connecter à l'assemblée et suivre la procédure décrite à la présente rubrique. La Société a publié sur son site Internet, au ia.ca, les règles de conduite applicables pour l'assemblée virtuelle. Ces règles visent à assurer le bon déroulement de l'assemblée et prévoient entre autres les modalités pour qu'un actionnaire puisse

intervenir virtuellement pendant l'assemblée et poser ses questions. Nous encourageons les actionnaires inscrits et les propriétaires véritables à consulter les règles de conduite et à suivre attentivement les instructions figurant dans la présente circulaire et leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas, pour assister à l'assemblée et y participer pleinement.

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations sera effectuée principalement par la poste. Toutefois, notre direction, nos employés ou des employés de Services aux investisseurs Computershare inc., notre agent des transferts, pourraient communiquer avec vous par téléphone. Nous avons également retenu les services de Société de groupe de conseil Laurel Hill pour nous aider à solliciter des procurations auprès des actionnaires et pour fournir des services supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, des communications stratégiques avec les actionnaires. Nous avons convenu de payer à Société de groupe de conseil Laurel Hill des honoraires globaux de 47 500 \$, plus les frais raisonnables. Tous les coûts de la sollicitation de procurations pour l'assemblée seront payés par la Société.

Modification de vos instructions de vote

Vous pouvez révoquer votre procuration en suivant les instructions ci-dessous :

Actionnaire inscrit :

Si vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, veuillez noter que vous pourrez modifier vos votes :

- en transmettant une nouvelle procuration en suivant les instructions et le délai mentionnés ci-dessus;
- en déposant un document écrit et signé par vous ou par votre mandataire dûment autorisé : auprès de la secrétaire de iA Société financière au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3 ou par courriel : secretariat_corporatif@ia.ca à tout moment, y compris le dernier jour ouvrable qui précède le jour de l'assemblée où la procuration doit servir, ou de toute reprise de celle-ci; ou
- de toute autre manière permise par la loi.

Propriétaire véritable :

Si vous êtes un propriétaire véritable, que vous avez retourné votre formulaire d'instructions de vote et que vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, ou que vous voulez assister à l'assemblée et y voter, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour savoir comment procéder. Afin de lui donner le temps nécessaire pour donner suite à vos nouvelles instructions, vous devriez communiquer avec lui au moins sept jours avant l'assemblée.

Comment votera votre fondé de pouvoir?

Si vous avez fourni des instructions de vote sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir devra exercer vos droits de vote conformément à vos instructions.

Si vous n'avez pas fourni d'instructions de vote sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir votera POUR la nomination de l'auditeur externe, POUR l'élection des candidats aux postes d'administrateur, POUR la résolution consultative sur l'approche adoptée par iA Société financière à l'égard de la rémunération de la haute direction et CONTRE les propositions d'actionnaires soumises au vote.

En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.

Comment assister à la webdiffusion de l'assemblée à titre d'invité

En plus de votre droit d'assister à l'assemblée à titre d'actionnaire (voir instructions ci-dessus), vous pouvez également assister à l'assemblée à titre d'invité (sans droit de vote). Vous devrez ouvrir une session à l'adresse <https://icastpro.ca/fia240509> et remplir ensuite le formulaire en ligne. À titre d'invité, vous pouvez assister à l'assemblée, mais vous ne pouvez pas voter.

L'enregistrement de l'assemblée sera par ailleurs disponible pour réécoute au moins jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée annuelle. Il sera possible d'y accéder en vous rendant à la section « Relations avec les investisseurs » de notre site Internet (ia.ca/relationsaveclesinvestisseurs).

Nos administrateurs

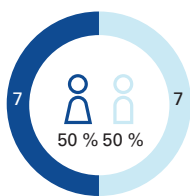
Notre conseil d'administration est composé de personnes aux compétences riches et variées qui mettent leur savoir-faire au service de la Société et de ses diverses parties prenantes. Nos administrateurs sont une source constante d'inspiration en matière de professionnalisme, d'intégrité et de comportement éthique qui rejaillit sur l'ensemble de l'organisation et inspire tous les dirigeants et les employés.

Au 31 décembre 2023

13

de nos 14 administrateurs sont indépendants

La diversité favorise la pluralité d'idées et d'opinions



Moyenne d'âge :

62 ans

Taux de participation des candidats au conseil d'administration quant aux réunions du conseil et des comités :

Moyenne de la durée des mandats :

5,08 ans

Conseil :

99,3 %

Comités :

98,9 %

Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration

Composition et renouvellement du conseil d'administration

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* établit les règles régissant la composition du conseil d'administration, les principes directeurs relatifs à son renouvellement et les principaux éléments de la mise en œuvre de ces principes. Elle stipule que le renouvellement continu des talents et compétences des membres du conseil d'administration et de ses comités, de manière à tenir compte des priorités stratégiques de la Société et de l'évolution du secteur des services financiers au Canada et ailleurs, est fondamental. Le conseil d'administration doit pouvoir disposer des talents et des compétences nécessaires afin d'assumer pleinement ses responsabilités de supervision, d'orientations stratégiques et d'amélioration continue de la gouvernance du conseil. Sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, le conseil a également adopté une grille de compétences que vous trouverez ci-après à la section « Compétences et expertises des membres du conseil d'administration ».

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, lors de l'évaluation des compétences et de la composition du conseil d'administration, tient compte à la fois du profil des administrateurs en poste et des nouveaux besoins pour soutenir les orientations stratégiques et surveiller, de façon indépendante, la gestion des affaires de la Société, de même que l'appuyer dans son développement et dans sa planification stratégique. Il prend également en considération des critères additionnels comme la diversité, l'indépendance et la disponibilité.

Les compétences recherchées et spécifiées dans la grille de compétences sont notamment la connaissance d'un ou de plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, y compris les services financiers, et l'expérience en matière de gestion et de gouvernance de grandes entreprises. Les expertises recherchées telles que l'expertise en matière financière, légale et réglementaire, en gestion de talents, en matière de vente, de distribution et d'expérience client, en gestion des technologies de l'information, en gestion des risques, ainsi qu'en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et de durabilité sont également spécifiées dans la grille de compétences.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil s'assurent que la majorité des membres du conseil sont des membres indépendants conformément à la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, qui est expliquée plus en détail à la section intitulée « Nos pratiques en matière de gouvernance ». Le seul administrateur qui n'est pas indépendant de la Société est monsieur Denis Ricard, qui en est le président et chef de la direction.

Diversité au sein du conseil d'administration

Nous sommes d'avis que la diversité au sein du conseil favorise la pluralité d'idées et d'opinions, réduit les risques associés à la pensée de groupe et assure une diversité de connaissances, de compétences et d'expérience au sein du conseil.

La *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration* confirme la volonté du conseil d'encourager la diversité au sein de ses membres, laquelle fait partie intégrante des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et des candidates aux postes d'administrateur, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil recrutent les meilleurs candidats possibles, tout en visant à améliorer la diversité. En plus des qualifications, de l'expérience et des compétences recherchées pour l'ensemble des membres du conseil, la notion de diversité inclut non seulement la diversité de genre, mais également la diversité en matière d'origine ethnique, de nationalité, de provenance géographique, de langue, d'identité culturelle, d'orientation sexuelle, d'âge ou de handicap. La Société a d'ailleurs établi dans sa politique qu'elle aspire à atteindre la parité entre les hommes et les femmes au sein de son conseil d'administration, sous réserve d'une représentation minimale de 30 % de femmes.

C'est dans cet esprit que le comité des risques, de gouvernance et d'éthique ainsi que le conseil veillent à établir une liste de candidatures hautement qualifiées et diversifiées dans le cadre du processus de recherche et de sélection de candidats et de candidates aux postes d'administrateur. Pour les appuyer dans cette tâche, le comité et le conseil peuvent faire appel à des conseillers externes indépendants qualifiés ou à des groupes de référence pour élargir la recherche de candidats répondant aux critères de compétences et de diversité du conseil. Ces conseillers sont spécifiquement chargés d'identifier et de présenter des candidats potentiels diversifiés, y compris ceux issus des Groupes désignés (défini ci-dessous).

De plus, l'application de la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration* ainsi que la réalisation de ses objectifs sont prises en compte dans le processus d'évaluation du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2023, la proportion des femmes qui siégeaient au conseil s'élevait à 50 % (54 % pour les administrateurs indépendants). Si les administrateurs proposés dans la circulaire sont élus, la proportion de femmes qui siégeront au conseil en 2024 sera de 47 % (50 % pour les administrateurs indépendants).

Le tableau ci-dessous illustre le pourcentage de femmes siégeant au conseil (y compris les administrateurs non indépendants) au 31 décembre de chaque année depuis l'adoption de la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration*.

| 2024 (projeté) | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|----------------|------|------|------|------|------|
| 47 % | 50 % | 47 % | 36 % | 38 % | 42 % |

En 2024, la Société a mené une enquête anonyme et volontaire sur la diversité au sein du conseil d'administration. L'objectif était de déterminer le nombre d'administrateurs qui s'identifiaient comme femme, membre d'une minorité visible, personne autochtone, personne ayant un handicap ou membre de la communauté LGBTQ+ (les « **Groupes désignés** »). Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous. Veuillez noter qu'une personne peut s'auto-identifier en tant que membre d'un ou de plusieurs Groupes désignés, que l'auto-identification en tant que membre d'un groupe est subjective et que si un administrateur a choisi de ne pas s'auto-identifier en tant que membre d'un certain groupe, la Société n'a pas fait de supposition, ni attribué de données à cette personne.

| Auto-identification aux Groupes désignés | Nombre d'administrateurs | Pourcentage d'administrateurs |
|---|--------------------------|-------------------------------|
| | Nombre | % |
| Femmes ⁽¹⁾ | 8 | 50 |
| Minorités visibles ⁽²⁾ | 2 | 12,5 |
| Personnes autochtones ⁽³⁾ | 0 | 0 |
| Personnes ayant un handicap ⁽⁴⁾ | 1 | 6,25 |
| Membres de la communauté LGBTQ+ ⁽⁵⁾ | 0 | 0 |
| Total des membres s'auto-identifiant à l'un ou plusieurs des Groupes désignés | 8 | 50 |

(1) Personnes s'identifiant comme étant une femme.

(2) Personnes, autre qu'une personne autochtone, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

(3) Personnes autochtones (avec ou sans statut) comprennent les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada.

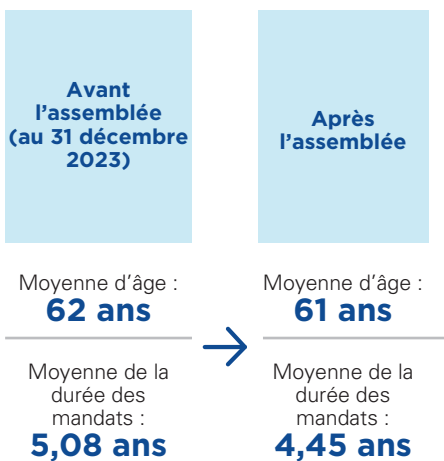
(4) Personnes qui souffrent d'un handicap physique, mental, sensoriel, psychiatrique ou d'apprentissage de longue durée ou récurrent et qui (a) se considèrent comme désavantagées dans l'emploi en raison de ce handicap, ou (b) pensent qu'un employeur ou un employeur potentiel est susceptible de les considérer comme désavantagées dans l'emploi en raison de ce handicap, et comprennent les personnes dont les limitations fonctionnelles dues à leur handicap ont été aménagées dans leur emploi ou sur leur lieu de travail actuel.

(5) L'acronyme LGBTQ+ représente les communautés de diversité sexuelle et de genre : lesbiennes, gais, bisexuels, personnes trans (y compris les personnes non binaires), queers, en questionnement, intersexes, asexuels, aromantiques ou agenres, bispirituels (2 ou 2S) et autres minorités sexuelles ou de genre.

Départ à la retraite

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de quinze ans afin d'assurer le renouvellement continu des compétences du conseil. La Société ne croit pas qu'une politique de retraite basée sur l'âge d'un administrateur soit appropriée et n'a pas de telle politique.

Au 31 décembre 2023, l'âge moyen des membres du conseil d'administration était de 62 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur était de 5,08 ans. Après l'assemblée, si toutes les personnes proposées sont élues, l'âge moyen des membres du conseil d'administration sera de 61 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur sera de 4,45 ans.



Vote majoritaire

Notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité* prévoit qu'un candidat qui se présente au poste d'administrateur lors de l'élection et qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. Dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée au cours de laquelle un administrateur n'a pas obtenu une majorité des votes exprimés en faveur de son élection, le conseil, sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, doit décider s'il accepte ou s'il refuse la démission de l'administrateur. À moins de circonstances exceptionnelles, le conseil accepte la démission.

La Société doit publier sans délai un communiqué de presse qui fait état de la décision du conseil. Si le conseil refuse la démission, les motifs de cette décision seront exposés dans le communiqué de presse. Dans le cas contraire, la démission prendra effet dès son acceptation par le conseil. Cette politique ne s'applique pas à un administrateur qui n'est pas recommandé par le conseil lors d'une élection avec opposition.

Administrateurs siégeant ensemble à un même conseil et administrateurs siégeant à des conseils d'administration externes

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'avant d'accepter de siéger à d'autres conseils d'administration, les administrateurs doivent en informer le président du conseil et obtenir son consentement. De plus, afin d'assurer la disponibilité des administrateurs de la Société, notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* prévoit un nombre maximum de conseils d'administration de sociétés publiques auxquels les administrateurs peuvent siéger simultanément. **À la date de la présente circulaire, tous les administrateurs respectent le nombre maximal de sièges au conseil d'administration d'émetteurs assujettis externes prévu par notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*.**

De plus, la *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* stipule que, si plus de deux administrateurs veulent siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujetti, ils doivent obtenir le consentement du président du conseil. **À la date de la circulaire, Monique Mercier et Ouma Sananikone siègent ensemble au conseil d'administration d'Innergex énergie renouvelable inc. et Monique Mercier ainsi que Nicolas Darveau-Garneau siègent ensemble au conseil d'administration de Groupe TMX Limitée.**

Comme indiqué ci-dessus, certains membres du conseil occupent des sièges aux mêmes conseils d'administration. Le conseil est d'avis qu'ils continuent à exercer un jugement indépendant en tant que membres du conseil d'administration de la Société. Étant donné la réglementation stricte des secteurs d'activité de la Société, l'expertise de Monique Mercier en matière légale et réglementaire est un atout important pour le conseil. Les placements étant le cœur des activités d'un assureur, la grande expérience d'Ouma Sananikone en finance, notamment en matière de placements et de facteurs ESG, est précieuse pour le conseil. Enfin, l'expérience et l'expertise de Nicolas Darveau-Garneau en technologies de l'information, notamment en matière d'innovation numérique dans les entreprises, sont très pertinentes pour le conseil et la Société en cette ère de transformation. Sa contribution aux discussions concernant la stratégie numérique de la Société est primordiale pour son succès. De plus, tous trois ont eu un excellent taux de présence aux réunions du conseil et des comités depuis leur élection.

Les candidats aux postes d'administrateur

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons les candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine année.

Cette année, quinze administrateurs sont mis en candidature aux fins d'élection au conseil pour un mandat d'un an. Monsieur Martin Gagnon et madame Alka Gautam se sont tous deux joints au conseil en janvier 2024 et madame Danielle G. Morin prendra sa retraite le 9 mai 2024.

Pour l'information relative à la détention des titres de la Société qui se trouve dans les pages suivantes, la « valeur marchande totale » des actions ordinaires et des unités d'actions différées (« **UAD** ») (telle qu'expliquée dans la section « Rémunération des administrateurs ») est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 11 mars 2024 (87,95 \$) et le 13 mars 2023 (82,84 \$) par le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par les candidats aux postes d'administrateur à ces dates.

William F. Chinery



Âge : 69 ans

Lieu de résidence :
Toronto (Ontario)
Canada

Langue⁽¹⁾ :
Anglais

Administrateur depuis mai 2021
Independent

A obtenu 99,91 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

William F. Chinery est administrateur de sociétés. Jusqu'au début de 2013, il était président et chef de la direction de Gestion d'actifs BlackRock Canada. Pendant ses 13 années chez BlackRock et son prédécesseur, Barclays Global Investors, monsieur Chinery a été associé directeur des bureaux de Toronto et de San Francisco, assumant diverses responsabilités, notamment la direction des affaires institutionnelles pour l'Amérique latine et les Amériques. Avant BlackRock, il a occupé pendant six ans le poste de vice-président sénior des produits quantitatifs chez YMG Capital Management inc. où il était responsable de la gestion des produits d'allocation tactique d'actifs pour les régimes de retraite et les fonds communs de placement. Il a commencé sa carrière chez Mercer, où il avait la responsabilité du compte de certains des plus grands régimes de retraite au Canada. Il a également créé le cabinet de conseils en investissement de Mercer.

Monsieur Chinery a été membre du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario et président de son comité de placements. Il est également fiduciaire et président du conseil d'administration du Toronto Fire Department Superannuation and Benefit Fund. Il est finalement membre du comité de placements de GreenSky Capital inc.

Monsieur Chinery est Fellow de la Society of Actuaries et de l'Institut canadien des actuaires. Il est titulaire d'un diplôme honorifique en mathématiques de l'Université de Waterloo et a obtenu la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|-------------------------------|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | s. o. |
| Comité de placements | 3/4 75 % | |

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Domaines d'affaires

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Actions ordinaires | - | - |
| UAD | 5 703 | 3 624 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 5 703 | 3 624 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 501 579 \$ | 300 212 \$(2) |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ | 450 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 14 mars 2023, monsieur Chinery respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2021 et 1^{er} octobre 2022.

Benoit Daignault



Âge : 60 ans

Lieu de résidence :
Hudson (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administrateur depuis mai 2019
Indépendant

A obtenu 99,93 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Benoit Daignault est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de EDC entre février 2014 et février 2019. Avant cette nomination, monsieur Daignault a occupé le poste de premier vice-président, Financement et Investissements, après avoir exercé les fonctions de premier vice-président, Développement des affaires. Avant son arrivée à EDC en 2004, monsieur Daignault a travaillé pendant plus de dix ans chez General Electric Capital, où il a exercé des fonctions à responsabilités croissantes, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Monsieur Daignault siège présentement au comité adviseur de COPAP inc., une société qui propose du financement et des solutions liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Il a également siégé au conseil d'administration du Conference Board du Canada.

Monsieur Daignault est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et possède le titre d'analyste financier agréé (CFA). Il a complété le Proteus Programme de la London Business School et le Senior Executive Program de l'Université Columbia.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|--|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | s. o. |
| Comité de placements | 4/4 100 % | |
| Comité des ressources humaines et de rémunération | 6/6 100 % | |

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion du talent

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Actions ordinaires | 1 499 | 1 499 |
| UAD | 6 015 | 4 999 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 7 514 | 6 498 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 660 856 \$ | 538 294 \$ |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ | 450 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Nicolas Darveau-Garneau



Âge : 55 ans

Lieu de résidence :
Los Gatos (Californie)
États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administrateur depuis mai 2018
Indépendant

A obtenu 95,97 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Nicolas Darveau-Garneau est administrateur de sociétés. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des technologies de l'information, notamment en matière d'innovation numérique dans les entreprises. De janvier 2022 à mai 2023, il a été Chef, Stratégie et Croissance chez Coveo Solutions inc. (TSX : CVO), une société de logiciels d'intelligence artificielle appliquée de premier plan fournissant des solutions numériques aux entreprises.

Monsieur Darveau-Garneau était auparavant Stratège en chef chez Google Search. Il a débuté chez Google en tant que directeur du bureau de Montréal et a ensuite été directeur des ventes, responsable d'une division de 1,2 milliard de dollars. Avant Google, monsieur Darveau-Garneau était entrepreneur Internet, consultant et investisseur. Depuis 1995, il a été cofondateur de nombreuses sociétés Internet, notamment Imix.com, BigDeal et Liquor.com. Monsieur Darveau-Garneau est aussi un investisseur providentiel à Silicon Valley en Californie. Il a été analyste d'affaires chez McKinsey & Co. à Montréal et analyste sénior chez Sanford C. Bernstein & Co., LLC à New York. Il est spécialisé dans le marketing et le développement de produits Internet.

Depuis 2012, monsieur Darveau-Garneau a été administrateur de plusieurs sociétés sans but lucratif. Il siège actuellement au conseil d'administration de Alida Inc., une société de logiciels d'expérience client.

Monsieur Darveau-Garneau détient un MBA avec distinction de la Harvard Business School et un diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo.

| Membre du conseil/des comités | Présence | | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices | |
|---|----------|-------|--|--------|
| Conseil d'administration | 11/11 | 100 % | Groupe TMX Limitée | 2018 – |
| Comité des ressources humaines et de rémunération | 6/6 | 100 % | McEwen Mining inc. | 2023 – |

Principales expertises

- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions de gestion du talent
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Actions ordinaires | - | - |
| UAD | 15 612 | 12 497 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 15 612 | 12 497 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 1 373 075 \$ | 1 035 251 \$ |
| Participation minimale requise | 647 856 \$ ⁽²⁾ | 585 585 \$ ⁽³⁾ |

- (1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.
- (2) Monsieur Darveau-Garneau doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 160 000 \$ US = 480 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 647 856 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.
- (3) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 14 mars 2023 (trois fois 150 000 \$ US = 450 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 585 585 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Martin Gagnon



Âge : 56 ans

Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administrateur depuis janvier 2024
Indépendant

Martin Gagnon est administrateur de sociétés. Il compte plus de 25 années d'expérience dans le domaine bancaire, de la gestion d'actifs et des sociétés de courtage. De 2016 à 2023, monsieur Gagnon a été premier vice-président à la direction, Gestion de patrimoine ainsi que coprésident et cochef de la direction de la Financière Banque Nationale (FBN), où il était responsable de toutes les activités de gestion de patrimoine. Il était un membre actif du bureau de la présidence, participant à sa transformation et président plusieurs conseils d'administration du groupe. Il a aussi dirigé le développement d'une équipe hautement performante qui a livré les meilleurs résultats dans l'industrie canadienne de la gestion du patrimoine tout en réalisant un projet de transformation. Entre 2003 et 2016, il a occupé des fonctions à responsabilités croissantes auprès de la Banque Nationale du Canada et de ses filiales. Avant de rejoindre la Banque, monsieur Gagnon a occupé des postes de direction au Canada et aux États-Unis, notamment chez Goldman Sachs et à la Banque Laurentienne entre 1995 et 2003.

Monsieur Gagnon s'est toujours engagé auprès de différentes organisations à but non lucratif, fondations et associations. Il est bénévole auprès des personnes en situation d'itinérance du centre-ville de Montréal à la Mission Bon Accueil et membre du comité organisateur Relais & Châteaux de la Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, un établissement de formation aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration au Québec. Il a été membre du conseil d'administration de l'Association des femmes en finance du Québec, président du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal et président du comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il a aussi été gouverneur et co-président de certaines campagnes Centraide du Grand Montréal.

Monsieur Gagnon détient un baccalauréat en administration des affaires, profil finance de l'Université du Québec à Montréal et une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Colombie-Britannique. Il possède le titre d'analyste financier agréé (CFA).

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|-------------------------------|----------|--|
| Conseil d'administration | -(2) - % | s. o. |
| Comité de placements | -(2) - % | |

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de gestion du talent

| Titres détenus | 12 mars 2024 |
|---|--------------|
| Actions ordinaires | 10 000 |
| UAD | - |
| Total – actions ordinaires et UAD | 10 000 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 879 500 \$ |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Monsieur Gagnon est membre du conseil d'administration et du comité de placements depuis le 17 janvier 2024.

Alka Gautam



Âge : 56 ans

Lieu de résidence :
North York (Ontario)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français (conversationnel),
anglais, hindi (conversationnel)

Administratrice depuis
janvier 2024
Indépendante

Alka Gautam est administratrice de sociétés. Elle compte plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs de la réassurance et de l'assurance. De 2000 à 2023, elle a occupé divers postes de direction principale, notamment en tant que chef des finances, chef de la gestion des risques, chef de l'exploitation et, depuis 2015, présidente et chef de la direction de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada (**RGA Canada**), où elle était chargée de diriger toutes les activités commerciales des opérations canadiennes de RGA Canada, y compris l'établissement, la mise en œuvre et la supervision des objectifs, des stratégies et des plans opérationnels et financiers à court et à long termes. De 2019 à 2023, madame Gautam a aussi été vice-présidente exécutive des opérations mondiales chez Reinsurance Group of America, Incorporated (**RGA**). De 2015 à 2023, elle a été membre exécutif du conseil d'administration de RGA Canada. Avant de se joindre à RGA, madame Gautam était, de 1996 à 2000, directrice principale du groupe des institutions financières et de l'immobilier chez KPMG S.R.L. / S.E.N.C.R.L. (**KPMG**), où elle a occupé des postes aux responsabilités croissantes entre 1990 et 1996.

De 2016 à 2023, madame Gautam a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (**ACCAP**) et, tout au long de son mandat, a été membre et présidente du conseil d'administration et de divers comités permanents de l'ACCAP. De 2020 à 2023, elle a également été membre du conseil d'administration de LL Global, inc. (LIMRA et LOMA).

Madame Gautam est titulaire d'un baccalauréat en sciences et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Dalhousie. Elle est membre de Chartered Professional Accountants CPA de la Nouvelle-Écosse et a obtenu la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|-------------------------------|----------|--|
| Conseil d'administration | -(2) - | s. o. |
| Comité d'audit | -(2) - | |

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion de risques

| Titres détenus | 12 mars 2024 |
|---|--------------|
| Actions ordinaires | - |
| UAD | - |
| Total – actions ordinaires et UAD | - |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | - \$(3) |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Madame Gautam est membre du conseil d'administration et du comité d'audit depuis le 17 janvier 2024.

(3) Au 12 mars 2024, madame Gautam respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre le montant de participation minimale requis.

Emma K. Griffin



Âge : 51 ans

Lieu de résidence :
Henley on Thames
(Oxfordshire)
Royaume-Uni

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais, allemand
(conversationnel), italien
(conversationnel)

Administratrice depuis
 novembre 2016
 Indépendante

A obtenu 98,67 %
 de votes POUR
 lors de l'assemblée annuelle 2023

Emma K. Griffin est administratrice de sociétés. De 2020 à 2023, madame Griffin a été administratrice de ED&F Man Holdings Limited en tant que condition préalable à la restructuration financière qui a eu lieu par la suite. De 2015 à 2018, elle a été administratrice et conseillère stratégique de Golder Associés qui fait maintenant partie de WSP Global inc. De 2016 à 2019, madame Griffin a été administratrice de Aimia inc. De 2014 à 2015, elle a été directrice générale et cofondatrice de Refined Selection Limited, une société de portefeuille mise sur pied pour investir dans le secteur des services professionnels et du recrutement. De 2002 à 2013, madame Griffin a été associée fondatrice de Oriel Securities, une maison de courtage indépendante reconnue pour son indépendance et ses conseils avisés, qui a été vendue à Stifel Financial Corp. Madame Griffin était également, jusqu'en novembre 2016, présidente du conseil d'administration du Catalyst Club de Cancer Research UK, une organisation novatrice qui vise à recueillir des fonds pour la recherche sur la médecine personnalisée.

Madame Griffin est administratrice de Claridge inc. depuis novembre 2017 et depuis janvier 2020, elle est administratrice de l'un de ses investissements clés, Groupe Solotech inc. En mai 2023, elle a également été nommée membre du conseil d'administration non membre de la direction de NM Rothschild & Sons Limited, un groupe indépendant privé de services financiers.

Madame Griffin est détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise de l'Université d'Oxford.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|---|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | SDCL Energy Efficiency Income Trust plc 2020 – |
| Comité de placements (présidente) | 4/4 100 % | St. James's Place plc 2020 – |
| Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | 5/5 100 % | Aimia inc. 2016 – 2019 |

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Gestion de grandes sociétés
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion de risques

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| Actions ordinaires | 555 | 555 |
| UAD | 10 733 | 8 097 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 11 288 | 8 652 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 992 780 \$ | 716 732 \$ |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ | 450 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Ginette Maillé



Âge : 61 ans

Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis juillet 2019
Indépendante

A obtenu 98,93 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Ginette Maillé est administratrice de sociétés. De juillet 2023 à décembre 2023, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive et conseillère spéciale au président-directeur général pour Aéroports de Montréal. Avant cette nomination, elle occupait, depuis avril 2017 le poste de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Elle possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé des fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment sur le plan de la transformation numérique. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017.

Madame Maillé siège actuellement aux conseils d'administration de la fondation Le Chaînon et de l'Association d'entraide Le Chaînon inc.

Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et a obtenu la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|-------------------------------|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | s. o. |
| Comité d'audit | 7/7 100 % | |

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| Actions ordinaires | - | - |
| UAD | 8 433 | 6 207 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 8 433 | 6 207 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 741 682 \$ | 514 188 \$ |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ | 450 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Jacques Martin



Président du conseil

Âge : 68 ans

Lieu de résidence :
Larchmont (New York)
États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administrateur depuis janvier 2011
Indépendant

A obtenu 96,78 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Jacques Martin est administrateur de sociétés. Il est le président du conseil depuis septembre 2018. Il a travaillé pendant 17 ans chez Goldman Sachs à Londres et à New York où, au moment de son départ en 2003, il occupait le poste de directeur général et de chef de la division des actions internationales. De 2004 à 2008, il était vice-président principal, Actions internationales, à New York, pour la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Monsieur Martin est actuellement membre du conseil d'administration de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada.

Monsieur Martin détient un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Il possède également une maîtrise en administration des affaires (MBA) et un certificat en gouvernance corporative, tous deux de l'INSEAD. Il est membre du Barreau du Québec.

| Membre du conseil/des comités | Présence | | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|---|----------|-------|--|
| Conseil d'administration (président) | 11/11 | 100 % | s. o. |
| Comité des risques, de gouvernance et d'éthique (président) | 5/5 | 100 % | |
| Comité des ressources humaines et de rémunération | 6/6 | 100 % | |

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent
- Responsabilité sociétale et durabilité

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Actions ordinaires | 11 000 | 10 000 |
| UAD | 5 352 | 3 405 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 16 352 | 13 405 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 1 438 158 \$ | 1 110 470 \$ ⁽²⁾ |
| Participation minimale requise | 1 079 760 \$ ⁽³⁾ | 1 288 287 \$ ⁽⁴⁾ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 14 mars 2023, monsieur Martin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre les montants de participation minimale additionnels requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2021 et 1^{er} octobre 2022.

(3) Depuis novembre 2023, monsieur Martin doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à cinq fois les honoraires annuels de base d'un administrateur à la date de cette circulaire (cinq fois 160 000 \$ US = 800 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 1 079 760 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(4) Avant novembre 2023, le président du conseil devait détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels. Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 14 mars 2023 (trois fois 330 000 \$ US = 990 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 1 288 287 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Monique Mercier



Âge : 67 ans

Lieu de résidence :
Outremont (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis mai 2019
Indépendante

A obtenu 98,63 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Monique Mercier est administratrice de sociétés. Elle est également conseillère principale pour le cabinet d'avocats Bennett Jones. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008.

Madame Mercier a siégé au conseil d'administration de la Banque du Canada. Elle redonne à la communauté par sa participation au conseil d'administration de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth.

En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2017, le Barreau du Québec lui a attribué le titre d'Avocate émérite. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée au Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives.

| Membre du conseil/des comités | Présence | | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices | |
|---|----------|-------|--|--------|
| Conseil d'administration | 10/11 | 91 % | Innergex énergie renouvelable inc. | 2015 – |
| Comité d'audit | 7/7 | 100 % | Alamos Gold inc. | 2019 – |
| Comité des ressources humaines et de rémunération | 6/6 | 100 % | Groupe TMX Limitée | 2022 – |

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions légales et réglementaires
- Fonctions de gestion du talent
- Gouvernance d'entreprise

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Actions ordinaires | 19 | 2 283 |
| UAD | 10 997 | 8 517 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 11 016 | 10 800 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 968 857 \$ | 894 672 \$ |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ | 450 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Marc Poulin



Âge : 62 ans

Lieu de résidence :
Outremont (Québec)
Canada

Langues^{en} :
Français, anglais

Administrateur depuis mai 2018
Indépendant

A obtenu 98,66 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Il a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobeys inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Auparavant, monsieur Poulin avait occupé des postes stratégiques de vice-président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar.

Monsieur Poulin est membre du conseil d'administration et du comité de ressources humaines et de gouvernance d'entreprise de Quincaillerie Richelieu ltée. Il conseille plusieurs sociétés fermées œuvrant dans le domaine de l'alimentation.

Monsieur Poulin détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|---|--------------------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | Quincaillerie Richelieu ltée 2013 – |
| Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | 2/2 ⁽²⁾ 100 % | Groupe SportsScene inc. 2018 – 2022 |
| Comité d'audit | 3/3 ⁽²⁾ 100 % | |
| Comité des ressources humaines et de rémunération (président) | 6/6 100 % | |

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Actions ordinaires | 3 500 | 4 500 |
| UAD | 10 056 | 8 313 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 13 556 | 12 813 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 1 192 250 \$ | 1 061 429 \$ |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ | 450 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Monsieur Poulin n'est plus membre du comité des risques, de gouvernance et d'éthique et est membre du comité d'audit depuis le 10 mai 2023.

Suzanne Rancourt



Âge : 65 ans

Lieu de résidence :
Île-des-Sœurs, Verdun
(Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis mai 2021
 Indépendante

A obtenu 97,77 %
 de votes POUR
 lors de l'assemblée
 annuelle 2023

Suzanne Rancourt est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en consultation et en gestion dans le secteur des finances et des technologies de l'information.

Madame Rancourt a été vice-présidente, Audit interne et risques d'entreprise chez CGI de 2006 à 2016. Depuis son entrée en fonction chez CGI en 1985, elle a exercé des fonctions à responsabilités croissantes en consultation, stratégie et technologies de l'information, développement d'affaires, gestion de grands projets et fonctions corporatives dans un environnement mondial. Avant de rejoindre CGI, madame Rancourt avait amorcé sa carrière en tant qu'auditeur et avait travaillé en finance, comptabilité et opérations au sein d'organisations des secteurs financiers, de la distribution et du détail.

Madame Rancourt est présidente du conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés, section Québec.

Madame Rancourt est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal ainsi que d'une certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA) et a été nommée Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Ordre des CPA du Québec) en 2024.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|---|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | Groupe WSP Global Inc. 2016 – |
| Comité d'audit | 7/7 100 % | |
| Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | 5/5 100 % | |

Principales expertises

- Fonctions de gestion des technologies de l'information
- Fonctions de gestion de risques
- Fonctions à caractère financier
- Gouvernance d'entreprise

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Actions ordinaires | 3 400 | 3 400 |
| UAD | 5 792 | 4 219 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 9 192 | 7 619 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 808 436 \$ | 631 158 \$ |
| Participation minimale requise | 480 000 \$ | 450 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Denis Ricard



Âge : 62 ans

Lieu de résidence :
Québec (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administrateur depuis septembre 2018
Non indépendant (direction)

A obtenu 99,92 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé qui valorise le développement des employés dans une organisation apprenante et socialement responsable.

Monsieur Ricard a commencé sa carrière au sein de iA Groupe financier en 1985, après avoir obtenu son baccalauréat en actuariat à l'Université Laval. Au fil des ans, il a occupé des postes variés aux responsabilités croissantes dans des secteurs allant de l'actuariat au développement des affaires jusqu'à la gestion de l'entreprise.

Monsieur Ricard est impliqué dans la communauté depuis de nombreuses années. Il agit actuellement à titre de président d'honneur de divers événements et campagnes caritatives. Parmi ceux-ci, il copréside le cabinet de campagne de financement de la Maison des sciences du Musée de la civilisation à Québec, de la Grande Campagne de la Fondation Maison Michel-Sarrazin et est membre du cabinet de campagne de la Fondation IUCPQ.

Monsieur Ricard détient le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Society of Actuaries (FSA). Il est actuellement président du conseil d'administration 2023-2024 de l'ACCAP.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|-------------------------------|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | s. o. |

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Actions ordinaires | 48 000 | 44 000 |
| UAD | 51 583 | 49 882 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 99 583 | 93 882 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 8 758 325 \$ | 7 777 185 \$ |
| Participation minimale requise ⁽²⁾ | 3 057 600 \$ | 2 940 000 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Monsieur Ricard doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois son salaire annuel de base, conformément à la *Politique concernant l'actionariat des hauts dirigeants*.

Ouma Sananikone



Âge : 66 ans

Lieu de résidence :
New York (New York)
États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais, lao, thaï

Administratrice depuis mai 2022
Indépendante

A obtenu 99,15 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Ouma Sananikone occupe le poste d'administratrice de sociétés. Elle possède une vaste expérience de la finance, en particulier de la gestion des investissements et de l'ESG, couvrant toutes les catégories d'actifs, notamment les placements privés, les infrastructures, l'immobilier, les énergies renouvelables et les actifs réels, ayant passé plus de 30 ans dans le secteur, tant au niveau de la direction qu'au sein de conseils d'administration.

Madame Sananikone a été chef de la direction d'Aberdeen Asset Management (Australie), chef de la direction du groupe EquitiLink (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Canada et Royaume-Uni) ainsi que directrice générale fondatrice de BNP Investment Management (Australie).

Madame Sananikone siège présentement au conseil d'administration d'Ivanhoé Cambridge (Canada). Elle a également été membre des conseils d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Canada), de Smarte Carte, de Air-Serve Holdings, LLC (États-Unis), de Moto Hospitality Ltd (Royaume-Uni) et de State Super Corporation of NSW (Australie). Elle a également agi en tant que boursière honoraire des services financiers australiens aux États-Unis pour le compte du gouvernement australien.

Madame Sananikone s'est toujours engagée dans la communauté, en tant qu'administratrice d'un certain nombre d'organisations artistiques, éducatives et caritatives, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Madame Sananikone est titulaire d'un B.A. (économie et sciences politiques) de l'Australian National University et d'un Master of Commerce (économie) de l'University of New South Wales. Elle a reçu la médaille du Centenaire du gouvernement australien pour services rendus à l'industrie financière australienne.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|-------------------------------|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | Innergex énergie renouvelable inc. 2019 – |
| Comité de placements | 4/4 100 % | DMC Global Inc. 2023 – |
| | | Macquarie Infrastructure Holdings, LLC 2013 – 2022 |
| | | Hafnia Ltd. 2019 – 2023 |
| | | Xebec Adsorption Inc. 2021 – 2022 |

Principales expertises

- Domaine d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent
- Responsabilité sociétale et durabilité

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Actions ordinaires | - | - |
| UAD | 4 754 | 1 996 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 4 754 | 1 996 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 418 114 \$ ⁽²⁾ | 165 349 \$ ⁽³⁾ |
| Participation minimale requise | 647 856 \$ ⁽⁴⁾ | 585 585 \$ ⁽⁵⁾ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 12 mars 2024, madame Sananikone respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} octobre 2023.

(3) Au 14 mars 2023, madame Sananikone respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite de l'augmentation des honoraires de base en vigueur au 1^{er} octobre 2022.

(4) Madame Sananikone doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 160 000 \$ US = 480 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 647 856 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(5) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 14 mars 2023 (trois fois 150 000 \$ US = 450 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 585 585 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Rebecca Schechter



Âge : 54 ans

Lieu de résidence :
Needham (Massachusetts)
États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais,
allemand (conversationnel),
espagnol (conversationnel)

Administratrice
depuis mai 2022
Indépendante

A obtenu 98,67 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Rebecca Schechter occupe le poste de vice-présidente sénior et directrice générale de Dragon Ambient eXperience (DAX) chez Nuance Communications inc., une entreprise Microsoft, dont l'objectif est de transformer l'expérience fournisseur-patient et d'améliorer les résultats en matière de santé globale. Elle a fait ses preuves en matière de croissance rentable et de transformation d'entreprises dans les domaines des avantages collectifs, de la retraite et des soins de santé.

Avant Nuance, madame Schechter était cadre chez Optum, une entreprise leader dans le domaine des solutions de santé et une organisation de prestations de soins où elle a occupé le poste de chef de la direction de United Behavioral Health et mené la transformation dans les domaines de la couverture, de la prestation de soins et des capacités numériques. Auparavant, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive, Assurance commerciale ainsi que celui de présidente de Liberty Mutual Benefits, où elle a dirigé une division axée sur l'assurance collective, l'assurance vie individuelle, les rentes et les avantages sociaux. Avant de rejoindre Liberty Mutual, madame Schechter a travaillé pour State Street Corporation en tant que vice-présidente sénior, Gestion des actifs pour les entreprises, les organisations à but non lucratif et les employeurs du marché intermédiaire. Elle a également occupé des postes de direction en tant que chef de la gestion des risques, gestion des actifs et directrice générale sénior, commerce électronique. Avant de rejoindre State Street, elle a occupé des postes de direction chez Thomson Financial, ainsi qu'un rôle de consultante chez McKinsey.

En 2023, madame Schechter s'est jointe, à titre d'associée en capital de risque, à Nina Capital, une société mondiale spécialisée dans le capital de risque qui investit exclusivement là où la santé et la technologie se rejoignent. De plus, elle siège au conseil d'administration de Jumpsart, un organisme à but non lucratif, et est membre du Desautels Global Experts Panel de l'Université McGill et du comité consultatif exécutif du Boston Club.

Madame Schechter est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de la Sloan School of Management du MIT.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|---|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | s. o. |
| Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | 5/5 100 % | |

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions de gestion de risques

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Actions ordinaires | - | - |
| UAD | 4 895 | 2 057 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 4 895 | 2 057 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 430 515 \$ ⁽²⁾ | 170 402 \$ ⁽³⁾ |
| Participation minimale requise | 647 856 \$ ⁽⁴⁾ | 585 585 \$ ⁽⁵⁾ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 12 mars 2024, madame Schechter respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur au 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} octobre 2023.

(3) Au 14 mars 2023, madame Schechter respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite de l'augmentation des honoraires de base en vigueur au 1^{er} octobre 2022.

(4) Madame Schechter doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 160 000 \$ US = 480 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 647 856 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(5) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 14 mars 2023 (trois fois 150 000 \$ US = 450 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 585 585 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Ludwig W. Willisch



Âge : 67 ans

Lieu de résidence :
Old Greenwich (Connecticut)
États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Anglais, allemand, suédois

Administrateur depuis juillet 2021
Indépendant

A obtenu 99,90 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2023

Ludwig W. Willisch est un cadre supérieur et un administrateur de sociétés accompli cumulant 40 ans de réussites dans les domaines automobile, financier et économique. Monsieur Willisch a passé plus de 20 ans dans des postes à responsabilités croissantes chez BMW, y compris comme chef de BMW Japon, chef des ventes en Europe du Groupe BMW, président et chef de la direction de BMW Amérique du Nord LLC et chef du Groupe BMW, région des Amériques. Dans ce dernier rôle, il était responsable des ventes, du marketing, de la distribution et du service après-vente du Groupe BMW des Amériques (Amérique du Nord, du Sud et Caraïbes).

Il a été membre des conseils de BMW (US) Holding Corp., de BMW NA et de Designworks/USA Inc. Il a aussi été vice-président du conseil de la Chambre de commerce germano-américaine et membre du conseil des fabricants pour le Secrétaire du Commerce des États-Unis.

Monsieur Willisch est actuellement membre du conseil de HYDAC Corp. à Bethlehem (Pennsylvanie). Il est membre du conseil consultatif automobile de Roehling SE à Mannheim, en Allemagne et membre du American Council on Germany (conseil américain sur l'Allemagne) à New York. Enfin, il est conseiller d'affaires pour Accenture, une entreprise de conseil.

De plus, monsieur Willisch siège également aux conseils d'administration de certaines filiales américaines de iA Groupe financier.

Monsieur Willisch détient un Diplom-Volkswirt (l'équivalent d'une maîtrise) en économie de l'Université de Cologne.

| Membre du conseil/des comités | Présence | Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices |
|-------------------------------|-------------|--|
| Conseil d'administration | 11/11 100 % | s. o. |

Principales expertises

- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Domaines d'affaires
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de gestion du talent

| Titres détenus | 12 mars 2024 | 14 mars 2023 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Actions ordinaires | - | - |
| UAD | 5 335 | 3 460 |
| Total – actions ordinaires et UAD | 5 335 | 3 460 |
| Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD | 469 213 \$ ⁽²⁾ | 286 626 \$ ⁽³⁾ |
| Participation minimale requise | 647 856 \$ ⁽⁴⁾ | 585 585 \$ ⁽⁵⁾ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 12 mars 2024, monsieur Willisch respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2021, 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} octobre 2023.

(3) Au 14 mars 2023, monsieur Willisch respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2021 et 1^{er} octobre 2022.

(4) Monsieur Willisch doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 160 000 \$ US = 480 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 647 856 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(5) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 14 mars 2023 (trois fois 150 000 \$ US = 450 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 585 585 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Compétences et expertises des membres du conseil d'administration

Les candidats aux postes d'administrateur présentent une large gamme de compétences et d'expertises qui répondent à nos besoins. Annuellement, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique s'assure que ces candidats possèdent dans leur ensemble une expérience et un savoir-faire étendus de manière à ce que le conseil soit capable de remplir son mandat de façon efficace.

La grille ci-dessous présente les diverses compétences et expertises des administrateurs qui sont essentielles à nos activités.

| Profil de compétences ⁽¹⁾ du conseil | William F. Chinery | Benoit Daignault | Nicolas Darveau-Garneau | Martin Gagnon | Alka Gautam | Emma K. Griffin | Ginette Maillé | Jacques Martin |
|--|--------------------|------------------|-------------------------|---------------|-------------|-----------------|----------------|----------------|
| Domaines d'affaires | ● | ● | ● | ● | | | | ● |
| Compétences-clés | | | | | | | | |
| Gestion de grandes sociétés | ● | ● | | ● | ● | ● | ● | ● |
| Gouvernance d'entreprise | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Expertises fonctionnelles | | | | | | | | |
| Fonctions à caractère financier | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Fonctions de gestion du talent | ● | ● | ● | ● | ● | | | ● |
| Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client | ● | ● | ● | ● | | ● | | |
| Fonctions de gestion des technologies de l'information | | | ● | | ● | | ● | |
| Fonctions légales et réglementaires | | | | | | ● | | ● |
| Fonctions de gestion de risques | ● | | | ● | ● | ● | ● | ● |
| Responsabilité sociétale et durabilité | | | | | | ● | ● | ● |

(1) Définition des compétences :

Domaines d'affaires – Expérience en matière de surveillance, de conseil ou d'exploitation, combinée à une solide connaissance d'un ou plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, incluant les services financiers, la vente et la distribution de produits financiers, la gestion de patrimoine, l'immobilier et les marchés financiers internationaux.

Compétences-clés – Expérience d'affaires dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- **Gestion de grandes sociétés** : compétence, y compris une expérience de cadre supérieur, dans la gestion de grandes sociétés (publiques ou hautement réglementées), la planification stratégique, le développement et la transformation organisationnels;
- **Gouvernance d'entreprise** : compétence en ce qui a trait aux pratiques de gouvernance des sociétés publiques ou des grandes sociétés.

Expertises fonctionnelles – Expertise dans une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- **Fonctions à caractère financier** : expertise en matière de finance, comptabilité, actuariat, placements et/ou investissements;
- **Fonctions de gestion du talent** : expertise en matière de développement organisationnel, rémunération, développement du leadership, gestion du talent, planification de la relève et en matière de diversité, équité et inclusion;

| Profil de compétences ⁽¹⁾ du conseil | Monique Mercier | Marc Poulin | Suzanne Rancourt | Denis Ricard | Ouma Sananikone | Rebecca Schechter | Ludwig W. Willisch |
|--|-----------------|-------------|------------------|--------------|-----------------|-------------------|--------------------|
| Domaines d'affaires | | | | ● | ● | ● | ● |
| Compétences-clés | | | | | | | |
| Gestion de grandes sociétés | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Gouvernance d'entreprise | ● | ● | ● | ● | ● | | |
| Expertises fonctionnelles | | | | | | | |
| Fonctions à caractère financier | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Fonctions de gestion du talent | ● | ● | | ● | ● | ● | ● |
| Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client | | ● | | ● | | ● | ● |
| Fonctions de gestion des technologies de l'information | | | ● | | | ● | |
| Fonctions légales et réglementaires | ● | | | | | | |
| Fonctions de gestion des risques | ● | ● | ● | ● | ● | ● | |
| Responsabilité sociétale et durabilité | ● | | ● | | ● | | ● |

- **Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client** : expertise en matière de vente, de distribution, de marketing, de développement de la marque et de notoriété de la marque et de relation entreprise/client;
- **Fonctions de gestion des technologies de l'information** : expertise en matière de stratégie numérique, de services en ligne, de gestion de l'information, de sécurité des données et des technologies émergentes et de leur intégration, y compris l'intelligence artificielle;
- **Fonctions légales et réglementaires** : expertise en matière de régimes juridiques complexes et des relations gouvernementales dans des industries hautement réglementées;
- **Fonctions de gestion des risques** : expertise dans l'identification, l'évaluation ainsi que dans l'atténuation et la surveillance des risques et contrôles y afférents;
- **Responsabilité sociétale et durabilité** : expérience des pratiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, de durabilité, incluant les risques climatiques, la réduction de gaz à effet de serre et autres pratiques sensibles au climat, ainsi qu'en matière de répercussions sur les diverses parties prenantes.

Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page 36.

Le tableau à la page 37 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à iA Société financière et les services rendus à iA Assurance, selon le cas, en 2023. Pour les administrateurs qui siègent à la fois aux conseils d'administration de iA Société financière et de iA Assurance, la rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

En vertu de son mandat, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique analyse et révisé annuellement la rémunération des administrateurs, incluant le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs. Le comité fait ensuite des recommandations au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Notre groupe de comparaison doit satisfaire aux critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (à l'exclusion des cinq plus grande banques canadiennes) :
 - (i) Toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes; et
 - (ii) Toute société dont les revenus annuels ou la capitalisation boursière se situent entre 1,5 et 10 milliards de dollars.
- Toute autre société canadienne cotée en bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Une révision de la rémunération des administrateurs a été effectuée en 2023. La firme de consultants Towers Watson Canada Inc. (« **Towers Watson** ») a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Cette analyse a consisté à revoir la composition du groupe de comparaison et à comparer la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration avec celle du groupe de comparaison suivant :

Canaccord Genuity Group Inc.
Banque canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.

E-L Financial Corporation Limited
Element Fleet Management Corp.
Equitable Group Inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

En 2023, le comité a évalué la rémunération versée à ses administrateurs pour assurer la compétitivité du programme de rémunération. Cette évaluation avait également pour objectif de confirmer que les ajustements apportés à la rémunération l'année précédente avaient permis de combler complètement l'écart constaté en

2022 avec la médiane du marché. L'analyse a démontré que la rémunération offerte aux administrateurs de iA Société financière demeurerait inférieure à la médiane du marché en 2023, si on compare avec le groupe de comparaison. À la suite des résultats de l'étude réalisée par Towers Watson, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a recommandé une augmentation de la rémunération pour tous les administrateurs et cette recommandation a été approuvée par le conseil d'administration avec date d'effet au 1^{er} octobre 2023 :

- La rémunération annuelle de base pour le président du conseil est passée de 330 000 \$ à 360 000 \$. De ce montant, 140 000 \$ sont versés en UAD;
- La rémunération annuelle de base pour les administrateurs siégeant au conseil d'administration est passée de 150 000 \$ à 160 000 \$. De ce montant, 60 000 \$ sont versés en UAD.

Afin de maintenir la compétitivité de la politique de rémunération des administrateurs de iA Société financière par rapport au marché américain, et ainsi attirer et retenir des administrateurs résidant aux États-Unis, la rémunération offerte aux administrateurs américains est versée en dollars américains, sans égard au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est équitable entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2023 :

| | Du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023 (\$) ⁽¹⁾ | Du 1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023 (\$) ⁽¹⁾ |
|--|---|--|
| Honoraires annuels de base du président du conseil | 330 000 | 360 000 |
| Honoraires annuels de base des administrateurs ⁽²⁾ | 150 000 | 160 000 |
| Honoraires annuels additionnels des présidents des comités⁽³⁾ | | |
| Comité d'audit | 35 000 | 35 000 |
| Comité de placements | 25 000 | 25 000 |
| Comité des ressources humaines et de rémunération | 25 000 | 25 000 |
| Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | 35 000 | 35 000 |
| Honoraires annuels additionnels des membres des comités⁽⁴⁾ | | |
| Comité d'audit | 20 000 | 20 000 |
| Comité de placements | 15 000 | 15 000 |
| Comité des ressources humaines et de rémunération | 15 000 | 15 000 |
| Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | 20 000 | 20 000 |
| Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de deux réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année ⁽⁵⁾ | 1 500 si en personne 1 000 si au téléphone | 1 500 si en personne 1 000 si au téléphone |
| Allocation de déplacement ⁽⁶⁾ | 1 500 | 1 500 |

(1) Tous les honoraires d'un administrateur résidant aux États-Unis, y compris les jetons de présence et les allocations de déplacement, sont payés en devise américaine sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Il est entendu que les honoraires pour les administrateurs résidant aux États-Unis sont les mêmes que ceux des autres administrateurs.

(2) Autres que le président du conseil.

(3) Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

(4) Le président du conseil et les présidents des comités ne reçoivent pas d'honoraires additionnels à titre de membres des comités.

(5) Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

(6) S'applique à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

La rémunération des administrateurs est versée en espèces et en UAD. Une UAD est une écriture comptable, laquelle correspond à la valeur des actions ordinaires portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et accumule des dividendes fictifs. Les UAD accumulées par un administrateur sont payables en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

À l'exception du président du conseil qui reçoit 140 000 \$ de sa rémunération annuelle de base en UAD, tous les administrateurs reçoivent obligatoirement 60 000 \$ de leur rémunération annuelle de base en UAD. Le nombre d'UAD qui est attribué est déterminé en divisant le montant de la rémunération payable en UAD par le prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, le montant payable en UAD sera converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen quotidien applicable à la date de l'attribution des UAD.

Si les administrateurs désirent recevoir la totalité ou une plus grande portion de leur rémunération en UAD, ils doivent en aviser la secrétaire de la Société avant le 31 décembre d'une année donnée, pour la rémunération qui est payable l'année suivante, à défaut de quoi, le choix applicable pour l'année en cours sera applicable pour l'année suivante.

En plus des honoraires susmentionnés, si un administrateur siège aussi au conseil d'administration de toute autre filiale de iA Groupe financier, cet administrateur aura également le droit de recevoir la même rémunération versée, le cas échéant, aux autres membres du conseil d'administration de cette ou de ces autres filiales. Pour 2023, seul Ludwig W. Willisch a reçu une rémunération supplémentaire pour avoir siégé au conseil d'administration de certaines filiales américaines et cette rémunération a été payée par ces filiales.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.

La Société a établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte le conseil d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2023 est la suivante :

| | Honoraires ⁽¹⁾ touchés en espèces | Honoraires ⁽¹⁾ touchés sous forme d'UAD | Honoraires perçus totaux | Pourcentage pris sous forme d'UAD | Autres honoraires | Total |
|-----------------------------|--|---|--------------------------------|--|-----------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ |
| Mario Albert ⁽²⁾ | 4 863 | 61 777 | 66 640 | 93 | - | 66 640 |
| William F. Chinery | 0 | 167 500 | 167 500 | 100 | - | 167 500 |
| Benoit Daignault | 110 000 | 72 500 | 182 500 | 40 | - | 182 500 |
| Nicolas Darveau-Garneau | 0 | 230 180 | 230 180 ⁽³⁾ | 100 | - | 230 180 |
| Emma K. Griffin | 0 | 202 000 | 202 000 | 100 | - | 202 000 |
| Ginette Maillé | 0 | 172 500 | 172 500 | 100 | - | 172 500 |
| Jacques Martin | 301 267 | 157 138 | 458 405 ⁽⁴⁾ | 34 | - | 458 405 |
| Monique Mercier | 0 | 187 500 | 187 500 | 100 | - | 187 500 |
| Danielle G. Morin | 145 000 | 62 500 | 207 500 | 30 | - | 207 500 |
| Marc Poulin | 72 527 | 125 027 | 197 554 | 63 | - | 197 554 |
| Suzanne Rancourt | 70 000 | 122 500 | 192 500 | 64 | - | 192 500 |
| Denis Ricard | 0 | 0 | 0 | 0 | - | 0 |
| Ouma Sananikone | 0 | 230 180 | 230 180 ⁽⁵⁾ | 100 | - | 230 180 |
| Rebecca Schechter | 0 | 236 872 | 236 872 ⁽⁶⁾ | 100 | - | 236 872 |
| Ludwig W. Willisch | 59 730 | 150 525 | 210 255 ⁽⁷⁾ | 72 | 56 687 ⁽⁸⁾ | 266 942 |
| Total | 763 387 | 2 178 699 | 2 942 086 | | 56 687 | 2 998 773 |

(1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses. Les montants ont été arrondis au dollar le plus près.

(2) Monsieur Albert a cessé d'être membre du conseil d'administration le 10 mai 2023.

(3) La rémunération de monsieur Darveau-Garneau, payable en dollars américains (172 000 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3533 = 57 854 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3255 = 56 665 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3520 = 57 798 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 43 750 \$ US au taux de 1,3226 = 57 863 \$ CAN, pour un total de 230 180 \$ CAN pour 2023).

(4) La rémunération de monsieur Martin a été versée en dollars américains (342 000 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2023, 56 500 \$ US au taux de 1,3359 = 75 478 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 56 500 \$ US au taux de 1,3348 = 75 416 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 56 500 \$ US au taux de 1,3657 = 77 162 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 55 000 \$ US au taux de 1,3311 = 73 211 \$ CAN, pour un total de 301 267 \$ CAN pour 2023. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3533 = 37 216 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3255 = 36 451 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3520 = 37 180 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 35 000 \$ US au taux de 1,3226 = 46 291 \$ CAN, pour un total de 157 138 \$ CAN pour 2023).

(5) La rémunération de madame Sananikone, payable en dollars américains (172 000 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3533 = 57 854 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3255 = 56 665 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 42 750 \$ US au taux de 1,3520 = 57 798 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 43 750 \$ US au taux de 1,3226 = 57 863 \$ CAN, pour un total de 230 180 \$ CAN pour 2023).

(6) La rémunération de madame Schechter, payable en dollars américains (177 000 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 44 000 \$ US au taux de 1,3533 = 59 545 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 44 000 \$ US au taux de 1,3255 = 58 322 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 44 000 \$ US au taux de 1,3520 = 59 488 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 45 000 \$ US au taux de 1,3226 = 59 517 \$ CAN, pour un total de 236 872 \$ CAN pour 2023).

- (7) La rémunération de monsieur Willisch a été versée en dollars américains (157 000 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2023, 11 500 \$ US au taux de 1,3359 = 15 363 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 11 500 \$ US au taux de 1,3348 = 15 350 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 11 500 \$ US au taux de 1,3657 = 15 706 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 10 000 \$ US au taux de 1,3311 = 13 311 \$ CAN, pour un total de 59 730 \$ CAN pour 2023. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3533 = 37 216 \$ CAN, pour le second trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3255 = 36 451 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2023, 27 500 \$ US au taux de 1,3520 = 37 180 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2023, 30 000 \$ US au taux de 1,3226 = 39 678 \$ CAN, pour un total de 150 525 \$ CAN pour 2023).
- (8) Monsieur Willisch siège également au conseil d'administration de certaines filiales américaines. Pour ce rôle, il a reçu une rémunération supplémentaire de 42 000 \$ US en 2023, payée par les filiales en dollars américains, et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen pour 2023 (1,3497 = 56 687 \$ CAN).

Politique concernant l'actionnariat des administrateurs

Notre *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs* vise à encourager les administrateurs indépendants à détenir des actions ordinaires ou des UAD. Chaque administrateur indépendant est tenu de détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à au moins trois fois les honoraires annuels de base en vigueur pour les administrateurs, à l'exception du président du conseil, qui est tenu de détenir cinq fois les honoraires annuels de base. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, cette valeur est convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel en vigueur pour l'année qui précède la date de l'évaluation. Les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de leur entrée en fonction pour se conformer à cette politique.

Lorsque leurs honoraires annuels de base sont augmentés, les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de l'augmentation pour se conformer à nouveau à la politique. L'exigence de détention est évaluée chaque année à la date de la circulaire. Les actions ordinaires et les UAD sont évaluées selon le prix de clôture des actions ordinaires la journée qui précède la date de la circulaire. Conformément à cette politique, il est interdit aux administrateurs de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture se rapportant aux actions de la Société ou de iA Assurance qu'ils possèdent de même qu'à la rémunération fondée sur les titres de la Société qui leur ont été attribués.

Détention minimum d'actions ordinaires de la Société ou d'UAD
pour les administrateurs indépendants

| | | |
|---------------------------|-------|--|
| Président du conseil | = 5 X | les honoraires annuels de base en vigueur pour les administrateurs |
| Autres membres du conseil | = 3 X | |

Réunions du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions qu'a tenues le conseil et ses comités en 2023.

| | Réunions |
|---|-----------|
| Conseil d'administration | 11 |
| Comité d'audit | 7 |
| Comité des ressources humaines et de rémunération | 6 |
| Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | 5 |
| Comité de placements | 4 |
| Total | 33 |

Composition des comités

Le tableau ci-dessous indique la composition des différents comités en date du 12 mars 2024.

| | Comité d'audit | Comité des ressources humaines et de rémunération | Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | Comité de placements |
|-----------------------------------|-------------------|---|---|----------------------|
| William F. Chinery | | | | ● |
| Benoit Daignault | | ● | | ● |
| Nicolas Darveau-Garneau | | ● | | |
| Martin Gagnon | | | | ● |
| Alka Gautam | ● | | | |
| Emma K. Griffin | | | ● | ● (présidente) |
| Ginette Maillé | ● | | | |
| Jacques Martin | | ● | ● (président) | |
| Monique Mercier | ● | ● | | |
| Danielle G. Morin | ● (présidente) | | ● | |
| Marc Poulin | ● | ● (président) | | |
| Suzanne Rancourt | ● | | ● | |
| Denis Ricard | | | | |
| Ouma Sananikone | | | | ● |
| Rebecca Schechter | | | ● | |
| Ludwig W. Willisch ⁽¹⁾ | | | | |

(1) Monsieur Willisch n'est membre d'aucun comité du conseil d'administration, mais siège au conseil d'administration de certaines filiales américaines de iA Groupe financier.

Présences aux réunions des administrateurs

Le tableau ci-dessous présente un relevé des présences des candidats au poste d'administrateur quant aux réunions du conseil d'administration et de ses comités tenues en 2023.

| Nom de l'administrateur | Conseil d'adminis-tration | | Comité d'audit | | Comité des ressources humaines et de rémunération | | Comité des risques, de gouvernance et d'éthique | | Comité de placements | | Total |
|-------------------------------|---------------------------|-------------|----------------|------------|---|------------|---|------------|----------------------|-------------|--------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| William F. Chinery | 11/11 | 100 | - | - | - | - | - | - | 3/4 | 75 | 93,3 |
| Benoit Daignault | 11/11 | 100 | - | - | 6/6 | 100 | - | - | 4/4 | 100 | 100 |
| Nicolas Darveau-Garneau | 11/11 | 100 | - | - | 6/6 | 100 | - | - | - | - | 100 |
| Martin Gagnon ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | s. o. |
| Alka Gautam ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | s. o. |
| Emma K. Griffin | 11/11 | 100 | - | - | - | - | 5/5 | 100 | 4/4 | 100 | 100 |
| Ginette Maillé | 11/11 | 100 | 7/7 | 100 | - | - | - | - | - | - | 100 |
| Jacques Martin ⁽²⁾ | 11/11 | 100 | - | - | 6/6 | 100 | 5/5 | 100 | - | - | 100 |
| Monique Mercier | 10/11 | 91 | 7/7 | 100 | 6/6 | 100 | - | - | - | - | 95,8 |
| Marc Poulin ⁽³⁾ | 11/11 | 100 | 3/3 | 100 | 6/6 | 100 | 2/2 | 100 | - | - | 100 |
| Suzanne Rancourt | 11/11 | 100 | 7/7 | 100 | - | - | 5/5 | 100 | - | - | 100 |
| Denis Ricard | 11/11 | 100 | - | - | - | - | - | - | - | - | 100 |
| Ouma Sananikone | 11/11 | 100 | - | - | - | - | - | - | 4/4 | 100 | 100 |
| Rebecca Schechter | 11/11 | 100 | - | - | - | - | 5/5 | 100 | - | - | 100 |
| Ludwig W. Willisch | 11/11 | 100 | - | - | - | - | - | - | - | - | 100 |
| Total | 142/143 | 99,3 | 24/24 | 100 | 30/30 | 100 | 22/22 | 100 | 15/16 | 93,8 | 99,1 |

(1) Monsieur Gagnon et madame Gautam sont membres du conseil d'administration depuis le 17 janvier 2024.

(2) À titre de président du conseil, monsieur Martin peut assister à titre d'invité à toutes les réunions des comités desquels il n'est pas membre. En 2023, il a assisté à toutes les réunions des comités.

(3) Monsieur Poulin n'est plus membre du comité des risques, de gouvernance et d'éthique et est membre du comité d'audit depuis le 10 mai 2023.

En plus de ce qui précède, monsieur Mario Albert, qui a quitté le conseil d'administration le 10 mai 2023, a assisté à une réunion du conseil d'administration en 2023 et madame Danielle G. Morin, qui prendra sa retraite le 9 mai 2024, a assisté à huit réunions du conseil d'administration, à sept réunions du comité d'audit et à cinq réunions du comité des risques, de gouvernance et d'éthique en 2023.

Renseignements supplémentaires

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, aucun candidat à un poste d'administrateur de la Société :

a) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris la Société, qui a fait l'objet :

- (i) pendant que le candidat était administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
- (ii) après que le candidat eut cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;

d'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs : une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à la société en question le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières;

b) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris la Société, qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif; ou

c) n'a, au cours des dix années précédant la date de la circulaire, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Madame Emma K. Griffin a été administratrice de ED&F Man Holdings Limited (« **ED&F Man** ») de décembre 2020 à septembre 2023, à la demande des banques, qui avaient requis l'ajout de deux nouveaux administrateurs au conseil d'administration de ED&F Man. Au moment de sa nomination, le groupe ED&F Man était confronté à d'importantes difficultés financières et venait de mettre en œuvre un refinancement par le biais d'un plan d'arrangement, lequel visait à prolonger l'échéance de certaines de ses dettes financières et à emprunter de nouveau auprès de ses prêteurs. Le refinancement de 2020 a permis d'éviter une insolvabilité immédiate, mais la pression financière persistante a nécessité un processus de refinancement additionnel pour assurer la survie de l'entreprise. ED&F Man a commencé un plan de restructuration en vertu de la partie 26A de la *Companies Act 2006* (Royaume-Uni) le 3 février 2022. Le 24 février 2022, le tribunal a autorisé ED&F Man à convoquer sept assemblées pour les catégories d'actionnaires et de créanciers concernés. Le 16 mars 2022, les catégories ont

voté sur le plan proposé. Six catégories ont chacune approuvé le plan par plus de 75 % des voix (en personne ou par procuration) de la catégorie concernée. Dans une catégorie, l'approbation a été de 69,66 % des voix. L'audience finale d'homologation a eu lieu le 23 mars 2022, au cours de laquelle le tribunal anglais a homologué le plan, rendant ainsi celui-ci contraignant en droit anglais pour tous les actionnaires et créanciers de ces sept catégories, indépendamment de leur vote ou absence de vote.

En outre, à notre connaissance, aucun administrateur n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a conclu de règlement amiable avec une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a été l'objet de toute autre amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

Gouvernance

Nous considérons qu'il est essentiel de suivre au quotidien les meilleures pratiques de gouvernance afin de favoriser la croissance de la Société, d'accroître la valeur pour toutes les parties prenantes et de conserver leur confiance ainsi que celle des clients et des investisseurs. Ces meilleures pratiques de gouvernance sont conformes à notre vision et favorisent la poursuite de notre raison d'être, de notre mission et de notre ambition.

Notre raison d'être

Que nos clients soient en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir.

Notre ambition

Être le leader du secteur financier qui combine le mieux l'expérience humaine et numérique.

Notre vision

Notre vision représente la manière dont nous envisageons l'avenir. Notre raison d'être, « que nos clients soient en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir », est le point de départ de cette vision, qui se décline ensuite dans nos trois formules gagnantes.

Imprégnés de l'expérience client

Imprégnés signifie être profondément impliqués dans une activité ou un intérêt particulier. Ce n'est ni une réflexion après coup, ni une préoccupation de second ordre. Chez iA Groupe financier, être imprégné de l'expérience client va au-delà du simple fait de penser au client. Cela signifie d'être constamment à son écoute afin de bien comprendre sa réalité, ses besoins et ce qu'il valorise, afin par la suite d'être en mesure, à tous les niveaux de l'entreprise, de lui proposer des solutions et une expérience extraordinaires.

Champions de la simplicité

La recherche de la simplicité est un processus itératif et rigoureux qui, lorsque maîtrisé, génère d'immenses bénéfices. Chez iA Groupe financier, dans chaque geste, chaque jour, nous recherchons la simplicité en nous demandant comment faire les choses en moins d'étapes, moins d'interactions, moins de systèmes. Ce que nous faisons n'est pas moins complexe pour autant, loin de là. Mais ensemble, nous mettons toutes nos compétences au service d'un effort commun pour absorber cette complexité, la résoudre et la traduire en solutions si simples qu'elles semblent magiques vues de l'extérieur.

Inspirés pour croître ensemble

iA Groupe financier est une organisation apprenante, où se côtoient un riche éventail de talents et de spécialités et où les employés apprennent constamment les uns des autres. Chaque situation du quotidien représente une expérience d'apprentissage, dans laquelle l'inclusion d'une diversité de points de vue est la clé de notre succès. En tant qu'entreprise, parfois nous rencontrons des embûches. La plupart du temps nous réussissons à les surmonter, mais nous apprenons toujours. Et si iA Groupe financier se développe, il en va de même pour nos employés, à travers leur accomplissement professionnel et leur bien-être personnel. Notre désir de croître ensemble va plus loin : pensons à nos investisseurs qui reconnaissent notre capacité démontrée à générer de la valeur, à nos communautés dans lesquelles nous réinvestissons par le biais de la philanthropie, sans oublier nos clients, qui deviennent de plus en plus confiants et sécurisés face à leur avenir.

Nos pratiques en matière de gouvernance

Cadre de gouvernance

La Société a toujours accordé une très haute importance à la mise en place et au maintien d'une gouvernance saine et prudente, dans son intérêt et celui de ses parties prenantes. Le *Cadre de gouvernance* met en relation la culture d'intégrité et la raison d'être de la Société avec sa structure de gouvernance ainsi qu'avec ses principales politiques et pratiques en matière de gouvernance. Le *Cadre de gouvernance* est revu et révisé annuellement et est disponible sur notre site Internet au ia.ca.

Pratiques, politiques et Code de conduite professionnelle

Nous avons recours aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à surveiller efficacement les activités de la Société. Ces pratiques sont basées sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une méthode saine et prudente de gestion des risques.

Notre *Code de conduite professionnelle* et certaines de nos politiques qui soutiennent nos pratiques de gouvernance et qui touchent spécifiquement les administrateurs et les dirigeants sont décrits ci-dessous.

Chacun des administrateurs et des dirigeants a reçu un exemplaire de ces politiques et du *Code de conduite professionnelle*. Annuellement, chaque administrateur et dirigeant signe une attestation où ils reconnaissent avoir respecté le *Code de conduite professionnelle*.

Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration

La *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* définit les critères qui permettent d'évaluer l'indépendance des administrateurs de la Société. Elle établit la proportion d'administrateurs indépendants requis au sein du conseil d'administration et de ses comités, de même que les critères particuliers d'indépendance requis pour siéger à certains comités. Elle énonce également les mesures mises en place pour assurer et contrôler l'indépendance du conseil et de ses administrateurs.

En vertu de notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, le conseil doit être indépendant de la Société. De fait, **tous les administrateurs sont indépendants de la Société, à l'exception de monsieur Denis Ricard**, qui a une relation directe importante avec la Société puisqu'il en est le président et chef de la direction.

La politique a pour objectifs (i) de clarifier les situations qui font en sorte qu'un administrateur ne puisse être qualifié d'indépendant, (ii) d'assurer que le conseil et ses comités disposent de l'indépendance requise pour assumer leurs fonctions de prise de décisions et de surveillance efficacement, et (iii) d'établir un processus de contrôle continu qui permet d'évaluer et d'assurer l'indépendance des administrateurs.

Aux fins de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, un administrateur est considéré comme indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société ou l'une de ses filiales. Une relation est qualifiée d'importante lorsque le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur. Dans la détermination de cette qualification, le conseil doit tenir compte de tous les faits et circonstances qu'il juge pertinents.

De plus, cette politique prévoit diverses mesures permettant d'assurer que le conseil dispose de l'indépendance requise pour assumer efficacement ses fonctions de prise de décisions et de surveillance, notamment :

- la nécessité pour le président du conseil d'administration d'être un administrateur indépendant;
- l'obligation que la majorité des administrateurs du conseil d'administration de la Société soient indépendants;
- la limitation à deux du nombre d'administrateurs pouvant siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujéti, à moins d'obtenir le consentement du président du conseil;
- le fait qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de 15 ans;
- un processus d'évaluation annuelle aux termes duquel le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, composé entièrement d'administrateurs indépendants, étudie toutes les relations qui pourraient constituer une relation importante ainsi que tout élément qui pourrait contrevenir aux obligations prévues à la politique.

Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration

Afin d'encourager la diversité au sein de son conseil, la Société a adopté la ***Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration***. Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et des candidates aux postes d'administrateur, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil recrutent les meilleurs candidats possible, tout en visant à améliorer la diversité en fonction des objectifs établis. La notion de diversité inclut non seulement la diversité hommes/femmes, mais également la diversité quant à l'origine ethnique, la nationalité, la provenance géographique, la langue, l'identité culturelle, l'orientation sexuelle, l'âge ou un handicap. La Société aspire à maintenir la parité entre les hommes et les femmes au conseil, sous réserve d'une représentation minimale de 30 % de femmes. Pour plus d'information au sujet de la diversité au sein du conseil d'administration, veuillez vous référer à la section intitulée « Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration ».

Politique de communication de l'information et Politique concernant les transactions sur les titres

L'une des pierres angulaires des marchés financiers canadiens consiste à donner à tous ceux qui investissent dans les titres de sociétés cotées en bourse un accès égal à l'information susceptible d'avoir une influence sur leurs décisions d'investissement. Pour que le public ait confiance dans l'intégrité des marchés, l'information importante relative à l'entreprise et aux affaires des émetteurs assujettis, comme la Société et iA Assurance, doit être communiquée en temps opportun, simultanément à tous les participants du marché.

La ***Politique de communication de l'information*** de la Société confirme les politiques et pratiques de iA Groupe financier en matière de communication de l'information. Elle vise à sensibiliser le conseil, les hauts dirigeants et les employés à la façon dont la Société divulgue l'information. La politique vise tous les employés, le conseil et tous ceux qui sont autorisés à parler au nom de la Société. Le comité de divulgation, un comité de direction, a la responsabilité de s'assurer que toutes les obligations réglementaires en matière d'information sur les valeurs mobilières sont satisfaites et de surveiller les pratiques de la Société ayant trait à la communication de l'information.

Notre ***Politique concernant les transactions sur les titres*** établit, entre autres, certaines règles relatives aux transactions et opérations sur les titres de la Société et de iA Assurance par les initiés et les employés de la Société, de iA Assurance et des filiales du groupe.

Politique corporative sur la gestion des risques liés à la criminalité financière

Notre ***Politique corporative sur la gestion des risques liés à la criminalité financière*** établit les assises du programme de gestion des risques liés à la criminalité financière au sein de la Société et de ses filiales. Elle traite, entre autres, des questions liées à la gestion des risques de corruption et de fraude. Elle s'applique à tous nos employés, dirigeants et administrateurs. La gestion des risques liés à la criminalité financière est un processus continu, soutenu par l'implantation de mesures de prévention, de détection et de surveillance et par une gouvernance efficace. Cette politique et le ***Code de conduite professionnelle*** encouragent les employés à signaler toute pratique contraire à l'éthique ou douteuse adoptée par la Société ou par ses employés.

Code de conduite professionnelle

Ce code rigoureux s'applique notamment aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs de la Société et de ses filiales et a comme principal objectif de renforcer les normes de comportement élevées qui sont attendues et exigées de ces derniers et l'importance de toujours agir de manière éthique, intègre et honnête.

Chaque nouvel employé, consultant, dirigeant et administrateur est tenu de lire et de s'engager à respecter le **Code de conduite professionnelle** avant d'entrer en fonction. Tous les administrateurs, dirigeants, consultants et employés sont tenus de confirmer annuellement par écrit qu'ils ont relu le **Code** et qu'ils s'y sont conformés pendant l'année.

Notre **Code de conduite professionnelle** est révisé et mis à jour de façon périodique. La dernière révision a été effectuée à l'automne 2023. À la suite de cette révision, le **Code** contient maintenant des dispositions sur la protection des renseignements personnels, la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la concurrence, le lobbying et la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. La révision a aussi servi à clarifier certaines dispositions concernant les conflits d'intérêts, l'offre, la sollicitation et l'acceptation de cadeaux et d'autres avantages, ainsi que la participation des employés, des consultants, des dirigeants et des administrateurs à certaines activités externes.

Enfin, le **Code** continue d'encourager les employés, les consultants, les dirigeants et les administrateurs à traiter les clients avec honnêteté, courtoisie, équité, objectivité et indépendance. Le **Code** rappelle également nos obligations en matière de droits de la personne, de diversité et de respect sur le lieu de travail. Le **Code de conduite professionnelle** est disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur celui de SEDAR+ au sedarplus.ca.

La direction présente annuellement au comité des risques, de gouvernance et d'éthique un rapport sur le respect du **Code de conduite professionnelle**. Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique est donc chargé de superviser l'application du **Code**. Il reçoit et examine également les rapports annuels sur le respect du **Code** et un rapport sur les conflits d'intérêts. Aucune déclaration de changement important concernant la conduite des administrateurs ou des membres de la haute direction n'a été requise ou déposée en 2023.

Ligne d'intégrité

Dans un souci de souscrire aux meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance, une ligne de signalement appelée la « Ligne d'intégrité » est en place.

La Ligne d'intégrité est un outil de signalement qui permet aux employés et aux fournisseurs de la Société et de ses filiales de signaler, de manière confidentielle et anonyme, les comportements douteux remarqués, qui semblent illégaux, frauduleux ou contraires à l'éthique et à la déontologie, ou tout manquement aux obligations du code de conduite professionnelle ou du Code de conduite à l'intention des fournisseurs. Les signalements sont communiqués par l'intermédiaire d'un tiers indépendant. Tout signalement est acheminé au vice-président, Audit interne et à la vice-présidente et cheffe des Services juridiques.

Nous avons également un code de conduite à l'intention des fournisseurs, lequel a été révisé en 2021 afin d'y ajouter de meilleures exigences en matière de conformité sociale pour nos fournisseurs. Ce code établit nos principes et nos attentes quant à la façon dont les fournisseurs des biens et services et leurs représentants et employés doivent faire affaire et traiter avec nous, incluant les exigences en matière d'environnement, de diversité et inclusion, de droits de la personne et de droit du travail.

Les fournisseurs qui désirent établir une relation d'affaires avec nous doivent accepter d'agir en tout temps de manière éthique, intègre et honnête dans le cadre de cette relation.

Transactions avec des personnes liées ou intéressées

La Société étant une société de gestion de portefeuille exerçant ses activités par l'entremise de filiales, les transactions pouvant donner lieu à une situation de conflits d'intérêts sont plus susceptibles de survenir dans ces filiales. Les sociétés canadiennes d'assurance du groupe sont régies par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Cette loi prévoit un cadre strict pour toutes les transactions entre un assureur et une personne qui lui est intéressée au sens de cette loi (une personne intéressée comprend notamment les administrateurs et les dirigeants de l'assureur, ainsi que les personnes qui leurs sont liées). Dans le cadre de transactions entre un assureur et une personne qui lui est intéressée, l'assureur doit se comporter de la même façon que si cela était fait dans des conditions de concurrence normale. La transaction ne peut être moins avantageuse pour l'assureur que si elle avait été conclue dans de telles conditions. De plus, pour certains types de transactions, tels que l'acquisition de titres ou le transfert d'actifs, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique de chacune de nos sociétés d'assurance du groupe doit, lorsque le montant excède le seuil prévu par leurs règles de déontologie, recommander à son conseil d'administration d'approuver ou non la transaction.

Les conflits d'intérêts sont également visés par le *Code de conduite professionnelle* de la Société, lequel requiert de toute personne qui le signe qu'elle déclare toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts. De plus, un questionnaire est transmis annuellement aux administrateurs et aux dirigeants de la Société afin d'identifier les personnes qui leurs sont liées ainsi que les situations de conflits d'intérêts qui pourraient survenir. Nos *Procédures pour les administrateurs et dirigeants en cas de conflits d'intérêts* sont également transmises aux administrateurs et aux dirigeants de la Société au même moment. Conformément à ces procédures et à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), tout administrateur ou dirigeant qui se retrouve en situation de conflits d'intérêts ou qui a un intérêt dans une transaction avec la Société doit dénoncer son intérêt dès qu'il en a connaissance et, dans le cas d'un administrateur, s'abstenir de voter sur la question si celle-ci est présentée au conseil d'administration.

Conformément à son mandat, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique de la Société reçoit annuellement un rapport sur les conflits d'intérêts, l'indépendance des administrateurs et le respect du *Code de conduite professionnelle*. Dans le cadre de l'étude de ce rapport, le comité prend connaissance des situations qui peuvent constituer des conflits d'intérêts.

Mandats et descriptions de postes

Dans le but de bien délimiter les rôles et responsabilités de tous, et ce, dans un souci de bonne gouvernance, le conseil a établi des mandats ou des descriptions de postes écrits pour :

- le conseil d'administration;
- chacun des comités du conseil;
- le président et chef de la direction;
- le président du conseil; et
- le président de chacun des comités.

Le mandat du conseil d'administration, les mandats des comités et la description de poste du président du conseil sont disponibles sur notre site Internet au ia.ca. Ceux-ci ne sont pas intégrés par renvoi dans la présente circulaire. Une copie du Mandat du conseil d'administration est également jointe en annexe A.

En vertu de son mandat, le président et chef de la direction, monsieur Denis Ricard, est responsable de la gestion générale de la Société et de ses filiales dans les limites des pouvoirs que lui confère le conseil d'administration et conformément aux lois et aux règlements applicables, en vue d'accomplir les objectifs stratégiques et d'affaires de la Société.

Plus particulièrement, le chef de la direction :

- formule et soumet au conseil d'administration le plan stratégique de la Société, y compris les plans d'affaires et les budgets annuels;
- établit la structure organisationnelle de la Société de concert avec le conseil d'administration;
- assure l'établissement d'un cadre efficace de gestion intégrée des risques et d'un programme de conformité ;
- établit un plan pour assurer la continuité des affaires et planifier la relève de la haute direction;
- recrute les membres de la haute direction, établit leurs responsabilités, définit leurs objectifs et veille à leur évaluation et à leur développement ;
- supervise la mise en place et la mise en œuvre de politiques liées aux initiatives ESG de la Société.

Le président du conseil, monsieur Jacques Martin, est un administrateur indépendant. Dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités, il :

- s'assure que le conseil d'administration supervise de façon indépendante les affaires de la Société;
- dirige les travaux du conseil;
- veille à son efficacité;
- préside toutes les réunions du conseil, y compris les réunions à huis clos, de même que les assemblées annuelles des actionnaires.

Les postes de président du conseil et de président et chef de la direction sont séparés et le président du conseil est un administrateur indépendant.

Le président du conseil supervise, en collaboration avec le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, les processus de recrutement, d'orientation des nouveaux administrateurs et de formation continue, d'évaluation et de rémunération des administrateurs. Il veille également à ce qu'aucun administrateur ne participe à une discussion sur un sujet à l'égard duquel il a un intérêt important ni n'exerce son droit de vote à cet égard.

Pour leur part, les présidents des comités du conseil sont responsables de la direction et du fonctionnement efficace de leur comité respectif. Ils doivent s'assurer que leur comité s'acquitte des responsabilités décrites dans le mandat du comité et exécute les autres responsabilités que le conseil peut lui assigner.

Les présidents des comités sont des administrateurs indépendants nommés par le conseil sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, en collaboration avec le président du conseil.

Planification et développement de la relève

La Société accorde une grande importance au fait d'assurer une solide continuité dans sa haute direction. Pour ce faire, il est primordial de bien planifier la relève tant au niveau du président et chef de la direction qu'aux autres niveaux de la direction. Pour cette raison, le président et chef de la direction a la responsabilité d'établir un plan pour assurer la continuité des affaires et de planifier la relève de la haute direction. Le comité des ressources humaines et de rémunération, pour sa part, est responsable de passer périodiquement en revue le plan de relève pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction et de soumettre ses recommandations au conseil quant à ce plan. Chaque année, le comité examine donc les options de remplacement à court, moyen et long termes pour le poste de président et chef de la direction et les autres postes de la haute direction. Cela inclut la révision des profils des personnes prévues pour les différents scénarios de remplacement (court, moyen et long termes), l'évolution de leur développement de carrière depuis la dernière étude du comité et leur niveau de préparation aux fonctions prévues pour elles.

La Société privilégie également une période de transition relativement longue pour tout changement au poste de président et chef de la direction. Lors de l'entrée en fonction de monsieur Denis Ricard, la période de transition s'était échelonnée sur plusieurs mois. Cela a permis d'assurer la stabilité de la Société et une continuité de ses activités.

Le développement de la relève à la haute direction s'appuie sur un processus rigoureux, continu et collaboratif et est suivi régulièrement par le comité exécutif. Les employés ciblés comme relève sont évalués sur les comportements attendus des dirigeants. Selon les besoins des employés et selon leur expérience, différents moyens de développement sont offerts, notamment des mandats propices au développement dans le travail, du mentorat, du coaching, de la mobilité, une exposition au comité exécutif ou au conseil d'administration ou un programme de développement.

Pour poursuivre dans cette voie de la planification de la relève, la Société a déployé en 2023 un processus d'évaluation des talents pour nos directeurs principaux et nos vice-présidents dans la majeure partie de l'organisation.

Ce processus a été aligné sur notre processus de planification de la relève pour les postes de dirigeants, afin d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure visibilité des successeurs potentiels dans l'entreprise. La Société prévoit continuer le déploiement de ce processus en 2024 et au-delà.

Réunions à huis clos

Il est important pour la bonne gouvernance que les administrateurs indépendants puissent discuter librement de sujets qui concernent la Société, le tout dans le but de s'acquitter de leur rôle de supervision en toute indépendance.

Pour ce faire, notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* prévoit qu'après chaque réunion, le conseil tient une séance à huis clos à laquelle seuls les administrateurs indépendants peuvent assister. Aucun membre de la direction n'est alors présent.

Les administrateurs indépendants tiennent systématiquement des réunions à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil prévue au calendrier. Les membres des comités du conseil se réunissent également en l'absence de la direction à la fin de chacune de ces réunions.

Gestion des risques

iA Société financière définit le risque comme la possibilité que se produise un événement qui influera négativement sur ses affaires, sa condition financière, ou la réalisation de ses objectifs. Une gestion des risques saine et efficace implique donc l'identification, l'évaluation, la mesure, la compréhension, la gestion, la surveillance et la communication des risques auxquels la Société est exposée dans le cours de ses activités, et l'efficacité des mesures en place pour les atténuer.

Conformément à ce principe, la Société a mis en place un cadre de gestion intégrée des risques qui est appliqué sur une base continue et utilisé dans l'élaboration des stratégies d'affaires de la Société et de ses activités. Le cadre de gestion intégrée des risques permet à iA Groupe financier d'assurer une saine et prudente gestion des risques tout en respectant l'appétit et la tolérance au risque du groupe. Le cadre définit également l'appétit au risque de la Société comme étant le type et le niveau de risques que la Société est prête à accepter en lien avec ses objectifs stratégiques et pour améliorer sa valeur à long terme.

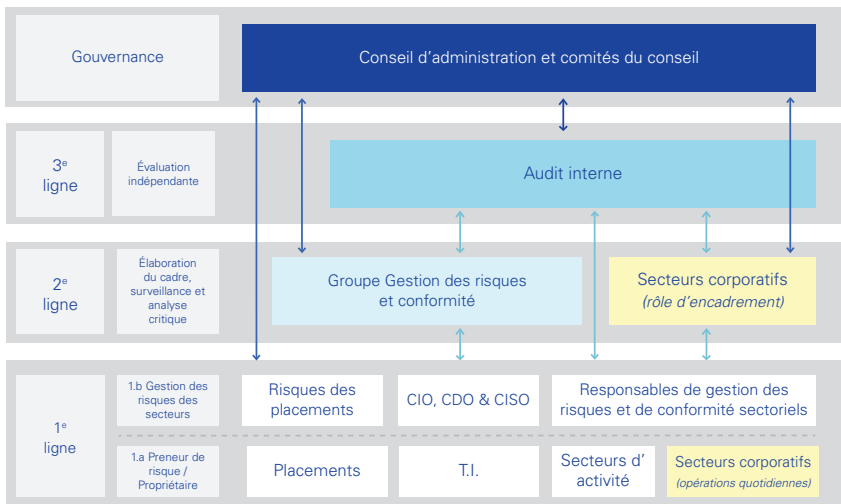
Pour maximiser les avantages d'une gestion intégrée des risques, iA Groupe financier tient compte des interrelations et des interdépendances entre les risques et les mesures de contrôle, et veille à l'harmonisation des stratégies, des outils et des ressources pour offrir une gestion des risques holistique à l'échelle de iA Groupe financier. Le cadre de gestion intégrée des risques permet à la Société de gérer son profil de risque et accroît sa capacité à agir rapidement, de façon efficace, lorsque nécessaire. Une meilleure compréhension des risques auxquels elle s'expose aide iA Groupe financier à atteindre

ses objectifs stratégiques et opérationnels, à prévenir les pertes et à mieux affecter ses ressources, tout en promouvant la résilience de la Société. En fournissant suffisamment d'information pertinente sur l'efficacité de la gestion des risques, le cadre de gestion intégrée des risques procure aussi à la haute direction et au conseil d'administration un degré de confiance et d'assurance raisonnable que toutes les catégories de risques sont comprises et gérées dans une perspective de réalisation des objectifs de iA Groupe financier. Finalement, il contribue à garantir que la Société puisse remplir ses engagements envers les titulaires de polices, les créanciers et les organismes de réglementation.

Le processus de gestion des risques de la Société est soutenu par une solide structure de gouvernance, une saine culture de gestion des risques et un cadre efficace qui s'adapte à l'évolution de la Société, à ses activités, à son degré de maturité et à son environnement. Dans le cadre de ce processus, iA Groupe financier examine et améliore continuellement son cadre de gestion intégrée des risques en tenant compte de sa situation financière et non financière, de la nature, de l'étendue et de la complexité de ses activités, de son profil de risque, de son plan stratégique à long terme et de l'environnement interne et externe dans lequel elle évolue.

Le cadre de gestion intégrée des risques est régi par une politique corporative dont le but est de classer, de définir et de gérer les risques auxquels la Société est exposée. La politique décrit la gouvernance et la structure organisationnelle de la gestion des risques, y compris les rôles et les responsabilités des différents intervenants impliqués dans le processus de gestion des risques. Elle définit également les étapes clés de ce processus, notamment en matière d'identification des risques, de définition de l'appétit et de la tolérance au risque, d'évaluation, de surveillance et de communication des risques. La conformité au cadre et l'application de ce cadre permettent le maintien et la promotion d'une saine culture de gestion des risques au sein de la Société.

Le schéma ci-dessous illustre les niveaux de responsabilités à l'égard de la gestion des risques au sein de la Société.



L'approche de gestion du risque de la Société repose sur le modèle de gouvernance des « trois lignes de défense ». Cette approche se fonde sur la mise en œuvre de système de gestion et de contrôle des risques coordonnés dans l'ensemble de la Société.

La première ligne de défense comprend les propriétaires des risques. Elle inclut des secteurs corporatifs (dont les secteurs des Placements et des Technologies de l'information) dans leurs opérations quotidiennes et leurs secteurs d'activité. C'est à eux qu'incombe la responsabilité d'établir et d'exécuter les stratégies d'affaires en s'assurant de respecter l'appétit et la tolérance au risque établi par la Société, tout en veillant à l'équilibre à long terme entre le risque encouru et le rendement généré. Ils sont également responsables d'appliquer les principes, les cadres, les politiques, les lignes directrices, les normes, les outils et les méthodologies élaborées par la deuxième ligne de défense et d'identifier, de communiquer et de gérer les risques qui menacent l'atteinte des objectifs établis dans leurs champs de responsabilités respectifs. Ils doivent s'assurer que les contrôles appropriés sont en place et fonctionnels, et qu'ils sont intégrés dans les systèmes et les processus de leur secteur. La première ligne de défense se compose de la ligne 1.a, qui concerne les preneurs de risques et les propriétaires du contrôle, et de la ligne 1.b, qui concerne les personnes chargées de la gestion des risques et des contrôles internes dans leur secteur.

La deuxième ligne de défense est composée du Groupe Gestion des risques et Conformité, sous la direction du vice-président exécutif et chef de la gestion des risques. La fonction de conformité est dirigée par le vice-président et chef de la conformité, et se rapporte au chef de la gestion des risques. Elle comprend aussi les secteurs corporatifs dans leur rôle de surveillance, d'assurance qualité et de conformité. La deuxième ligne de défense est chargée de surveiller avec objectivité et impartialité et d'analyser de façon critique les risques inhérents aux activités et aux mesures de contrôle mises en œuvre par la première ligne de défense. Il lui incombe d'élaborer et de

maintenir les principes, les politiques, les cadres, les lignes directrices, les normes, les outils et les méthodologies nécessaires pour cerner, évaluer, mesurer, gérer, surveiller et communiquer les risques actuels et émergents. À cette fin, elle coordonne, guide et soutient la première ligne de défense dans l'évaluation rigoureuse des risques importants auxquels la Société est exposée.

Ces deux lignes de défense travaillent ensemble pour assurer une gestion prudente et disciplinée dans la protection de la réputation et de la viabilité à long terme de la Société. Elles sont aussi responsables d'informer régulièrement la haute direction et le conseil d'administration des principaux risques auxquels s'expose la Société et des mesures adoptées pour les gérer.

En troisième ligne de défense, l'Audit interne fournit une assurance indépendante à la haute direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle internes. Il recommande des améliorations aux intervenants impliqués dans le processus et fait état de la situation au comité d'audit.

Le conseil d'administration, appuyé par le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, approuve la *Politique corporative de gestion intégrée des risques*, laquelle décrit le cadre de gestion intégrée des risques et toutes les modifications qui y sont apportées. Il approuve aussi le niveau de risque global que la Société est disposée à assumer ainsi que les tolérances et limites connexes qu'elle est prête à accepter afin d'atteindre ses objectifs d'affaires et d'améliorer sa valeur à long terme.

Le cadre de gestion intégrée des risques s'applique également aux filiales de la Société. Une relation de collaboration est établie entre l'équipe de gestion des risques et celles responsables de la gestion des risques dans ses filiales, tandis qu'un lien hiérarchique fonctionnel est établi entre l'équipe de la conformité de la Société et les personnes responsables de la conformité dans ses filiales.

Les conseils d'administration des filiales jouent également un rôle important dans la surveillance des risques et l'approbation des politiques pertinentes. Les conseils sont composés, entre autres et selon le cas, de membres reconnus pour leur expertise dans leurs domaines respectifs ainsi que de membres de la direction de la société mère.

Une description plus complète du cadre de gestion des risques se trouve dans le *Rapport annuel 2023*, qui est publié sur notre site Internet au ia.ca. Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Cette section peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans la présente section, les renseignements concernant les stratégies, les initiatives et les objectifs de iA Groupe financier en matière de durabilité, de gouvernance, d'environnement, d'engagement social et de lutte et d'adaptation en matière de changements climatiques. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs, et ils pourraient changer. Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des prédictions, prévisions, projections, objectifs, attentes, conclusions et autres déclarations prospectives qui y sont exprimées explicitement ou implicitement. De plus, bon nombre des hypothèses, normes, paramètres et mesures utilisés dans la préparation de la présente section continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie. Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus, dont plusieurs échappent au contrôle de iA Groupe financier et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, sont notamment : la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure liées au climat, les conditions climatiques et les événements météorologiques, la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), les avancées technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les efforts de décarbonation variables selon les économies, la nécessité de politiques climatiques pertinentes à l'échelle mondiale, les défis de l'équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée et inclusive, les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux, la capacité de recueillir et de vérifier les données, la capacité à mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées dans le délai indiqué ou pas du tout, ou sans les résultats escomptés ou anticipés par iA Groupe financier, la conformité de divers tiers par rapport aux politiques et procédures ainsi que leur engagement envers iA Groupe financier, les conditions sur les marchés financiers, les activités commerciales, les résultats financiers, la situation et les objectifs de iA Groupe financier, le contexte juridique et réglementaire et la conformité réglementaire (qui pourrait exposer iA Groupe financier à des poursuites légales et réglementaires, dont les conséquences incluraient des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes), et les risques stratégiques, réputationnels, environnementaux, juridiques et réglementaires, systémiques et de concurrence, ainsi que d'autres risques.

La durabilité intégrée chez iA Groupe financier

En 2023, iA Groupe financier a identifié trois leviers d'actions qui lui permettront d'avoir un impact positif significatif :

1. **La santé physique, mentale et financière** : par son modèle d'affaires et les retombées positives qu'il est possible de créer, iA Groupe financier priorise la santé physique, mentale et financière comme un levier essentiel de durabilité;
2. **L'éducation et l'apprentissage** : iA Groupe financier fait de l'éducation et de l'apprentissage son deuxième levier prioritaire. Il est essentiel de partager ses connaissances et d'apprendre en retour continuellement;
3. **Un futur durable** : iA Groupe financier est convaincu que chacun, à son échelle, peut contribuer à rendre le monde meilleur et à travailler ensemble pour un futur durable.

Afin d'identifier ces leviers, nous avons réalisé, pour la première fois, une analyse de matérialité auprès de nos parties prenantes. Dans le cadre de cet exercice, nous avons consulté un éventail représentatif de parties prenantes : employés, membres de la haute direction, administrateurs, investisseurs, fournisseurs et clients. Cette analyse nous a permis de renforcer notre stratégie en capitalisant sur les opportunités liées à 21 sujets ESG priorités.

Nos actions réalisées en 2023 :

Finance durable

Nous avons mis en place une infrastructure de données ESG afin d'évaluer nos portefeuilles de placements au moyen d'outils d'évaluation ESG à plus grande échelle.

Nous nous sommes concentrés sur l'élaboration d'une fiche d'évaluation de la crédibilité du plan de transition. Cette fiche permettra, en 2024, d'évaluer la capacité des émetteurs les plus intenses en carbone dans notre portefeuille à faire la transition vers une économie sobre en carbone. Nous suivons une approche collaborative et notre objectif est de rencontrer ces émetteurs pour comprendre leur approche.

Nous avons publié notre premier rapport annuel sur les Principes pour l'investissement responsable (PRI), lequel est accessible au public en anglais seulement.

Depuis 2022, nous avons adhéré à deux initiatives d'engagement collaboratif – Climate 100+ et Climate Action Canada – dans le but de créer un impact positif. En 2023, nous avons participé à des engagements avec des entreprises figurant sur la liste de référence et avons partagé nos connaissances avec les investisseurs des initiatives.

Environnement

Notre stratégie climatique comporte cinq objectifs à long terme dans le but de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Ce qui suit est un court résumé de nos actions réalisées au cours de la dernière année pour chacun de ces objectifs .

| Objectifs à long terme | Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs |
|---|--|
| 1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités et notre portefeuille de placements | <p>En 2023, iA Groupe financier a actualisé sa stratégie de décarbonation, notamment eu égard à ses cibles en matière de réduction d'émissions de GES où de nouvelles cibles ont été adoptées. D'ici 2035 (avec 2022 comme année de référence), nous visons à :</p> <ol style="list-style-type: none">agir en tant qu'entreprise citoyenne responsable en réduisant l'intensité des émissions de GES de notre parc immobilier canadien⁽¹⁾ de 60 %;agir en tant qu'investisseur responsable en réduisant l'intensité carbone de notre portefeuille d'obligations d'entreprises publiques de 40 %⁽²⁾. |
| 2 Intégrer les considérations liées au climat dans l'ensemble des processus et des prises de décisions, y compris dans nos investissements | <p>Notre feuille de route prévoit notamment l'intégration des considérations liées au climat dans la stratégie, dans les processus de décision et de reddition de comptes, dans la taxonomie de nos risques, et plus généralement, dans l'ensemble de nos activités.</p> <p>Par exemple, nous débuterons en 2024 l'analyse et la cartographie de l'exposition de nos placements selon certaines industries afin de se doter d'un plan d'action et nous réviserons la section de l'Énoncé d'appétit et de tolérance au risque, qui porte sur les risques climatiques, y compris les indicateurs à intégrer à la reddition de comptes.</p> |
| 3 Implanter une saine gestion des risques liés aux changements climatiques et renforcer la résilience aux répercussions physiques des changements climatiques dans l'ensemble de nos opérations | <p>En 2023, nous avons adopté notre première Politique corporative sur la gestion des risques climatiques qui encadre notre processus et nos pratiques en la matière. En parallèle, nous avons également élaboré une feuille de route des travaux futurs à réaliser.</p> |

Objectifs à long terme

Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs

- 4 Renforcer la divulgation des informations liées au climat conformément aux recommandations du GIFCC (ou tout équivalent à l'avenir) et faciliter la divulgation de ces informations par les sociétés du portefeuille de placements
- iA Groupe financier poursuit ses engagements en matière de transparence avec ses parties prenantes et divulgue notamment :
- le *Rapport GIFCC 2023*;
 - le *CDP 2023* (en anglais seulement);
 - le *Cadre de référence des obligations durables 2022*, basé sur les principes directeurs 2021 en matière d'obligations durables, vertes et sociales de l'Association internationale des marchés de capitaux (ICMA) (*Sustainability Bond Guidelines 2021, Green Bond Principles 2021 et Social Bond Principles 2021*), ainsi que le *Rapport annuel 2022 sur l'utilisation du produit des obligations durables*;
 - le *Private Transparency Report 2023* (en anglais seulement);
 - la comptabilisation de nos GES selon la méthodologie du GHG Protocol, ainsi que du Partnership for Carbon Accounting Financials (en annexe de notre *Rapport de durabilité 2023*).
- Par ailleurs, nous suivons le développement des normes et des cadres réglementaires sur les changements climatiques, comme les normes IFRS S1/S2, NCID 1/NCID 2, ainsi que le projet de ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'AMF.
- 5 Contribuer à faire progresser la compréhension des répercussions des changements climatiques sur le secteur de l'assurance
- En 2023, iA Groupe financier a mis sur pied une communauté de pratique en matière de durabilité permettant à ses membres de discuter de préoccupations communes, de consolider leur expertise et de développer de nouvelles connaissances en lien avec des initiatives en ESG.
- En parallèle, des dirigeants et employés de iA Groupe financier s'impliquent auprès des organismes liés à la durabilité et aux changements climatiques.

(1) À l'exception de quelques immeubles.

(2) La portion des obligations d'entreprises publiques sujette à l'engagement envers la décarbonation représente des investissements d'environ 13,5 milliards de dollars en date du 16 janvier 2023.

Pour plus d'informations sur les initiatives et les réalisations de la Société en matière de changements climatiques, consultez le *Rapport GIFCC 2023*, disponible sur notre site Web à l'adresse ia.ca. Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Social

iA Groupe financier a poursuivi son engagement dans le processus de certification *Relations progressistes avec les Autochtones*^{MC} (RPA) initié par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. En effet, nous avons officiellement réussi la première phase qui consiste à déployer une structure interne notamment par la mise en place d'une politique interne, la création d'un plan de communication et le démarrage d'activités de sensibilisation, comme une formation sur les réalités autochtones à l'intention des membres de la haute direction.

Finalement, nous avons maintenu le cap en 2023 en ce qui concerne la philanthropie, au moyen de contributions philanthropiques de 9,4 millions de dollars à diverses organisations qui viennent en aide à la population au Canada et aux États-Unis.

Équité, diversité et inclusion en emploi (« EDI »)

iA Groupe financier poursuit son engagement à assurer les conditions favorables à un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif afin que chaque personne employée puisse être une personne authentique au travail et contribuer à son plein potentiel.

En 2022, iA Groupe financier a présenté son plan stratégique EDI 2022-2025 qui vise, entre autres, à :

- Cultiver une organisation viable et inclusive;
- Accélérer le rythme de la diversité de nos effectifs;
- Développer des relations durables avec des partenaires dans la communauté.

Les éléments fondateurs de notre stratégie

En 2023, nous avons officialisé notre gouvernance. Le comité consultatif EDI est composé de groupes-ressources d'employés (« GRE ») et de membres de la haute direction. Ce comité permet d'entendre la voix des GRE et s'assure que la stratégie EDI répond aux besoins de l'organisation. De plus, une directrice adjointe a été nommée gestionnaire du Centre d'expertise EDI. Soutenue par une équipe-conseil, cette personne est responsable du déploiement de la stratégie.

Auto-identification : Je suis. Tu es. Nous sommes.

C'est avec fierté que nous avons lancé cette année notre première campagne annuelle d'auto-identification volontaire, qui rappelle l'importance de mieux se connaître pour favoriser concrètement l'EDI.

Lancée auprès de la majorité des employés au Canada, cette initiative permet aujourd'hui d'obtenir le portrait canadien de notre organisation, de mieux comprendre les données démographiques de notre main-d'œuvre et d'identifier les actions prioritaires à déployer. Pour cette première campagne, nous avons obtenu un taux de participation de 73 %⁽¹⁾.

Sur la base des premiers résultats, nous visons à identifier les lacunes et à définir des plans d'action concrets pour y répondre, en vue d'atteindre les objectifs suivants:

- Un lieu de travail diversifié, équitable et inclusif;
- Une main-d'œuvre engagée, responsabilisée, résiliente et ayant un fort sentiment d'appartenance;
- Nos dirigeants représenteront la diversité de notre personnel et de notre clientèle, ce qui nous permettra de mieux répondre aux besoins de nos clients et de nos partenaires.

(1) À l'exclusion de certaines filiales au Canada

En 2023, les résultats de la campagne d'auto-identification⁽¹⁾ sont les suivants :

| Représentation | 2023 |
|--|---------|
| Femmes ⁽²⁾ | 58,02 % |
| Minorités visibles ⁽³⁾ | 27,07 % |
| Personnes autochtones ⁽⁴⁾ | 0,94 % |
| Personnes avec une situation de handicap / de neurodivergence ⁽⁵⁾ | 8,63 % |
| LGBTQ+ ⁽⁶⁾ | 5,67 % |

(1) En 2023, le taux de réponse à l'auto-identification était de 73 % de la main-d'œuvre sondée. Ces données excluent les filiales situées aux États-Unis et certaines de nos filiales situées au Canada.

(2) Les personnes s'identifiant comme étant des femmes.

(3) Les personnes, autres que les personnes autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

(4) Les personnes autochtones (avec ou sans statut) comprennent les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada.

(5) Une personne avec une situation de handicap signifie qu'un ou des facteurs personnels (déficiences, incapacités, troubles ou autres caractéristiques) l'empêchent de réaliser complètement ou partiellement ses activités habituelles (ex. : se déplacer, travailler, etc.), et ce, de façon temporaire ou permanente. Une personne est considérée avec une situation de neurodivergence lorsque ses fonctions neurologiques (ex. : sa façon d'apprendre et de traiter l'information) ou ses comportements diffèrent par rapport à ce qui est considéré comme étant typique.

(6) L'acronyme LGBTQ+ représente les communautés de diversité sexuelle et de genre : lesbiennes, gais, bisexuels, personnes trans (y compris les personnes non binaires), queers, en questionnement, intersexes, asexuels, aromantiques ou agenres, bispituel (2 ou 2S) et autres minorités sexuelles ou de genre.

Réduire les biais inconscients et célébrer nos différences

Chez iA Groupe financier, l'EDI est une responsabilité commune et chaque collègue est une personne alliée. Nous encourageons l'apprentissage en continu et misons sur de nouvelles et différentes façons de se développer.

Nos gestionnaires sont au cœur de notre transformation culturelle et chaque interaction est une opportunité de contribuer à un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif. Près de l'ensemble des gestionnaires ont complété la formation **Leadership inclusif et biais inconscients** offerte par Catalyst. Celle-ci permet notamment d'augmenter les sentiments de confiance, de sécurité psychologique et d'authenticité au sein des équipes, en plus de développer les outils pour reconnaître et combattre les biais inconscients. Dans un souci d'inclusivité, cette formation a été offerte en ligne, en vidéo-conférence ainsi qu'en personne.

Depuis maintenant deux ans, iA Groupe financier demande à la plupart de ses employés de compléter la formation en ligne **Introduction à l'EDI**. Le contenu permet de se familiariser avec les concepts clés de l'EDI et d'apprendre à reconnaître et adresser les microagressions en milieu de travail.

En 2023, iA Groupe financier a lancé sa plateforme de formation en ligne pour ses employés, et c'est près de 20 % des contenus qui sont consacrés à l'EDI.

En complément aux formations et aux conférences, le Centre d'expertise EDI publie du contenu informatif en continu par l'entremise de son infolettre trimestrielle et a mis à la disposition des employés une section comportant divers outils éducatifs liés à l'EDI sur le portail intranet.

De plus, en partenariat avec l'organisation Catalyst, iA Groupe financier propose à ses employés un accès exclusif à du contenu EDI : rapports, webinaires, formations, articles, outils, etc.

Groupe-ressources d'employés; accélérateurs de transformation culturelle

À ce jour, iA Groupe financier compte quatre GRE qui représentent nos équipes au Canada et aux États-Unis. En plus du Réseau des femmes (975 membres), du Réseau LGBTQ+ (375 membres) et du Réseau ACCÈS (communauté afro-descendante, 140 membres), le GRE Personnes autochtones a vu le jour à la fin de l'année 2023. Ces communautés sont de véritables catalyseurs en matière de transformation culturelle et de progrès EDI chez iA Groupe financier. Elles contribuent à la sensibilisation et la mobilisation des employés en organisant des événements, et ce, tout au long de l'année. En 2023, les GRE ont renforcé leur collaboration afin que l'intersectionnalité soit reflétée dans les réflexions et les initiatives.

Accélérer la parité et la diversité au sein de la haute direction

En 2020, iA Groupe financier s'est fixé deux cibles en matière d'égalité des genres :

- Dès maintenant et à l'avenir, nommer des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier¹ dans une proportion de 40 % à 60 %;
- D'ici 2025, atteindre une plus grande équité des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier en ayant une proportion de femmes et d'hommes comprise entre 40 % et 60 %.

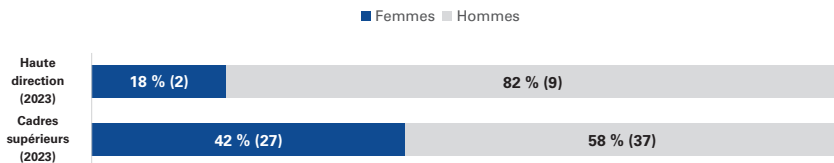
Nous sommes fiers de constater que les femmes représentent 39 % des postes à la Direction principale de iA Groupe financier et que nous progressons à grands pas vers notre objectif de 40 % d'ici 2025.

L'implication continue de notre président et chef de la direction dans la promotion du rôle des femmes à des postes de cadres supérieurs au fil des ans a permis à la Société de faire des progrès significatifs vers ses objectifs. En effet, en 2023, 38 % des nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été octroyées à des femmes. Nous poursuivrons nos efforts avec conviction pour augmenter le nombre de femmes à des postes à la Direction principale de iA Groupe financier en évaluant les pratiques de recrutement (cadres supérieurs et intermédiaires), la formation et le développement, ainsi que le développement de carrière.

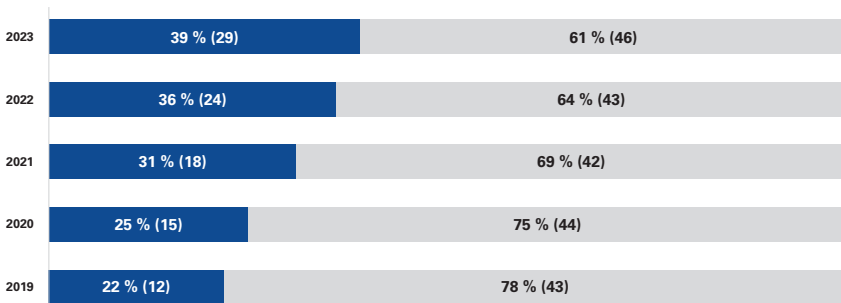
Au 31 décembre 2023, la Direction principale de iA Groupe financier était composée de 39 % de femmes par rapport à 36 % en 2022, 31 % en 2021, 25 % en 2020 et 22 % en 2019, soit une augmentation chaque année depuis 2019, soit une hausse totale de 17 points de pourcentage. De plus, 38 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes, en 2023, comparativement à 46 % en 2022, 36 % en 2021, 44 % en 2020 et 22 % en 2019.

(1) La Direction principale de iA Groupe financier signifie les membres de la haute direction et les cadres supérieurs ainsi que les cadres supérieurs des principales filiales canadiennes qui composent le groupe.

Répartition des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe Financier au 31 décembre 2023.



Total pour la direction principale de iA Groupe financier



Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de personnes.

Gouvernance

iA Groupe financier a toujours accordé une grande importance à l'établissement et au maintien d'une gouvernance d'entreprise saine et prudente dans l'intérêt de la Société et de ses parties prenantes. En 2023, nous avons procédé à la révision de notre *Politique de durabilité*, ayant pour objectif (1) d'établir un cadre de référence en matière de durabilité à travers l'organisation fondé sur les trois leviers d'action susmentionnés et (2) d'améliorer la reddition de comptes auprès du conseil d'administration et des différents comités.

Finalement, nous continuons d'adhérer aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à superviser efficacement les activités de la Société. Ces pratiques reposent sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une approche saine et prudente de la gestion des risques. Ce sont d'ailleurs les raisons pour lesquelles nous appuyons nos différents secteurs d'activité dans l'intégration des facteurs ESG au sein de leurs planifications stratégiques respectives.

Rapport de durabilité

Pour plus d'informations sur les initiatives et les réalisations de iA Groupe financier en matière de durabilité, consultez le *Rapport de durabilité 2023*, disponible sur notre site Web à l'adresse ia.ca, lequel rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Engagement avec les actionnaires

Le conseil d'administration et la direction favorisent fortement l'interaction avec les actionnaires et croient qu'il est important d'avoir un engagement direct, régulier et constructif pour faciliter et encourager le dialogue ouvert et l'échange d'idées.

Conseil d'administration

- Depuis l'assemblée annuelle de 2010, le conseil demande volontairement aux porteurs d'actions ordinaires de participer à un vote consultatif sur l'approche de la Société relative à la rémunération de la haute direction.
- Les administrateurs se rendent disponibles afin de rencontrer sur demande des investisseurs.

Le conseil d'administration reconnaît que l'engagement avec les actionnaires est une pratique en constante

évolution, et il revoit périodiquement ses actions dans ce domaine afin de s'assurer qu'elles sont efficaces et qu'elles conviennent aux parties prenantes.

En 2023, le président du conseil d'administration a rencontré de manière virtuelle et en personne un certain nombre d'investisseurs institutionnels afin de discuter notamment de la stratégie de la Société, de sa gestion des risques, de ses pratiques de gouvernance (incluant la tenue d'assemblées d'actionnaires virtuelles), de son auditeur externe, de sa transition aux normes IFRS 17 et IFRS 9, de son approche en matière de durabilité et de ses progrès quant à la culture, au climat et à l'intégration des facteurs ESG, de sa gestion des risques de cybersécurité, de la rémunération de ses hauts dirigeants et de l'attraction de talents.

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les administrateurs ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse électronique suivante : secretariat_corporatif@ia.ca.

Il est aussi possible de communiquer avec les administrateurs en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Résultats du vote consultatif sur l'approche de la Société relative à la rémunération de la haute direction

Appui à l'égard de cette approche (%)

| | | |
|-------------------------|---|-------|
| Assemblée annuelle 2023 | → | 91,20 |
| Assemblée annuelle 2022 | → | 86,64 |
| Assemblée annuelle 2021 | → | 88,58 |

Haute direction

La haute direction de la Société communique avec ses actionnaires et autres parties prenantes de diverses façons, notamment par l'entremise de ce qui suit :

Documents accessibles au public

- Le *Rapport annuel* et les rapports trimestriels;
- La diffusion de communiqués de presse portant sur les résultats trimestriels et sur d'autres sujets d'intérêt;
- La *Circulaire d'information* annuelle pour la sollicitation de procurations;
- La *Notice annuelle*;
- Le *Rapport de durabilité* annuel.

Conférences et présentations

- L'assemblée annuelle;
- Les conférences téléphoniques trimestrielles avec les analystes financiers, auxquelles tous les actionnaires ont accès;
- La participation à des conférences de l'industrie et à d'autres événements;
- Les webdiffusions en direct et en différé des conférences téléphoniques trimestrielles afin de présenter les résultats financiers et de l'assemblée annuelle;
- Des rencontres virtuelles ou par téléphone sur demande;
- Le site Internet ia.ca, notamment la section « Relations avec les investisseurs ».

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les hauts dirigeants ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse électronique suivante : investisseurs@ia.ca.

Relations avec les investisseurs

Notre Service des relations avec les investisseurs se fait un plaisir et un devoir de fournir aux actionnaires une foule d'informations, notamment les résultats financiers, les informations relatives aux dividendes et aux cotes de crédit, ainsi que les conférences et les présentations.

Ce service publie aussi une Infolettre destinée aux investisseurs par laquelle il communique les dernières informations financières.

Ces informations se trouvent sur notre site Internet au ia.ca, dans la section « À propos », sous l'onglet « Relations avec les investisseurs ». Ces informations ne sont pas intégrées par renvoi dans la présente circulaire.

À propos du conseil d'administration

Mission du conseil

Le conseil a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de la Société.

Deux fonctions fondamentales du conseil

Le rôle du conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance. Le conseil peut s'acquitter de ses responsabilités définies dans son mandat directement ou par l'intermédiaire d'un comité.

1

La fonction de prise de décisions

L'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit pour le risque ainsi que l'adoption des politiques fondamentales et l'approbation des principales décisions d'affaires.

2

La fonction de surveillance

La supervision des décisions prises, de la gestion effectuée par la direction, de la gestion des risques, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs.

Politique d'orientation et de formation des administrateurs

Notre *Politique d'orientation et de formation des administrateurs* a pour objectif de prévoir l'orientation des nouveaux administrateurs afin de les informer sur les activités de la Société, ses stratégies d'affaires, son environnement réglementaire et sur d'autres sujets pertinents.

À cet effet, nous leur proposons un programme d'intégration et d'orientation. Ce programme vise à intégrer la connaissance de l'entreprise, le cadre dans lequel elle exerce ses activités et les rôles et responsabilités d'administrateurs de sociétés publiques. Il donne également accès à l'information dont les administrateurs ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. En vertu de ce programme, les nouveaux administrateurs assistent à des séances d'information en compagnie du président du conseil, des présidents des comités du conseil, du président et chef de la direction, du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, du vice-président exécutif et chef de la gestion des risques, de la vice-présidente et cheffe des services juridiques, de la secrétaire de la Société ainsi que d'autres membres clés de la haute direction et de la direction afin de compléter le survol des secteurs d'activité.

Afin de tenir les membres du conseil au courant des activités de la Société, des séances d'information et de formation ont lieu régulièrement pendant les réunions du conseil et des comités et, à l'occasion, lors de réunions spéciales ou encore de sessions de formation exclusives. Ces séances portent, entre autres, sur la stratégie commerciale de la Société, l'évolution de ses activités commerciales, la gestion des risques, les technologies de l'information, la durabilité (incluant les facteurs ESG et les sujets relatifs au climat) et d'autres sujets pertinents pour le conseil ou le comité concerné. La Société sonde périodiquement les membres du conseil d'administration à propos de leurs intérêts sur différents sujets de formation afin d'orienter les formations sur les besoins du conseil d'administration et fournit trimestriellement aux membres du conseil d'administration une liste des prochaines sessions de formation, des webinaires et d'autres ressources d'apprentissage susceptibles de les intéresser.

Nous encourageons les administrateurs à participer à des programmes de formation continue. Le conseil est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, un organisme qui offre des séances et des activités de formation continue destinées aux administrateurs. La Société rembourse les dépenses raisonnables des administrateurs lorsque ceux-ci assistent à des activités de formation continue, à condition que le président du conseil les ait approuvées à l'avance.

Formation continue

En 2023, les administrateurs ont participé à des sessions d'information et de formation concernant les sujets mentionnés ci-dessous.

Formation continue des administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

| Date | Sujet | Participants |
|----------------|---|--------------------------|
| Mars 2023 | Session interactive : Résultats consolidés pour T3-T4 2022 sous IFRS 9/17 | Comité d'audit |
| Avril 2023 | Programme de modernisation des solutions d'assurance et d'épargne collectives | Comité d'audit |
| Mai 2023 | ChatGPT | Comité d'audit |
| Mai 2023 | Mise à jour économique | Comité de placements |
| Juin 2023 | Évolution des cadres réglementaires ESG et rôle du conseil d'administration | Conseil d'administration |
| Juin 2023 | Comprendre les perspectives de la cybersécurité | Conseil d'administration |
| Août 2023 | Technologie digitale – Vigie de marché | Comité d'audit |
| Août 2023 | Examen des informations à fournir en vertu des normes IFRS 9/17 | Comité d'audit |
| Août 2023 | Changements à venir en matière de capital réglementaire | Comité d'audit |
| Septembre 2023 | Intelligence artificielle générative – Discussion avec Thomas Kurian | Conseil d'administration |

En 2024, iA Groupe financier continuera à proposer des sessions d'information et de formation à ses administrateurs, lesquelles seront axées sur les technologies de l'information, incluant l'intelligence artificielle, et la durabilité. Les membres du conseil seront également sondés sur leur intérêt pour les différents sujets de formation afin de mieux adapter les formations à leurs besoins.

Évaluation du conseil

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a mis en place un processus d'évaluation de la performance du conseil, des comités, du président du conseil, des présidents de chaque comité ainsi que de chaque administrateur. Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique veille à ce qu'une telle évaluation soit effectuée périodiquement afin de favoriser l'amélioration continue de la performance du conseil et de ses comités.

La performance du conseil est le résultat d'un effort collectif qui implique plusieurs facteurs, dont :

- la qualité de l'information et le soutien fourni par la direction en temps opportun;
- la diversité des perspectives et la qualité des interventions des administrateurs pour permettre au conseil de jouer pleinement son rôle de supervision et de conseil stratégique;
- le leadership du président du conseil et du président et chef de la direction pour que le conseil consacre son temps aux enjeux les plus importants.

L'évaluation de la performance du conseil a pour objectifs :

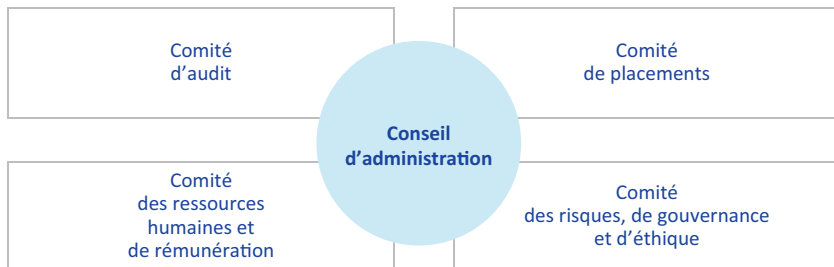
- de revoir dans quelle mesure les divers facteurs mentionnés ci-dessus agissent de concert de manière à contribuer à une performance optimale du conseil; et
- d'identifier les mesures qui contribueraient le mieux à l'amélioration continue du conseil et de ses comités.

Processus d'évaluation

- Les administrateurs sont appelés à commenter leur propre performance ainsi que celle de leurs pairs, du conseil, des comités et des présidents des comités par le biais d'une évaluation qui traite notamment de la composition, du fonctionnement interne, des rôles et responsabilités du conseil et des comités.
- Une évaluation distincte de la performance du président du conseil d'administration est aussi effectuée par chaque administrateur.
- Dans le cadre du processus, le président du conseil rencontre tous les administrateurs indépendants de façon individuelle. Lors de ces rencontres, les activités du conseil et des comités, ainsi que l'apport de l'administrateur rencontré, sont discutés.
- À l'exception de sa propre évaluation, le président du conseil est responsable de recueillir les résultats des différentes évaluations et d'en faire rapport au comité des risques, de gouvernance et d'éthique, ainsi qu'au conseil, et de soumettre au conseil les recommandations quant aux améliorations souhaitées.
- Des membres désignés du comité des risques, de gouvernance et d'éthique sont responsables de recueillir les résultats de l'évaluation du président du conseil, de le rencontrer pour en discuter et de faire rapport au comité des risques, de gouvernance et d'éthique.
- Le processus est mené une fois tous les deux ans. Le dernier processus d'évaluation a été effectué en 2022 et la prochaine évaluation sera effectuée en 2024.

Rapport des comités

Le conseil est assisté dans l'exercice de ses fonctions par quatre comités permanents :



Certains administrateurs sont membres de plus d'un comité, ce qui favorise une compréhension globale du mandat des comités et des enjeux liés aux différents secteurs d'activité de la Société. Le président du conseil peut être nommé membre des comités du conseil et s'il n'est pas nommé à un comité, a le droit d'assister à toutes les réunions des comités auxquels il n'est pas nommé. Les comités ont la responsabilité d'examiner les aspects prévus à leur mandat et toute autre responsabilité qui leur est confiée par le conseil d'administration et d'en faire rapport à celui-ci. Chaque président de comité fait état au conseil, après chaque réunion du comité qu'il préside, des délibérations et des recommandations nécessaires à la prise de décisions par le conseil. À l'occasion, le conseil peut aussi créer des comités spéciaux pour combler ses besoins lorsque la situation l'exige.

Les rapports présentés ci-après vous permettront de mieux comprendre les travaux des comités du conseil au cours du dernier exercice et de constater comment les comités se sont acquittés de leur mandat durant cette période.

Conseillers en rémunération

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et de rémunération ont le pouvoir de retenir, lorsqu'ils le jugent à propos, les services de conseillers indépendants pour les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions et leur fournir l'information nécessaire sur les tendances et les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de rémunération dans le marché de la Société.

| | 2023 | 2022 |
|--|------------|------------|
| Towers Watson Canada Inc. | | |
| Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs | 320 987 \$ | 183 973 \$ |
| Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction) | 249 404 \$ | 382 729 \$ |

Rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants

En 2023, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a retenu les services de Towers Watson pour étudier et analyser la rémunération des administrateurs. Veuillez consulter la section « Rémunération des administrateurs » pour l'information complète sur l'étude effectuée par Towers Watson pour la rémunération des administrateurs.

En 2023, le comité des ressources humaines et de rémunération a aussi retenu les services de Towers Watson pour : (i) évaluer la rémunération au marché de hauts dirigeants et proposer, au besoin, des ajustements pour mieux aligner la rémunération globale des hauts dirigeants sur la politique de rémunération de la Société, (ii) revoir la conformité de certaines composantes de rémunération afin d'apporter des modifications là où un écart a été observé et (iii) soutenir les mises à jour des plans de rémunération incitative de la Société à la lumière de la mise en œuvre des normes comptables IFRS 17 et 9. Il s'agissait d'examiner l'impact des nouvelles normes sur nos plans de rémunération incitative et de procéder aux ajustements nécessaires pour garantir la conformité et l'alignement avec la politique de rémunération de la Société.

La Société a recours aux services de Towers Watson depuis 2015 pour des mandats qui touchent la rémunération des hauts dirigeants.

Autres mandats

En 2023, la Société a retenu les services de Towers Watson pour s'assurer que les programmes de rémunération des employés non membres de la haute direction de la Société soient alignés sur les meilleures pratiques. Les services comprenaient notamment des travaux sur (i) la mise à jour de la compétitivité des objectifs du programme de rémunération incitative pour les employés, (ii) l'examen de la rémunération d'un groupe d'employés situés aux États-Unis, (iii) la validation de la compétitivité de la structure de rémunération pour les fonctions opérationnelles stratégiques et (iv) la révision d'autres composantes de la rémunération à la lumière des récentes évolutions du marché et pour mieux s'aligner sur la stratégie de la Société.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société aux actionnaires et aux autres parties prenantes, à l'environnement de contrôle interne, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'au chef des finances et actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit reçoit des rapports trimestriels concernant les projets importants en matière d'investissement numérique et les opérations en matière de technologies de l'information, incluant les opérations en matière de cybersécurité. Il reçoit également des rapports sur les programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données sur une base régulière.

Le comité d'audit est présentement formé des six personnes suivantes :



Alka Gautam

Ginette Maillé

Monique Mercier

Danielle G. Morin
(présidente)

Marc Poulin

Suzanne Rancourt

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leur parcours académique ou de leurs titres professionnels.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a tenu sept réunions dont deux réunions spéciales afin de poursuivre, entre autres, la formation et les discussions relatives à l'intégration des normes IFRS 17 et IFRS 9.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré, à huis clos et séparément : (i) le président et chef de la direction; (ii) le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef; (iii) la responsable de l'audit interne par intérim; et (iv) l'auditeur externe.
- Le comité a rencontré à huis clos, à au moins une reprise, les personnes suivantes séparément : (i) la vice-présidente, Finances, rapports financiers; (ii) le vice-président exécutif et chef de la gestion des risques; (iii) le vice-président et chef de la sécurité de l'information; (iv) le vice-président principal, Technologies de l'information; et (v) le chef de la direction des données.

Réalisations 2023

Au cours de l'année 2023, le comité d'audit a :

Divulgaration de l'information financière et contrôles internes

- ✓ Vérifié que les processus étaient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière était fiable et conforme aux exigences réglementaires.
- ✓ Examiné les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, les rapports de gestion ainsi que les communiqués de presse et, à cet égard, a recommandé leur approbation au conseil.
- ✓ Recommandé au conseil la publication de la **Notice annuelle**.
- ✓ Surveillé l'efficacité des contrôles internes et des procédures de vérification quant à la communication au public de l'information financière relative à la Société.
- ✓ Surveillé l'implantation des normes IFRS 17 et IFRS 9 et son impact sur la divulgation financière.
- ✓ Examiné le rapport du chef de la gestion des risques sur la certification des documents financiers et 52-109.
- ✓ Recommandé au conseil d'administration les orientations à moyen terme de la Société.
- ✓ Examiné les rapports sur la tarification.
- ✓ Recommandé au conseil d'administration d'approuver la **Politique corporative de tarification et de conception de produits**.

Audit interne

- ✓ Approuvé le plan d'audit interne, incluant l'univers d'audit, et le budget de l'Audit interne.
- ✓ Examiné les rapports et les activités de l'Audit interne.
- ✓ Examiné des rapports sur l'état d'avancement du plan d'audit interne.
- ✓ Examiné le rapport de l'Audit interne sur les signalements liés à la criminalité financière et à la fraude.
- ✓ Examiné l'indépendance de l'Audit interne.
- ✓ Approuvé la révision de la Charte de l'audit interne.
- ✓ Évalué la performance de l'auditeur interne et approuvé le salaire, le montant du boni attribué ainsi que les paramètres du boni de l'auditeur interne.
- ✓ Examiné l'auto-évaluation sur la qualité de la fonction d'audit interne.
- ✓ Approuvé et recommandé au conseil d'administration la nomination d'un responsable de l'audit interne par intérim.

Auditeur externe

- ✓ Recommandé la nomination de l'auditeur externe.
- ✓ Approuvé le plan d'audit externe.
- ✓ Examiné le rendement et la qualité des vérifications externes et discuté des résultats de cette évaluation avec l'auditeur externe.
- ✓ Vérifié l'indépendance de l'auditeur externe.
- ✓ Revu et approuvé les services rendus par l'auditeur externe et ses honoraires.

- ✓ Examiné les rapports de l'auditeur externe.
- ✓ Approuvé les mandats de l'auditeur externe pour les services non liés à l'audit.

Chef des finances et actuaire en chef

- ✓ Examiné le rapport sur l'examen par les pairs de certains travaux actuariels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, pour iA Assurance.
- ✓ Examiné les révisions annuelles et trimestrielles des hypothèses actuarielles et des réserves actuarielles.
- ✓ Évalué la performance du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef.

Autres travaux

- ✓ Surveillé la coordination entre l'Audit interne, l'auditeur externe et les fonctions de supervision de la deuxième ligne de défense.
- ✓ Examiné des rapports sur la gouvernance des projets majeurs.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les litiges en dehors du cours normal des activités.
- ✓ Examiné les rapports de la direction sur les principaux projets d'investissement.
- ✓ Examiné les rapports sur les opérations en matière de

technologies de l'information, incluant les programmes de cybersécurité et les autres programmes connexes ainsi que les rapports annuels spécifiques aux programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données.

- ✓ Examiné les rapports sur les initiatives d'efficacité, notamment sur l'évaluation des avantages des projets et le programme d'établissement des priorités.
- ✓ Examiné le rapport sur l'évolution de la structure corporative de iA Groupe financier.
- ✓ Recommandé au conseil d'administration le barème de participation pour 2024.
- ✓ Examiné des mises à jour sur les questions fiscales, la divulgation en vertu des normes IFRS 9/17, la gestion du capital, la gestion des risques liés aux tiers, la sécurité de l'information et les technologies numériques.
- ✓ Surveillé les impacts des acquisitions et des dispositions sur la Société.
- ✓ Examiné les rapports sur les résultats financiers et la gouvernance des filiales d'assurance canadiennes de la Société.
- ✓ Rencontré le président du comité d'audit des filiales américaines.

Comme en 2022, le comité d'audit a aussi tenu, en 2023, des sessions interactives et de formation sur l'intégration des normes IFRS 17 et IFRS 9. Ces formations ont permis aux membres du comité d'audit d'améliorer leurs connaissances sur les impacts de la transition vers les normes IFRS 17 et IFRS 9. Le comité d'audit a également reçu de la formation sur les nouvelles technologies numériques et l'intelligence artificielle.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

De l'information additionnelle sur le comité d'audit est fournie à la section « Comité d'audit » de la **Notice annuelle** déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui se trouve sur le site Internet de SEDAR+ au sedarplus.ca.

Présenté au nom du comité
Danielle G. Morin, présidente

Comité de placements

Le comité de placements a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration dans ses responsabilités ayant trait à la surveillance de la gestion, de la conformité et de la gestion des risques des placements. Le comité approuve les politiques de placements, participe à l'examen, à l'approbation et à la supervision des activités de placement de la Société, supervise la gestion des risques inhérente à la gestion de placements et surveille les stratégies de placement. Il s'assure également que les facteurs ESG sont pris en compte dans les décisions de placement.

Le comité de placements est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité de placements possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité de placements a tenu quatre réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion, le comité a rencontré à huis clos le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des placements. La vice-présidente exécutive et chef Talents et culture a également rencontré le comité à huis clos à une occasion.

Réalisations 2023

Au cours de l'année 2023, le comité de placements a :

Supervision des placements

- ✓ Surveillé les objectifs financiers et les orientations de placement établies par la direction.
- ✓ Examiné différents rapports sur les stratégies d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports sur les initiatives stratégiques.
- ✓ Examiné différents rapports sur la performance trimestrielle et annuelle des portefeuilles d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur l'évaluation et la nature des placements.
- ✓ Examiné différents rapports sur la qualité des portefeuilles d'investissement et des placements à risque ou sous surveillance.
- ✓ Recommandé au conseil la révision de la **Politique de placements**.
- ✓ Approuvé ou recommandé les placements pour lesquels l'approbation du comité de placements ou du conseil était requise selon la **Politique de placements**.
- ✓ Examiné les faits saillants des fonds généraux et la transition du portefeuille d'investissement vers la norme IFRS 17.
- ✓ Surveillé l'état du secteur de l'immobilier commercial.
- ✓ Examiné le cadre stratégique de gouvernance des investissements.
- ✓ Recommandé au conseil d'administration d'approuver une transaction immobilière.

Conformité des placements

- ✓ Examiné les rapports sur la conformité des placements avec la **Politique de placements**, y

compris les rapports sur les dépassements ponctuels et récurrents.

Gestion des risques des placements

- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur la gestion des risques relatifs aux placements, notamment ceux qui concernent la gestion des risques de liquidité, des produits dérivés, du risque du marché et du risque de crédit.
- ✓ Examiné et surveillé les principaux risques liés aux placements de la Société.
- ✓ Surveillé la gestion des risques dans le cadre des tensions bancaires.

Autres travaux

- ✓ Examiné l'état de préparation opérationnelle à la norme IFRS 17.
- ✓ Surveillé l'avancement de travaux liés à IFRS 17 et examiné les rapports sur les impacts et les plans d'action liés à l'intégration de IFRS 17 sur certains portefeuilles, les stratégies d'investissement et la répartition des actifs.
- ✓ Surveillée l'évolution des investissements durables.
- ✓ Examiné le plan de décarbonation de la Société.
- ✓ En collaboration avec la direction de la Société, a continué d'améliorer les rapports soumis au comité afin de permettre une surveillance plus efficace des enjeux stratégiques, des risques et des éléments clés sous la gouverne du comité.
- ✓ Examiné la mise à jour sur les questions stratégiques en matière de ressources humaines concernant le secteur des Placements.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

À chaque exercice financier, le comité prévoit des sessions de formation dans le cadre de ses réunions. En 2023, le comité a reçu une mise à jour sur l'économie.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Présenté au nom du comité
Emma K. Griffin, présidente

Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat d'appuyer le conseil à l'égard des responsabilités relatives à la nomination, la rémunération, l'évaluation, la relève, le développement des ressources, l'expérience employé ainsi qu'à l'égard de la surveillance des politiques et programmes de la Société en matière de ressources humaines. Le comité supporte également le conseil afin de promouvoir une saine gouvernance et gestion des risques reliées aux ressources humaines, incluant les risques liés à la rémunération, à la planification de la relève et à la diversité.

Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Benoît Daignault

Nicolas Darveau-Garneau

Jacques Martin

Monique Mercier

Marc Poulin
(président)

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent les compétences nécessaires pour comprendre les principes et les pratiques en matière de ressources humaines et de rémunération, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité des ressources humaines et de rémunération a tenu six réunions, dont deux réunions spéciales.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos le président et chef de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos la vice-présidente exécutive et chef Talents et culture.

Réalisations 2023

Au cours de l'année 2023, le comité des ressources humaines et de rémunération a :

Nomination des membres de la haute direction

- ✓ Recommandé au conseil les nominations pour des postes de membres de la haute direction et de cadres supérieurs et pour l'adhésion de nouveaux membres au régime excédentaire de retraite.

Rémunération des employés, des cadres et des hauts dirigeants

- ✓ Recommandé au conseil l'approbation des objectifs pour 2023 relatifs à la bonification annuelle des employés, des cadres et des hauts dirigeants.
- ✓ Recommandé au conseil les objectifs de performance du président et chef de la direction pour 2023.
- ✓ Examiné les résultats quant aux objectifs de l'entreprise et recommandé au conseil le versement du boni annuel pour les employés, les cadres et les hauts dirigeants.
- ✓ Approuvé le paiement des UAR au terme du cycle triennal 2020-2022.
- ✓ Approuvé les attributions d'UAR et d'UAT au terme du cycle triennal 2023-2025.
- ✓ Approuvé les attributions d'options.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation des salaires de base 2023 pour les hauts dirigeants.
- ✓ Recommandé au conseil les modifications au régime de rémunération incitative pour les employés, les cadres et les membres de la haute direction à la

lumière de l'implantation des nouvelles normes comptables IFRS 17 et 9.

- ✓ Examiné et approuvé les modifications apportées aux rôles et responsabilités de la haute direction et des cadres supérieurs, ainsi que les changements apportés aux structures organisationnelles au sein de secteurs d'activité
- ✓ Recommandé au comité d'audit le paiement du boni annuel de l'auditeur interne et sa rémunération pour 2023.
- ✓ Surveillé l'évolution de la stratégie de rémunération.
- ✓ Recommandé au conseil la révision de la *Politique de financement du régime de retraite*.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la conformité, la situation financière et l'évolution des régimes de retraite de la Société.
- ✓ Recommandé au conseil le budget de rémunération des employés, des cadres et de la haute direction pour 2024.
- ✓ Recommandé au conseil la rémunération du président et chef de la direction pour 2024.
- ✓ Approuvé la divulgation concernant la rémunération dans la circulaire 2023.

Évaluations

- ✓ Évalué la performance du président et chef de la direction.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les priorités du président et chef de la direction pour 2023.

- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du salaire 2023 et du boni attribués au président et chef de la direction.
- ✓ Examiné l'évaluation faite par le président et chef de la direction du rendement de chacun des membres de la haute direction.
- ✓ Examiné l'évaluation du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef et celle de l'auditeur interne effectuées par le comité d'audit.
- ✓ Examiné l'évaluation du vice-président et chef de la gestion des risques effectuée par le comité des risques, de gouvernance et d'éthique.

Relève, développement des ressources et expérience employé

- ✓ Révisé le plan de relève, le plan de développement de ressources pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction ainsi que l'évolution de la structure des cadres supérieurs.
- ✓ Examiné les initiatives pour le développement des talents à court et long termes et pour la planification de la relève.
- ✓ Examiné des rapports de la vice-présidente exécutive et chef, Talents et culture relativement aux initiatives et aux actions clés liées à l'expérience employé et au service Talents et culture.
- ✓ Examiné la stratégie et les initiatives de la direction pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de iA Groupe financier.

- ✓ Examiné et surveillé la stratégie et les priorités établies pour l'évolution de la culture au sein de iA Groupe financier.
- ✓ Examiné les mises à jour sur le travail effectué relativement à l'évolution de la culture et de l'actualisation des valeurs de l'entreprise.
- ✓ Examiné la mise à jour du programme Travailler de n'importe où (TNO).

Gouvernance et gestion des risques en matière de ressources humaines

- ✓ Évalué et surveillé les risques associés aux politiques et aux pratiques de la Société en matière de ressources humaines y compris ceux liés à la rémunération, à la planification de la relève et à la diversité. L'évaluation a démontré qu'aucun élément de nos programmes de rémunération ne comporte un haut niveau de risque.
- ✓ Surveillé la rémunération et les autres pratiques en matière de ressources humaines afin de maintenir la compétitivité dans un environnement caractérisé par la rareté des talents.

Autres travaux

- ✓ Examiné le rapport annuel relatif à l'évaluation des critères de probité et de compétence des membres du conseil d'administration, des membres de la haute direction et des fonctions de supervision des compagnies d'assurance canadiennes.
- ✓ Examiné les rapports sur les dépenses du président du conseil.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Présenté au nom du comité

Marc Poulin, président

Comité des risques, de gouvernance et d'éthique

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'appuyer le conseil dans ses responsabilités ayant trait à la surveillance de la gouvernance de la Société et du cadre de la gestion des risques et de la conformité. Le comité est également responsable de la surveillance des risques liés aux programmes spécifiques tels que la criminalité financière et la protection des renseignements personnels. Le comité reçoit des rapports sur les risques liés à la technologie, aux données et à la sécurité de l'information, incluant la cybersécurité. Le comité s'assure que la gouvernance de la Société est liée à ses orientations stratégiques, fondée sur une approche systémique et une culture d'entreprise éthique, transparente et responsable qui est cohérente avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société et de ses parties prenantes. Il appuie le conseil en matière d'éthique et surveille la stratégie en matière de durabilité (facteurs ESG), incluant la lutte contre les changements climatiques.

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Emma K. Griffin

Jacques Martin
(président)

Danielle G. Morin

Suzanne Rancourt

Rebecca Schechter

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des risques, de gouvernance et d'éthique possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a tenu cinq réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos les personnes suivantes séparément : (i) le président et chef de la direction; (ii) le vice-président exécutif et chef de la gestion des risques; et (iii) la vice-présidente, cheffe de la conformité et cheffe de la protection des renseignements personnels et cheffe de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité.

Réalisations 2023

Au cours de l'année 2023, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a :

Responsabilités liées à la gouvernance

Cadre et politiques en matière de gouvernance

- ✓ Approuvé la divulgation concernant la gouvernance dans la présente circulaire.
- ✓ Recommandé au conseil la *Description de poste du président du conseil* révisée.
- ✓ Recommandé au conseil le *Cadre de gouvernance* révisé.
- ✓ Examiné le rapport sur le développement du cadre de gestion des risques opérationnels.
- ✓ Examiné des rapports sur le cadre de gouvernance d'une filiale.

Durabilité

- ✓ Examiné des rapports *sur la durabilité*.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du *Rapport – Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)*.
- ✓ Examiné le cadre stratégique pour la durabilité.
- ✓ Examiné les rapports portant sur les progrès et les priorités de la Société en matière de durabilité et de critères ESG pour 2023, incluant la stratégie de la Société en matière de changements climatiques et d'émission des GES et effectué un compte rendu au conseil.
- ✓ Approuvé la stratégie et les cibles révisées en matière de climat.
- ✓ Recommandé au conseil la *Politique de durabilité* révisée.

Composition et renouvellement du conseil

- ✓ Recommandé au conseil la composition des différents comités du conseil ainsi que la nomination des présidents de ceux-ci.
- ✓ Recommandé au conseil le nombre d'administrateurs dont l'élection est recommandée lors de l'assemblée annuelle.
- ✓ Recommandé au conseil la candidature de nouveaux administrateurs.
- ✓ Recommandé au conseil les politiques révisées suivantes :
 - Politique d'orientation et de formation des administrateurs;*
 - Politique concernant la diversité au sein du conseil;*
 - Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité.*
- ✓ Examiné le rapport sur le sondage relatif au programme de formation des administrateurs.

Évaluation de l'efficacité du conseil, des comités et des membres

- ✓ Veillé à la compétence du conseil dans son ensemble et évalué la compétence et la probité de ses membres.

Rémunération des administrateurs

- ✓ Examiné le rapport annuel en matière de rémunération des administrateurs, des membres et des présidents des comités ainsi que du président du conseil et recommandé au conseil d'approuver les ajustements proposés.

Responsabilités liées à l'éthique

Normes de conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés

- ✓ Examiné le rapport annuel relatif aux conflits d'intérêts, à l'indépendance des administrateurs et au respect *du Code de conduite professionnelle*, y compris les transactions entre parties liées.
- ✓ Examiné les rapports semestriels sur la Ligne d'intégrité.
- ✓ Recommandé au conseil le *Code de conduite professionnel* révisé.

Responsabilités liées à la gestion des risques et à la conformité

Cadre de gestion des risques et de la conformité

- ✓ Recommandé au conseil la révision de l'Énoncé d'appétit et de tolérance au risque.
- ✓ Examiné l'Évaluation interne des risques et de la solvabilité de la Société (EIRS).
- ✓ Recommandé au conseil les ratios cibles internes et le niveau opérationnel cible des ratios de solvabilité.
- ✓ Approuvé la Charte du Groupe gestion des risques et conformité révisée.
- ✓ Approuvé le plan opérationnel du Groupe gestion des risques et conformité pour 2024.
- ✓ Approuvé le budget du Groupe gestion des risques et conformité pour 2023.
- ✓ Reçu l'état des recommandations de l'Audit interne au Groupe gestion des risques et conformité.

- ✓ Recommandé au conseil les nouvelles politiques ou les politiques révisées suivantes :
 - *Politique corporative de gestion des risques opérationnels;*
 - *Politique corporative sur la gestion des risques liés à la criminalité financière;*
 - *Politique corporative de gestion intégrée des risques;*
 - *Politique corporative sur la gestion des risques de crédit;*
 - *Politique corporative sur les investissements stratégiques;*
 - *Politique corporative sur les simulations de crises;*
 - *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques;*
 - *Politique corporative sur la gestion du risque de liquidité;*
 - *Politique corporative sur la gestion des risques de modèle;*
 - *Politique corporative de gouvernance des données;*
 - *Politique corporative sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).*

Surveillance de la gestion des risques et de la conformité

- ✓ Examiné des rapports du chef de la gestion des risques.
- ✓ Examiné les rapports sur les risques dans le domaine de la technologie, y compris la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications, la sécurité de l'information et la gouvernance des données, la cybersécurité et le programme des autres risques technologiques.
- ✓ Examiné les rapports sur les risques stratégiques et émergents, y compris le rapport d'enquête sur les risques importants et émergents.

- ✓ Examiné les rapports sur les risques liés aux initiatives stratégiques.
- ✓ Examiné les rapports sur les risques financiers.
- ✓ Examiné les rapports sur les risques réglementaires et opérationnels.
- ✓ Examiné le rapport périodique du chef de la conformité sur l'état des activités de conformité.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la gestion de la continuité des activités.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la protection des renseignements personnels.
- ✓ Examiné sur une base trimestrielle la correspondance importante avec les autorités réglementaires.
- ✓ Reçu les rapports sur les affaires gouvernementales.
- ✓ Reçu les rapports sur les affaires réglementaires.
- ✓ Reçu les rapports sur les mises à jour législatives et réglementaires.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour les activités canadiennes de la Société.
- ✓ Examiné le rapport annuel du chef de la lutte contre la criminalité financière.

- ✓ Reçu le rapport sur la surveillance des risques liés aux activités bancaires de la Société aux États-Unis.
- ✓ Examiné et approuvé les dépassements de la tolérance au risque transmis au comité.

Chef de la gestion des risques et chef de la conformité

- ✓ Examiné l'indépendance, évalué la performance et approuvé la rémunération du chef de la gestion des risques.
- ✓ Examiné l'indépendance et approuvé la rémunération du chef de la conformité.
- ✓ Examiné l'autoévaluation sur la qualité de la fonction de gestion des risques.

Autres responsabilités

- ✓ Examiné le rapport annuel sur les couvertures d'assurance, incluant la police d'assurance responsabilité des administrateurs.
- ✓ Examiné le rapport sur la préparation de la session de planification stratégique.
- ✓ Examiné le rapport sur les votes des actionnaires de l'assemblée annuelle 2023.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Présenté au nom du comité
Jacques Martin, président

Rémunération de la haute direction

Notre approche en matière de rémunération de la haute direction est résolument axée sur la performance et les impératifs concurrentiels. Il est important pour nous de maintenir une rémunération qui soit à la fois attrayante, pondérée et réfléchie.

Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

iA Groupe financier est une entreprise qui allie croissance, performance, rendements et qualité de la gouvernance, autant de raisons qui expliquent son succès dans le secteur financier.

La Société a depuis toujours comme priorité d'offrir une rémunération attractive, équitable et réfléchie à ses dirigeants et à ses employés. La Société reconnaît d'emblée que la performance est un critère essentiel pour justifier une rémunération adéquate. Elle cherche à garantir d'abord une formule équitable entre les employés, la direction et les actionnaires, en veillant à ce que les mesures de performance soient justes, tout en favorisant la création de valeur à long terme plutôt que la volatilité à court terme, et en encourageant une prise de décision saine et durable.

La rémunération directe de la haute direction comprend quatre éléments principaux: le salaire de base, le boni annuel pour la performance à court terme, les unités d'actions restreintes basées sur le rendement (JAR) pour la performance à moyen terme et les options d'achat d'actions pour la performance à long terme. Les éléments de rémunération variable (court terme, moyen terme et long terme) sont liés à des indicateurs de performance financière, opérationnelle et stratégique qui reflètent les objectifs du plan stratégique de l'entreprise. Cela garantit une rémunération équitable et incitative pour la haute direction, en alignant leurs intérêts avec ceux de l'entreprise et en les motivant à atteindre les objectifs fixés.

La performance et la gouvernance au centre de notre modèle

La saine gouvernance est un atout important pour la Société, qui lui permet de maintenir une solide position sur les marchés. iA Groupe financier figurait en 2023 au 7^e rang sur 219 entreprises au classement publié par le journal The Globe and Mail (Board Games). Il s'agit d'un important classement des plus grandes sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto en ce qui concerne la qualité de leurs pratiques en matière de gouvernance.

Le comité des ressources humaines et de rémunération, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, supervise l'élaboration et la mise en œuvre du programme de rémunération des hauts dirigeants. Le comité s'appuie sur des données de référence provenant d'un groupe de comparaison pertinent, composé de sociétés canadiennes du secteur des services financiers, ainsi que sur les conseils d'un consultant externe indépendant.

Évolution de la rémunération incitative dans le contexte de la nouvelle norme IFRS 17

En 2023, iA Groupe financier a modifié son approche concernant la reconnaissance des profits dans les régimes de rémunération incitative des hauts dirigeants. Les bénéfices divulgués (aussi connus comme les bénéfices nets) ont longtemps été considérés comme une mesure de profit fiable. Cependant, avec l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS-17, cette mesure est devenue plus volatile, ce qui a un impact sur la juste représentation de la performance soutenue de l'entreprise.

Les ajustements qui ont été apportés par la Société en 2023 concernent les bonis annuels et les UAR.

Au chapitre des régimes de bonis corporatifs, les bénéfices tirés des activités de base sont désormais utilisés comme mesure de performance à la place des bénéfices divulgués. Cette approche permet de mieux évaluer la capacité de la Société à générer des bénéfices durables, ainsi que la performance financière étant sous son contrôle.

En ce qui concerne les UAR, l'attribution des bénéfices divulgués était jusqu'à présent fixée à 50 % du facteur de rendement dépendant de la performance, l'autre 50 % étant alloué au rendement total des actionnaires (RTA) relatif.

La Société a donc décidé de revoir l'utilisation des bénéfices divulgués et de remplacer cette composante par les deux nouvelles mesures suivantes : 25 % de la performance des UAR est attribuée aux bénéfices tirés des activités de base, et 25 % à une mesure de performance définie par la valeur comptable plus la marge sur services contractuels (MSC) par action. Cette dernière mesure permet de comprendre la valeur réelle de la Société et facilite la comparaison avec les autres compagnies d'assurance. L'utilisation et le poids du RTA relatif dans le facteur de rendement demeurent inchangés et contribuent pour 50 %.

Faits saillants de la performance 2023

Les mesures de performance clés de nos régimes incitatifs sont soigneusement alignées sur les intérêts de nos parties prenantes et reflètent bien la performance soutenue de l'entreprise. Il nous fait plaisir de vous faire part des accomplissements marquants de notre performance en 2023 en lien avec ces mesures.

| | |
|------------------------------------|---|
| Rentabilité | iA Groupe financier a maintenu une bonne rentabilité avec un rendement des capitaux propres tiré des activités de base de 14,4 %, légèrement en dessous de l'objectif de 15,5 %. |
| Croissance | La Société a enregistré une croissance soutenue , particulièrement dans le secteur de l'Assurance individuelle, au Canada et aux États-Unis, dépassant les attentes. |
| IRC | L'Indice de recommandation de la clientèle (« IRC ») est resté dans la fourchette cible , démontrant l'amélioration continue de l'expérience client humaine et numérique. |
| Contrôle des frais généraux | iA Groupe financier a atteint des résultats supérieurs à ses objectifs en matière de gestion des frais généraux. |
| Initiatives stratégiques | Les initiatives stratégiques des dernières années ont été complétées en surpassant les cibles établies , et de nouvelles initiatives stratégiques ont été adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration. |
| Valeur comptable et MSC par action | La valeur comptable et la MSC par action ont respectivement augmenté de 8 % et 6 % par rapport à l'année précédente, atteignant un montant important de 126,39 \$ par action. |
| RTA relatif | Le RTA relatif a été excellent , positionnant la Société au-delà de la médiane et au 7 ^e rang parmi les 17 compagnies de son groupe de comparaison, affichant un RTA de 17,9 %. |

Les sections qui suivent de la circulaire d'information décrivent en détail comment la performance 2023 a eu un impact sur la rémunération incitative des membres de la haute direction de la Société. L'objectif de celle-ci est d'être transparente sur ses processus de rémunération, afin de démontrer comment ils sont conçus pour aligner les intérêts de la direction sur ceux de ses parties prenantes.

Le conseil d'administration est satisfait de la performance de iA Groupe financier en 2023 et est d'avis que l'entreprise est bien positionnée pour une croissance future.

Performance soutenue à long terme

iA Groupe financier est une entreprise d'envergure nord-américaine qui se distingue par sa constante croissance et sa création de valeur pour les actionnaires. À titre d'exemples, le taux de croissance annuel composé du résultat net attribué aux actionnaires, au cours des dix dernières années, a été de plus de 8 %. Toujours durant la même période, le rendement total cumulatif des actions ordinaires de la Société a atteint 161 %, alors que celui de l'indice composé S&P/TSX s'est chiffré à 54 %.

Dialogue constant avec les actionnaires

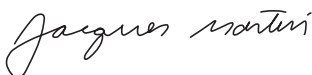
Au fil des dernières années, nous avons eu l'occasion d'échanger avec de nombreux actionnaires sur des questions de gouvernance. Ces consultations ont ouvert la voie à un dialogue fructueux et constructif sur plusieurs sujets, notamment la rémunération des hauts dirigeants.

Nous sommes heureux de constater que nos discussions ont permis de faire reconnaître par les actionnaires l'aspect équitable de la rémunération de nos hauts dirigeants et notre engagement ferme envers une gouvernance transparente et éthique.

Nous avons à cœur de poursuivre ces échanges constructifs avec nos actionnaires, sans jamais perdre de vue notre responsabilité envers eux. Nous nous engageons à maintenir une transparence dans nos décisions et à agir avec intégrité, dans l'intérêt de nos détenteurs de polices, de nos actionnaires et des autres parties prenantes.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre soutien continu.

Le président du conseil



Jacques Martin

Le président du comité des ressources
humaines et de rémunération



Marc Poulin

Analyse de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de recommander au conseil la stratégie en matière de rémunération et de réviser annuellement les politiques de rémunération des employés, des membres de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction pour soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Nous estimons que la réussite de iA Société financière dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

Pour l'année 2023, les dirigeants désignés sont :

Denis Ricard

Président et chef de la direction

Jacques Potvin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef (maintenant à la retraite)

Éric Jobin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Michael L. Stickney

Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions

Alain Bergeron

Vice-président exécutif et chef des placements

Pierre Miron

Vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes

Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération et aux recommandations de conseillers en rémunération externes et doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque membre de la haute direction visé (« **dirigeant désigné** ») sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

Groupes de comparaison pour la rémunération

Annuellement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. L'évaluation s'effectue à l'aide d'un groupe de comparaison qui sert de marché de référence. Le groupe de comparaison est composé de sociétés canadiennes du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

Chaque année, le comité des ressources humaines et de rémunération examine le positionnement de la rémunération des dirigeants désignés sur le marché par rapport au groupe de comparaison de la Société, en fonction d'une évaluation effectuée par un cabinet indépendant.

Dans un premier temps, une évaluation du groupe de comparaison est effectuée et des ajustements sont faits au besoin pour assurer l'alignement sur les critères de sélection. L'évaluation effectuée cette année a démontré que les sociétés constituant le groupe de comparaison restent pertinentes et alignées sur les critères de sélection et, par conséquent, aucun changement n'a été apporté au groupe de comparaison au cours de la dernière année.

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison actuel :

Canaccord Genuity Group Inc.
Banque Canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.

E-L Financial Corporation Limited
Element Fleet Management Corp.
Equitable Group Inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

Notre groupe de comparaison doit respecter les critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance du S&P/TSX (à l'exclusion des cinq plus grande banques canadiennes) :
 - (i) toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes; et
 - (ii) toute société ayant des revenus annuels ou une capitalisation boursière entre 1,5 et 10 milliards de dollars;
- Toute autre société canadienne listée à la bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Il est important de noter que Home Capital Group Inc. a été acquise par Smith Financial Corporation en 2023 et qu'elle a ensuite été radiée de la Bourse de Toronto le 1er septembre 2023. Par conséquent, Home Capital Group Inc. sera retirée de notre groupe de comparaison dans les années à venir.

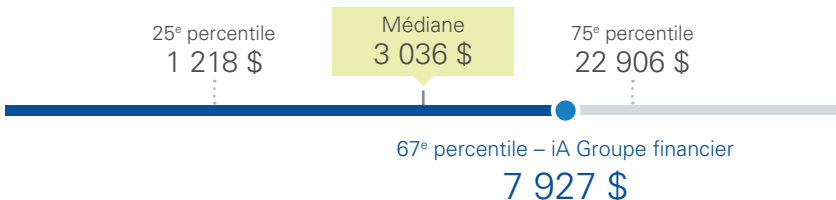
À l'avenir, le comité des ressources humaines et de rémunération continuera à revoir et à mettre à jour la composition du groupe de comparaison en fonction des besoins, afin de garantir l'exactitude et la pertinence de notre processus de comparaison en matière de rémunération.

Où nous situons-nous par rapport à notre groupe de comparaison?

Le graphique ci-dessous indique notre rang par rapport à notre groupe de comparaison. Nous comparons nos actifs totaux, notre capitalisation boursière et nos revenus totaux avec ceux du groupe de comparaison en matière de rémunération, selon les données les plus récentes. Le graphique ci-dessous illustre la pertinence de l'utilisation de ce groupe à titre comparatif pour la rémunération.

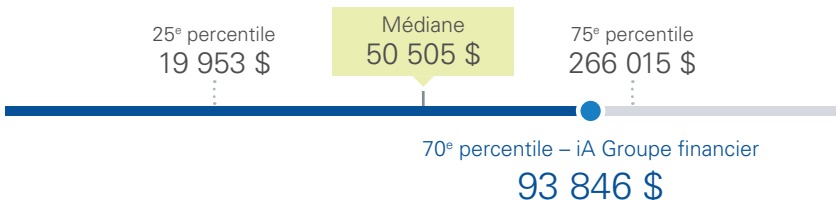
Revenus totaux (en millions)

12 derniers mois



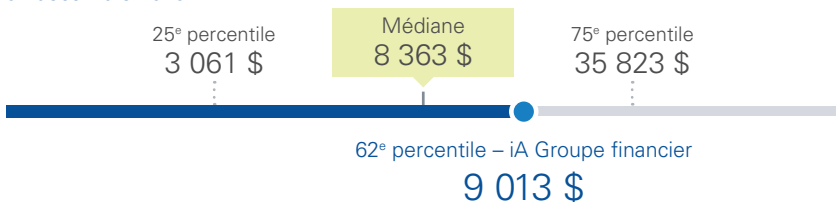
Actifs totaux (en millions)

12 derniers mois



Capitalisation boursière (en millions)

31 décembre 2023



Groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme est légèrement différent de celui pour évaluer le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération, puisqu'il comporte aussi un certain nombre de pairs qui sont des compagnies d'assurance américaines, considérant notre présence grandissante dans ce pays.

Comme mentionné précédemment, Home Capital Group Inc. a été radiée de la Bourse de Toronto le 1^{er} septembre 2023. Par conséquent, cette société a été retirée du groupe de comparaison à partir de 2023.

Le groupe de comparaison pour l'évaluation de la performance 2023 de notre plan d'intéressement à moyen terme est le suivant :

Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque canadienne de l'Ouest
CI Financial Corp.
Element Fleet Management Corp.
Fairfax Financial Holdings Limited

Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.
Groupe TMX limitée
Intact Corporation financière
Lincoln National Corporation

Principal Financial Group Inc.
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie
Globe Life Inc.
Unum Group

Politique sur la récupération de la rémunération variable

La politique vise à promouvoir une culture d'intégrité, à diminuer les risques liés à la rémunération variable et à sanctionner la négligence grossière, l'inconduite délibérée ou la fraude commise par un membre de la haute direction à l'endroit de la Société.

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, attribuée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une inconduite délibérée ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 :

| Composantes de la rémunération | | Type | Période de rémunération | Base de détermination | Objectifs |
|--|--|---|---|--|---|
| Rémunération directe | | | | | |
| Fixe | Salaire de base | En espèces | 1 an | En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilités, aux habiletés et à l'expérience. | Rétention et équité |
| Variable | Régime d'intéressement à court terme – boni annuel | En espèces | 1 an | En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de la Société, les rendements sectoriel et individuel. | Rétention et différenciation |
| | | Unités d'actions différées (« UAD ») | Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi | Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tient compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment du rachat. | Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de la Société et assurer l'alignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société |
| Variable | Régime d'intéressement à moyen terme | Unités d'actions liées au rendement (« UAR ») | 3 ans | Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur finale reposant sur le prix de l'action ordinaire à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par la Société. | Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux et sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société |
| Variable | Régime d'intéressement à long terme | Options d'achat d'actions | 10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant un an après la date d'attribution | Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire à la date de l'attribution et à la date de la levée. | Rétention à long terme et différenciation Favorise l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de la Société sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires |
| Rémunération indirecte | | | | | |
| Régimes de retraite et d'avantages sociaux | | Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite | Continue | En comparaison avec le marché de référence. | Fidélisation |

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer l'enlignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société et des autres principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la rémunération totale directe cible pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le régime d'intéressement à court terme, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

| Échelon | Salaire de base | Boni annuel cible | Unités d'actions liées au rendement cible | Options d'achat d'actions cible | Rémunération totale | |
|--|-----------------|-------------------|---|---------------------------------|---|--|
| | | | | | Portion totale de la rémunération qui varie | Portion totale de la rémunération qui est fixe |
| Président et chef de la direction | 24 % | 24 % | 35 % | 17 % | 76 % | 24 % |
| Vice-président exécutif⁽¹⁾ | 31 % | 22 % | 32 % | 15 % | 69 % | 31 % |

(1) Pour cet échelon, la répartition présentée dans le tableau a été calculée en utilisant une moyenne pour chacune des quatre composantes.

Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de la Société. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence.



Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction; et
- à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction :
- les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

En 2023, la Société a approuvé une augmentation moyenne budgétisée de 4 % pour les employés, y compris les membres de la haute direction, à quelques exceptions près.

Pour Éric Jobin, une augmentation plus élevée a été accordée plus tôt dans l'année, conformément au plan de relève de la Société pour le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef. Une augmentation supplémentaire lui a été

accordée lorsqu'il a commencé à assumer ses fonctions en août 2023 afin de mieux aligner sa rémunération sur l'indice de référence du marché pour ce poste.

De même, en août 2023, le salaire de base de Pierre Miron a été augmenté de 4,11 % en reconnaissance de sa promotion au poste de vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes, en plus de l'augmentation de 4 % de son salaire de base accordée aux membres de la haute direction plus tôt dans l'année.

De plus, à la suite d'une révision de la rémunération effectuée par nos conseillers indépendants, le salaire de base d'Alain Bergeron a été augmenté de 7,07 % et la cible de son régime d'intéressement à court terme a été augmentée de 25 %. La rémunération a été ajustée pour mieux refléter l'alignement sur le marché et la performance. Cet ajustement s'ajoute à l'augmentation de 4 % du salaire de base accordée aux membres de la haute direction plus tôt dans l'année.

Régime d'intéressement à court terme (boni annuel)

Le régime d'intéressement à court terme récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels préétablis auxquels la Société, les secteurs et les individus doivent satisfaire. À partir de 2023, nous avons introduit le rendement des capitaux propres tiré des activités de base dans les indicateurs de performance du plan d'intéressement à court terme. Cette mesure a été adoptée en remplacement de notre objectif historique de rendement des capitaux propres en réponse aux nouvelles normes IFRS 17 et IFRS 9. Nous pensons que ce nouvel indicateur de performance reflète mieux la performance globale de la Société et la valeur créée par les membres de la haute direction, tout en atténuant l'impact des éléments non monétaires résultant de l'adoption des normes IFRS 17 et 9.

Les objectifs du régime sont les suivants :

- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de la Société;
- Inciter à une productivité accrue tout en maintenant un niveau élevé de satisfaction des clients, étant donné l'introduction de l'indice de recommandation des clients (« **IRC** »), une unité de mesure prenant en compte la satisfaction des clients, à titre de modificateur depuis 2021;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et
- Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime d'intéressement à court terme comporte cinq mesures de rendement :

| Mesure | Motif et définition du choix de la mesure |
|---|---|
| Rendement des capitaux propres tiré des activités de base | Cet indicateur est aligné sur les intérêts des actionnaires ordinaires. Défini comme le rendement des capitaux propres tiré des activités de base (ROE), il s'agit d'une mesure non conforme aux normes IFRS qui évalue l'efficacité financière et la rentabilité de la Société. Il mesure le bénéfice tiré des activités de base ⁽¹⁾ généré par rapport aux capitaux propres des actionnaires ordinaires, ce qui donne une idée de la capacité de l'organisation à générer des rendements durables sur le capital investi par ses actionnaires. |
| Objectifs d'entreprise Nouvelles affaires | Visé à soutenir nos objectifs de croissance en générant de nouveaux clients, en élargissant notre part de marché et en réalisant des ventes et des revenus à partir de nouvelles lignes de produits ou d'initiatives d'affaires. Cette mesure se concentre généralement sur la croissance et le développement de la clientèle, la présence sur le marché, les ventes et les flux de revenus de la Société par le biais de nouvelles opportunités d'affaires. |
| Contrôle des frais généraux | Encourage une gestion saine des dépenses. Grâce à cet indicateur, la Société évalue l'efficacité de la gestion et de la réduction des coûts d'exploitation, des frais généraux et des autres dépenses au sein de l'organisation. Il s'agit généralement de mettre l'accent sur le contrôle et l'optimisation des dépenses afin d'améliorer la rentabilité, l'efficacité opérationnelle et les performances financières globales. |
| Objectifs des unités d'exploitation | Aligne les objectifs de chaque unité d'exploitation sur notre plan d'affaires. Ces objectifs sont déterminés chaque année et sont liés aux objectifs stratégiques de la Société, ce qui a un impact direct sur la réussite globale et les performances financières de la Société. |
| Objectifs stratégiques | Encourage l'atteinte des résultats liés aux initiatives stratégiques transversales. Cet indicateur contient des initiatives stratégiques transversales telles que la croissance durable, l'excellence opérationnelle et les bénéfices réalisés sur des projets clés, l'amélioration des expériences client et employé, ainsi qu'une gestion rigoureuse des risques et du capital. |

(1) Pour obtenir des renseignements détaillés sur ces mesures, veuillez consulter la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » ci-dessous et la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre **Rapport de gestion 2023**, qui peut être consulté sur SEDAR+ à sedarplus.ca ou sur le site internet de IA Groupe financier au ia.ca.

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin qu'ils demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de la Société, des unités d'exploitations ou de la performance stratégique est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert est de deux fois la cible, ce qui est le cas lorsque les objectifs, fondés sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier, sont largement dépassés. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

Depuis 2021, un modificateur en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« **Indice ESG** »), basé sur l'IRC, une unité de mesure qui tient compte de la satisfaction des clients, est appliqué à la formule du boni. Le modificateur a été adopté dans le cadre des paramètres du plan d'intéressement à court terme afin de souligner l'engagement de la Société en faveur de la qualité des services et de la satisfaction des clients et de veiller à ce que les paiements effectués dans le cadre du plan reflètent la manière dont la Société a su livrer à cet effet. Le modificateur pourra réduire ou augmenter le boni payable selon le niveau de performance du taux cible de l'IRC. Le modificateur est utilisé comme un multiplicateur au mécanisme de calcul du boni et peut varier entre -10 % et +10 %. L'application du modificateur ne peut donner lieu à un boni supérieur au maximum annuel cible, soit 200 %.

La figure ci-dessous illustre la formule utilisée pour le calcul du paiement du boni annuel.



Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel pour 2023 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :

| Dirigeant désigné | Boni cible | Pondération du rendement des activités | | Composantes stratégiques |
|---|--------------|--|---------|--------------------------|
| | | Société | Secteur | |
| | % du salaire | % | % | % |
| DENIS RICARD | 100 | 75 | 0 | 25 |
| JACQUES POTVIN (maintenant à la retraite) | 75 | 30 | 55 | 15 |
| ÉRIC JOBIN | 75 | 50 | 35 | 15 |
| MICHAEL L. STICKNEY | 75 | 75 | 10 | 15 |
| ALAIN BERGERON | 100 | 50 | 35 | 15 |
| PIERRE MIRON | 75 | 60 | 25 | 15 |

Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie globale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie corporative.

Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 0 % et 200 % du boni cible, avec un seuil de versement commençant à 50 %, sur la base de minimums et de maximums préétablis.

Le versement du boni est conditionnel à la réalisation d'un seuil de rentabilité :



Les bénéfices tirés des activités de base doivent atteindre un minimum de 70 % de l'objectif annuel ; et



Les bénéfices déclarés doivent être positifs.

Objectifs corporatifs et stratégiques

La détermination des objectifs corporatifs et stratégiques du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2023 étaient les suivants :

| | Minimum | Cible | Maximum |
|--|--|--------|---|
| Rendement des capitaux propres | 10,8 % | 15,5 % | 17,8 % |
| Nouvelles affaires ⁽¹⁾ | Variable selon le secteur d'activité et en fonction des résultats de 2022 | Budget | Budget + entre 5 % et 30 % variable selon le secteur d'activité |
| Contrôle des frais généraux ⁽¹⁾ | 103 % du budget | Budget | 94 % du budget |
| Objectifs stratégiques ⁽¹⁾ | Les mesures de performance pour chaque initiative sont approuvées par le conseil d'administration. | | |

(1) Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires, au contrôle des frais généraux et aux objectifs stratégiques constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de la Société. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de la Société ainsi que des renseignements stratégiques clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentage, lorsqu'applicable.

Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières

La Société présente ses résultats financiers et ses états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (« **IFRS** »). Elle publie également certaines mesures financières ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« **non conformes aux IFRS** »). Une mesure est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** ») utilisés pour les états financiers audités de la Société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS.

La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS. Pour plus d'informations sur les mesures non conformes aux IFRS et les mesures financières supplémentaires, veuillez vous référer au *Rapport de gestion 2023*.

Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 décembre de l'année civile qui précède celle pour laquelle le boni annuel est payé, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des UAR. Les UAR représentent généralement environ 70 % de l'ensemble des incitations à moyen/long terme des dirigeants désignés, les 30 % restants correspondant à des options d'achat d'actions. Les attributions d'UAR sont conditionnelles à l'approbation du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la structure de rémunération ainsi que de la recommandation du président et chef de la direction (sauf en ce qui concerne ses propres UAR). Lors de l'attribution de nouvelles UAR, les attributions antérieures ne sont pas prises en compte, car celles-ci servent à encourager une performance supérieure pendant la période d'acquisition et à aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de performance financière ambitieux.

Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de la Société en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

Pour l'information sur l'atteinte de ces objectifs, veuillez vous reporter à la section intitulée « Paiement des attributions d'UAR de 2021 ».

L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue en fonction d'un cycle de rendement basé sur trois exercices financiers, commençant le 1^{er} janvier de l'année de l'attribution et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

L'acquisition est ainsi assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de notre action ordinaire (inscrite sous le symbole IAG à la Bourse de Toronto) pour les 20 premiers jours de négociation de la période de référence.

Révision des critères de performance pour les attributions en 2023

À partir de 2023, nous avons introduit le bénéfice tiré des activités de base, la valeur comptable et la marge sur services contractuels (« **MSC** ») par action ordinaire dans le cadre de nos indicateurs de performance pour les UAR en remplacement de la mesure du bénéfice net qui avait été utilisée pour les attributions précédentes. Ces mesures ont été adoptées en remplacement de notre objectif de rendement total pour les actionnaires ordinaires, en réponse aux nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9. La volatilité introduite par ces nouvelles normes comptables nous a obligés à revoir notre plan d'intéressement à moyen terme. Nous sommes d'avis que les nouveaux indicateurs de performance susmentionnés reflètent mieux la performance soutenue de la Société et sont plus représentatifs de la valeur créée pour les actionnaires. De plus amples informations, telles que des définitions de ces indicateurs de performance, sont fournies dans le tableau récapitulatif des attributions d'UAR 2023 ci-dessous.

L'acquisition des UAR pour la période 2023-2025 est basée sur un facteur de rendement à trois facettes :

- 1) 50 % en fonction du rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires (« **RTA** ») par rapport à celui du groupe cible;
- 2) 25 % en fonction du bénéfice tiré des activités de base de la Société au cours des trois années;
- 3) 25 % en fonction de la valeur comptable + la MSC par action ordinaire de la Société au cours des trois années.

Critères de performance pour les attributions en 2021 et 2022

Pour les attributions 2022-2024 et 2021-2023, deux facteurs ont été utilisés : le RTA relatif (représentant une pondération de 50 % pour l'attribution 2022 et de 25 % pour l'attribution 2021) et la performance du bénéfice net de la Société sur trois ans (représentant une pondération de 50 % pour l'attribution 2022 et de 75 % pour l'attribution 2021).

La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue de la période de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de la Société pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

Les tableaux suivants présentent, pour les trois derniers exercices, les UAR attribuées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition. Il est à noter que ces tableaux présentent uniquement les attributions aux vice-présidents exécutifs.

Tableau sommaire des attributions des UAR en 2023 :

| Cible triennale visée (période de référence) | Nombre d'UAR attribuées ⁽¹⁾ | Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2023 ⁽²⁾ | Niveau de rendement | Bénéfice tiré des activités de base ⁽³⁾ | (Valeur comptable ⁽⁴⁾ + MSC ⁽⁵⁾) / action | Rendement total aux actionnaires (RTA) | Coefficient de rendement |
|--|--|--|------------------------------|--|--|--|--------------------------|
| | | | | Pondération de 25 % | Pondération de 25 % | Rang percentile du RTA relatif Pondération de 50 % | |
| | | | | million | million | | % |
| 2023-2025 | 77 964 | 80 622 | Égal ou supérieur au maximum | 3 968 \$ | 167,40 \$ | 1 à 35 | 200 |
| | | | | 3 709 \$ | 161,20 \$ | 36 à 45 | 150 |
| | | | Cible | 3 450 \$ | 155,00 \$ | 46 à 55 | 100 |
| | | | | 3 019 \$ | 147,25 \$ | 56 à 65 | 75 |
| | | | Seuil | 2 588 \$ | 139,50 \$ | 66 à 75 | 50 |
| | | | Inférieur au seuil | s. o. | s. o. | s. o. | 0 |

- (1) Les chiffres présentés ici ne s'appliquent qu'aux personnes qui étaient vice-présidents exécutifs au moment de l'attribution initiale. Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.
- (2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR supplémentaires. Cette colonne indique le nombre d'UAR initialement attribuées plus un nombre additionnel d'UAR attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR annulées.
- (3) Bénéfice tiré des activités de base : mesure non conformes aux IFRS dérivée du bénéfice divulgué duquel sont exclus certains éléments qui créent une volatilité dans les résultats de la Société selon les normes IFRS, ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente. Ces éléments comprennent les impacts liés au marché qui diffèrent des attentes de la direction, les changements d'hypothèses et mesures prises par la direction, les charges ou produits liés à des acquisitions ou à des dispositions d'entreprises, l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions, la charge de retraite non liée aux activités de base et des éléments spécifiques qui, selon la direction, ne sont pas représentatifs de la performance de la Société.
- (4) Valeur comptable : mesure conforme aux IFRS décrite comme la valeur des capitaux propres telle qu'elle apparaît dans les états financiers, à l'exclusion des « actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres ».
- (5) La MSC est une mesure conforme aux IFRS qui représente le bénéfice non gagné que la Société comptabilisera à l'avenir lorsqu'elle fournira des services dans le cadre de contrats d'assurance.

En 2023, les attributions étaient basées sur un objectif de salaire de base pour chaque dirigeant désigné, comme suit :

| Dirigeant désigné | Octroi des UAR 2023 cible | Nombre d'UAR octroyées |
|--|---------------------------|------------------------|
| % du salaire | | |
| DENIS RICARD | 150 | 18 853 |
| JACQUES POTVIN (maintenant à la retraite) | 110 | 8 235 |
| ERIC JOBIN | 55 | 2 476 |
| MICHAEL L. STICKNEY | 110 | 6 776 |
| ALAIN BERGERON | 110 | 8 235 |
| PIERRE MIRON | 110 | 8 469 |

Tableau sommaire des attributions des UAR en 2021 et 2022 :

| Cible triennale visée (période de référence) | Nombre d'UAR attribuées ⁽¹⁾ | Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2023 ⁽²⁾ | Niveau de rendement | Échelle de rendement du bénéfice net Pondération de 50 % pour les attributions 2022 et de 75 % pour les attributions 2021 | Rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires | |
|--|--|--|------------------------------|--|--|---|
| | | | | | Rang percentile du RTA relatif Pondération de 50 % pour les attributions 2022 et de 25 % pour les attributions 2021 | Coefficient de rendement ⁽³⁾ |
| 2022-2024 | 73 882 | 76 898 | Égal ou supérieur au maximum | 3 050 M\$ | 1 à 35 | 200 % |
| | | | | 2 937 M\$ | 36 à 45 | 150 % |
| | | | Cible | 2 825 M\$ | 46 à 55 | 100 % |
| | | | | 2 475 M\$ | 56 à 65 | 75 % |
| | | | Seuil | 2 125 M\$ | 66 à 75 | 50 % |
| | | Inférieur au seuil | s. o. | s. o. | 0 % | |
| 2021-2023 | 25 854 | 26 991 | Égal ou supérieur au maximum | 2 600 M\$ | 1 à 35 | 150 % |
| | | | | 2 525 M\$ | 36 à 45 | 125 % |
| | | | Cible | 2 450 M\$ | 46 à 55 | 100 % |
| | | | | 2 175 M\$ | 56 à 65 | 75 % |
| | | | Seuil | 1 900 M\$ | 66 à 75 | 50 % |
| | | Inférieur au seuil | s. o. | s. o. | 0 % | |

- (1) Les chiffres présentés ne concernent que les personnes qui étaient vice-présidents exécutifs au moment de l'attribution initiale. Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.
- (2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR attribuées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.
- (3) Le paiement maximal est passé de 150 % à 200 % en 2022. Ce changement a été effectué afin de se conformer aux meilleures pratiques.

Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de la Société et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 11,39 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2023.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 10 311 733 options ont été attribuées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du régime, et 1 464 733 étaient en cours au 31 décembre 2023, représentant respectivement 10,35 % et 1,47 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2023.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, nous avons attribué 206 000 options, ce qui représente 0,21 % du total des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2023, après considération des attributions effectuées en 2023, il restait un total de 1 038 267 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du régime, ce qui représentait 1,04 % des actions ordinaires en circulation.

Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'attribuer des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers la Société et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de la Société;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires;
- Aligner la rémunération sur la nature à long terme de l'activité d'assurance vie; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de la Société et en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont attribuées, les attributions antérieures ne sont pas considérées puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité attribue des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options attribuées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être attribuée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'attribution des options.

De plus, le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions en circulation au moment de l'attribution.

Également, le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires, dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.

À la levée des options, la Société peut choisir d'émettre des actions ordinaires ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.



Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'attribution, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'attribution; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'attribution.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les

modalités des options qui doivent être attribuées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.



Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;
- Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et
- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en date du 31 décembre 2023.

Depuis 2018, nous avons réduit de façon importante le nombre de participants au Régime d'options d'achat d'actions, ce qui a pour résultat d'amoindrir l'effet de dilution de ce régime. Alors que nous avons l'habitude d'attribuer environ 500 000 options d'achat d'actions par année, ce nombre a été réduit à environ 300 000 depuis 2018. La majorité des participants qui ne reçoivent plus d'options d'achat d'actions sont maintenant admissibles au régime d'intéressement à moyen terme. De plus, des réductions supplémentaires ont eu lieu en 2022 avec l'introduction d'une nouvelle combinaison de rémunération à moyen et à long termes, réduisant ainsi le nombre d'options attribué annuellement à environ 200 000.



Nombre d'options attribuées réduit

Options en circulation au cours du dernier exercice financier

| Type de régime | Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation | Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation | Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne) |
|--|---|--|---|
| Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires | 1 464 733 | 64,79 \$ | 1 038 267 |
| Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires | S. O. | S. O. | S. O. |

Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'exercice applicable.

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Nombre d'options attribuées | 206 000 | 195 000 | 310 000 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable | 102 485 825 | 106 497 589 | 107 425 956 |
| Taux d'épuisement | 0,20 % | 0,18 % | 0,29 % |

Depuis 2022, les options ont représenté environ 30 % de la composition de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes, ce qui représente une réduction importante par rapport aux années précédentes.

Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Alors que la Société assume la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de la circulaire fournissent davantage de détails sur ces régimes.

Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. Les premières actions IAG ont été émises par iA Assurance le 3 février 2000 à un prix de 7,875 \$ en tenant compte du fractionnement à raison de deux pour un effectué en 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2019, moment de la prise d'effet de l'arrangement en vertu duquel les actions ordinaires de iA Assurance ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de iA Société financière, les actions IAG sont inscrites au nom de iA Société financière.

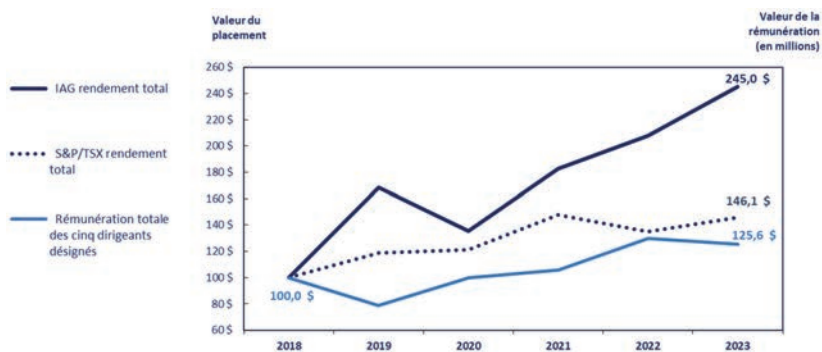
Le graphique présenté ci-après permet de comparer le RTA cumulatif de iA Groupe financier par rapport au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices se terminant le 31 décembre 2023. Le graphique suppose que la valeur initiale du placement dans les actions ordinaires et de l'indice composé S&P/TSX était de 100,00 \$ le 31 décembre 2018 et que les dividendes ont été réinvestis.

Le graphique présente également la rémunération totale versée annuellement aux dirigeants désignés au cours de la période indiquée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'identité et la rémunération des dirigeants désignés, veuillez vous reporter à la section « Tableau sommaire de la rémunération ».

Le graphique montre que les actions ordinaires de iA Groupe financier ont surpassé l'indice composé S&P/TSX au cours de la période considérée. La rémunération totale versée annuellement aux dirigeants désignés au cours de cette période a augmenté régulièrement, bien que plus lentement que le rendement des actions ordinaires. Le rendement total des actions ordinaires est l'une des nombreuses composantes de la rémunération variable.

Comme il est décrit à la section « Composantes de la rémunération » de la présente circulaire, une partie importante de la rémunération directe totale touchée par les dirigeants désignés au cours de toute année est composée d'une rémunération variable prévue aux termes des régimes d'intéressement à court, moyen et long termes. Ces régimes visent à aligner l'intérêt des dirigeants désignés sur l'intérêt de nos porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total cumulatif du titre de IAG au cours des cinq derniers exercices comparé à celui de l'indice composé S&P/TSX



Le tableau suivant montre, sous forme de pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires après impôts et de pourcentage du bénéfice tiré des activités de base, les montants de rémunération en espèces et en actions ordinaires gagnés par les dirigeants désignés en 2021, 2022 et 2023.

| Base | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|-------------------|--------|--------|
| | IFRS 17 et IFRS 9 | IFRS 4 | IFRS 4 |
| Revenu net (après impôts) | 1,58 % | 1,54 % | 1,24 % |
| Bénéfice tiré des activités de base ⁽¹⁾ | 1,27 % | 1,33 % | 1,15 % |

(1) Cet élément est une mesure non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion 2023* pour des informations pertinentes sur ces mesures.

Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants clés à détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

| | | Multiple du salaire annuel de base |
|--|---|------------------------------------|
| Président et chef de la direction | → | 3 x |
| Vice-président exécutif et poste équivalent | → | 2 x |
| Vice-président principal et poste équivalent | → | 1 x |

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. En date de la circulaire, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de la Société qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de la Société. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants* pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec la Société.

Le tableau suivant fait état, en date du 12 mars 2024, du nombre et de la valeur des actions ordinaires et des UAD détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 11 mars 2024 (87,95 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

| | Actions ordinaires | | UAD | | Valeur totale des titres | Exigence en matière d'actionnariat respectée |
|----------------------------|--------------------|-----------|--------|-----------|--------------------------|--|
| | Nombre | \$ | Nombre | \$ | \$ | |
| DENIS RICARD | 48 000 | 4 221 600 | 51 583 | 4 536 725 | 8 758 325 | Oui |
| ÉRIC JOBIN | 6 275 | 551 886 | 3 534 | 310 815 | 862 701 | Oui |
| MICHAEL L. STICKNEY | 42 300 | 3 720 285 | 1 383 | 121 635 | 3 841 920 | Oui |
| ALAIN BERGERON | - | - | 9 073 | 797 970 | 797 970 | Oui ⁽¹⁾ |
| PIERRE MIRON | 4 900 | 430 955 | 10 988 | 966 395 | 1 397 350 | Oui |

(1) Monsieur Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. Au 12 mars 2024, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Détails de la rémunération individuelle



DENIS RICARD

Président et chef de la direction

Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé, qui valorise le développement des personnes, dans une organisation apprenante et socialement responsable.

Monsieur Ricard orchestre la stratégie et veille à la croissance durable de la Société, en tenant compte des intérêts des actionnaires, des clients, des employés et des communautés où elle est présente. Il est reconnu en tant que bâtisseur d'équipe chevronné, passionné par de nouveaux défis et dévoué aux objectifs à long terme de iA Groupe financier.

Langues⁽¹⁾: Français et anglais

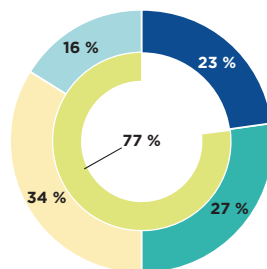
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Salaire de base | 1 019 200 \$ | 980 000 \$ | 950 000 \$ |
| Régime d'intéressement à court terme | 1 222 798 \$ | 1 059 331 \$ | 1 714 427 \$ |
| Régime d'intéressement à moyen terme | 1 528 833 \$ | 1 469 992 \$ | 284 995 \$ |
| Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾ | 752 000 \$ | 765 000 \$ | 592 800 \$ |
| Rémunération directe totale | 4 522 831 \$ | 4 274 323 \$ | 3 542 222 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 23 %
- Régime d'intéressement à court terme 27 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 34 %
- Régime d'intéressement à long terme 16 %
- Portion totale de la rémunération variable 77 %

Résultats clés pour 2023

Denis Ricard a conduit iA Groupe financier vers de bonnes performances et de nombreuses et belles réalisations en 2023.

La croissance des affaires est demeurée solide dans presque toutes les unités d'exploitation. L'actif sous gestion et sous administration a terminé l'année à 218,9 milliards de dollars, ce qui représente une solide augmentation de 11 % par rapport à la fin de l'année précédente. Les primes et dépôts ont totalisé plus de 16,6 milliards de dollars en 2023, en hausse de 8 % par rapport à 2022.

La Société a aussi été proactive en termes de déploiement de capital, avec des investissements importants dans la croissance organique et la transformation numérique, l'annonce de l'acquisition de Vericity, une compagnie d'assurance vie et une agence numérique des États-Unis, une augmentation de 14 % du dividende par action par rapport à 2022 et d'importants rachats d'actions, totalisant 461 millions de dollars.

De plus, monsieur Ricard a animé le comité exécutif dans la conception des orientations stratégiques et les priorités pour les prochaines années, toutes orientées dans une direction unique et ciblée : la croissance durable.

Sous sa gouverne, la transition vers les nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9 s'est déroulée de manière efficace et en douceur. Elle n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable par action, tout en augmentant considérablement le capital disponible pour déploiement.

En matière de durabilité, des consultations ont été menées auprès des parties prenantes de la Société et celle-ci a complété une analyse de matérialité, créant ainsi des fondations solides à ses prochaines actions en durabilité. À titre d'exemple, la Société a actualisé sa stratégie climatique, particulièrement en ce qui concerne ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour lesquels de nouvelles cibles ont été adoptées.

Des changements importants au sein du comité exécutif ont été annoncés en mai 2023, prenant effet progressivement dans les mois suivants. Ces changements ont permis de créer des synergies plus fortes entre les secteurs d'activité, des occasions de croissance supplémentaires et un meilleur alignement de toute l'organisation sur les priorités de la Société.

Denis Ricard a également maintenu le cap avec dynamisme en ce qui concerne le Modèle FLEXIBLE de travail iA. Ce modèle permet à la majorité des employés de choisir au quotidien l'endroit où travailler afin d'être le plus efficace et encourage l'utilisation équilibrée des deux principaux lieux de travail : le bureau et la maison. iA Groupe financier est d'ailleurs classé au 48^e rang des meilleurs employeurs au Canada, selon Forbes, sur plus de 300 organisations canadiennes employant au moins 500 personnes.

La Société développe aussi un vaste programme appelé « Expérience client globale ». L'alignement de toute l'organisation sur les besoins des clients est au cœur de ce programme. Il contribuera à offrir une expérience client encore plus simple et cohérente et à atteindre les objectifs de croissance de la Société.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

| Boni cible (% du salaire de base) : 100 % | Pondération | Boni en pourcentage de la cible | Boni |
|---|-------------|---------------------------------|------------------|
| | % | % | \$ |
| Rendement des capitaux propres tiré des activités de base | 35 | 85,5 | 305 030 |
| Nouvelles affaires | 30 | 120,6 | 368 777 |
| Contrôle des frais généraux | 10 | 101,1 | 103 091 |
| Objectifs stratégiques et évaluation qualitative | 25 | 175,0 | 445 900 |
| Sous-total | 100 | 120,0 | 1 222 798 |
| Seuil de rentabilité atteint | - | OUI | OUI |
| Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %) | - | 1,0 | 0 |
| Total du boni versé | - | - | 1 222 798 |

Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs des objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires.

| | Rémunération directe totale | | Valeur d'un montant de 100 \$ | |
|------|--|--|---|--|
| | Valeur au moment de l'attribution ⁽¹⁾ | Valeur réelle au 31 décembre 2023 ⁽²⁾ | Valeur pour le président et chef de la direction ⁽³⁾ | Valeur pour les porteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾ |
| 2019 | 2 536 311 \$ | 4 758 743 \$ | 187,62 \$ | 240,63 \$ |
| 2020 | 3 226 075 \$ | 3 503 914 \$ | 108,61 \$ | 142,68 \$ |
| 2021 | 3 542 222 \$ | 5 217 427 \$ | 147,29 \$ | 183,78 \$ |
| 2022 | 4 274 323 \$ | 3 799 284 \$ | 88,89 \$ | 130,42 \$ |
| 2023 | 4 522 831 \$ | 3 360 194 \$ | 74,29 \$ | 117,36 \$ |

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2023 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;
- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été attribuées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;
- La valeur au 31 décembre 2023 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou
- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2023, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs stratégiques et de performance qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par la Société et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus qui inclut une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.



JACQUES POTVIN

Ancien vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef (maintenant à la retraite)

Jacques Potvin a pris sa retraite à la fin de l'année 2023. Il a travaillé chez iA Groupe financier durant 33 ans et y a occupé des rôles à responsabilité croissante jusqu'au rôle de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, rôle qu'il a assumé jusqu'à la divulgation des résultats financiers du deuxième trimestre en août 2023. Il est par la suite demeuré dans l'entreprise afin d'assurer la transition et d'autres mandats stratégiques jusqu'à la fin de l'année.

Tout au cours de sa carrière, Jacques Potvin a apporté une vaste contribution au succès de iA Groupe financier, tant par ses valeurs humaines que par ses valeurs professionnelles.

Langues⁽¹⁾: français et anglais

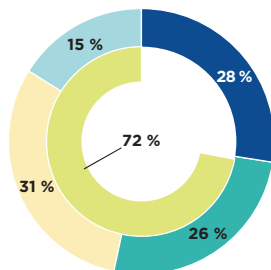
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Salaire de base | 607 090 \$ | 583 740 \$ | 461 000 \$ |
| Régime d'intéressement à court terme | 572 456 \$ | 513 057 \$ | 400 923 \$ |
| Régime d'intéressement à moyen terme | 667 795 \$ | 642 152 \$ | 138 289 \$ |
| Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾ | 330 880 \$ | 336 600 \$ | 345 800 \$ |
| Rémunération directe totale | 2 178 221 \$ | 2 075 549 \$ | 1 346 012 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 28 %
- Régime d'intéressement à court terme 26 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 31 %
- Régime d'intéressement à long terme 15 %
- Portion totale de la rémunération variable 72 %

Résultats clés pour 2023

Sous la gouverne de Jacques Potvin, la transition aux nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9 s'est déroulée de façon efficace. La Société a tenu une session d'information à ce sujet avec les investisseurs en mars 2023 afin de présenter au marché son positionnement sous le nouveau régime comptable. Cet événement a été très bien accueilli, avec des retours positifs de la part des analystes et des investisseurs.

La Société a déployé plusieurs initiatives pour continuer à améliorer son positionnement ESG en 2023. Une première analyse de matérialité a été réalisée, identifiant les trois leviers clés qui guideront à l'avenir la stratégie de durabilité de la Société : la santé physique, mentale et financière, l'éducation et l'apprentissage et un futur durable.

Monsieur Potvin a cessé d'assumer son rôle de chef des finances et d'actuaire en chef lors de la publication des résultats financiers du deuxième trimestre en août 2023 et est demeuré au sein de iA Groupe financier pour aider à la transition et à d'autres mandats stratégiques jusqu'à la fin de l'année, moment auquel il a quitté l'organisation pour la retraite.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

| Boni cible (% du salaire de base) : 75 % | Pondération | Boni en pourcentage de la cible | Boni |
|---|-------------|---------------------------------|----------------|
| | % | % | \$ |
| Rendement des capitaux propres tiré des activités de base | 10 | 85,5 | 38 934 |
| Nouvelles affaires | 10 | 120,6 | 54 916 |
| Contrôle des frais généraux | 10 | 101,1 | 46 055 |
| Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques | 70 | 135,7 | 432 551 |
| Sous-total | 100 | 125,7 | 572 456 |
| Seuil de profitabilité atteint | - | OUI | OUI |
| Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %) | - | 1,0 | 0 |
| Total du boni versé | - | - | 572 456 |



ÉRIC JOBIN

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Éric Jobin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef depuis août 2023. Il était auparavant vice-président exécutif, Efficacité opérationnelle. Il continue d'ailleurs à superviser la fonction vitale d'efficacité opérationnelle, tout en étant responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de la Société et la pérennité financière à long terme de celle-ci.

Monsieur Jobin dirige les services de l'Actuariat, de la Comptabilité et de la Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, gestion du capital, durabilité et affaires publiques.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

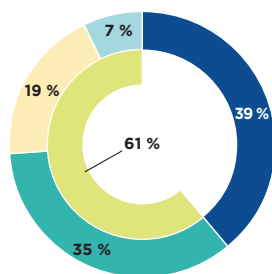
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|---------------------|-------------------|-------------------|
| Salaire de base | 405 082 \$ | 285 946 \$ | 247 000 \$ |
| Régime d'intéressement à court terme | 371 461 \$ | 142 920 \$ | 191 657 \$ |
| Régime d'intéressement à moyen terme | 200 785 \$ | 156 540 \$ | 74 073 \$ |
| Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾ | 75 200 \$ | 76 500 \$ | 98 800 \$ |
| Rémunération directe totale | 1 052 528 \$ | 661 906 \$ | 611 530 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 39 %
- Régime d'intéressement à court terme 35 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 19 %
- Régime d'intéressement à long terme 7 %
- Portion totale de la rémunération variable 61 %

Résultats clés pour 2023

Durant les sept premiers mois de l'année 2023, Éric Jobin était le vice-président exécutif responsable de l'efficacité opérationnelle de la Société. À ce titre, il a orchestré le déploiement d'un important programme d'efficacité opérationnelle pour accélérer les améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toute l'organisation.

Ce programme inclut la mise en place de nouveaux indicateurs de suivi de performance, permettant de mesurer en vue d'améliorer les processus et les activités clés de différents secteurs. Ces indicateurs s'appliquent également à la mesure d'améliorations spécifiques, liées à des occasions d'automatisation, d'intelligence artificielle et de fonctions d'affaires transverses.

En août 2023, monsieur Jobin est devenu vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef.

Il s'assure de la saine gestion financière de la Société et de la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité la saine gestion des capitaux disponibles pour soutenir la croissance de iA Groupe financier. Sous son leadership, les équipes contribuent également à produire les résultats financiers et à les expliquer aux intervenants du marché et aux actionnaires.

Monsieur Jobin continue d'être responsable de l'efficacité opérationnelle.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

| Boni cible (% du salaire de base): 55 % jusqu'au 21 août 2023 et 75 % ensuite | Pondération | Boni en pourcentage de la cible | Boni |
|---|---------------|---------------------------------|----------------|
| | % | % | \$ |
| Rendement des capitaux propres tiré des activités de base | 23,33 | 85,5 | 59 042 |
| Nouvelles affaires | 13,33 | 120,6 | 47 583 |
| Contrôle des frais généraux | 13,33 | 101,1 | 39 905 |
| Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques | 50,00 | 152,0 | 224 931 |
| Sous-total | 100,00 | 125,5 | 371 461 |
| Seuil de profitabilité atteint | - | OUI | OUI |
| Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %) | - | 1,0 | 0 |
| Total du boni versé | - | - | 371 461 |



MICHAEL L. STICKNEY

Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions

Michael L. Stickney est vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions depuis août 2023. Il était auparavant vice-président exécutif et chef de la croissance de 2019 à 2023. Il encadre les initiatives de croissance pour toutes les unités d'exploitation aux États-Unis. Il assume également une responsabilité à l'égard de la fonction d'acquisition de l'entreprise. Monsieur Stickney a un bilan très solide dans l'établissement d'entreprises prospères et bénéficie d'une connaissance approfondie des secteurs de la Société et de plusieurs années d'expérience dans le domaine.

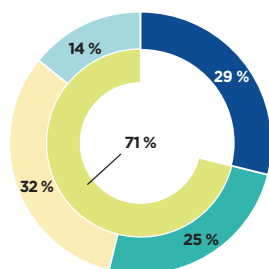
Langues⁽¹⁾ : anglais

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Salaire de base ⁽²⁾ | 674 208 \$ | 625 030 \$ | 581 710 \$ |
| Régime d'intéressement à court terme ⁽³⁾ | 567 102 \$ | 502 545 \$ | 762 526 \$ |
| Régime d'intéressement à moyen terme ⁽⁴⁾ | 737 788 \$ | 671 062 \$ | 174 556 \$ |
| Régime d'intéressement à long terme ⁽⁵⁾ | 330 880 \$ | 336 600 \$ | 395 200 \$ |
| Rémunération directe totale | 2 309 978 \$ | 2 135 237 \$ | 1 913 992 \$ |

- (1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.
- (2) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2023 : 499 524 \$ US au taux de 1,3497, 2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013 et 2021 : 464 069 \$ US au taux de 1,2535).
- (3) Les bonis annuels de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. (2023 : 420 886 \$ US au taux de 1,3474, 2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790 et 2021 : 596 842 \$ US au taux de 1,2776).
- (4) Les UAR ont été attribuées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2023 : 549 481 \$ US au taux de 1,3427, 2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702 et 2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777).
- (5) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 29 %
- Régime d'intéressement à court terme 25 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 32 %
- Régime d'intéressement à long terme 14 %
- Portion totale de la rémunération variable 71 %

Résultats clés pour 2023

Durant les sept premiers mois de l'année, Michael L. Stickney encadrait les initiatives de croissance de toutes les unités d'exploitation de la Société, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il était aussi responsable des affaires américaines. La croissance des affaires est demeurée saine et forte dans la majorité des secteurs d'activité. La diversification des activités de la Société a permis de dégager des synergies et des complémentarités qui ont contribué à la réussite des ventes.

En 2023, les ventes dans la division de l'Assurance individuelle aux États-Unis ont totalisé 172 millions de dollars américains, en hausse de 20 % par rapport à 2022. Les ventes dans la division des Services aux concessionnaires se sont chiffrées à 784 millions de dollars américains, comparativement à 792 millions de dollars américains un an plus tôt.

En août 2023, monsieur Stickney est devenu vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions.

Il a ainsi orchestré l'acquisition de Vericity, une compagnie d'assurance vie et une agence numérique des États-Unis qui compte plus de 400 employés.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

| Boni cible (% du salaire de base) : 75 % | Pondération | Boni en pourcentage de la cible | Boni |
|---|-------------|---------------------------------|--|
| | % | % | \$ |
| Rendement des capitaux propres tiré des activités de base | 35 | 85,5 | 112 125 US 151 077 CA |
| Nouvelles affaires | 30 | 120,6 | 135 557 US 182 650 CA |
| Contrôle des frais généraux | 10 | 101,1 | 37 895 US 51 060 CA |
| Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques | 25 | 144,5 | 135 309 US 182 315 CA |
| Sous-total | 100 | 112,3 | 420 886 US 567 102 CA |
| Seuil de profitabilité atteint | - | OUI | OUI |
| Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %) | - | 1,0 | 0 US 0 CA |
| Total du boni versé | - | - | 420 886 US 567 102 CA |

ALAIN BERGERON

Vice-président exécutif et chef des placements



Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements de iA Groupe financier depuis septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement.

Monsieur Bergeron est reconnu comme un investisseur hautement intègre et passionné, qui a fait ses preuves à constituer des portefeuilles de première qualité et des équipes de placement hautement performantes. Il amène une rare combinaison d'expérience dans le monde des placements institutionnels et des régimes de pensions, ainsi qu'une expérience et une compréhension des besoins en matière de patrimoine individuel, ce qui contribue à la réussite de iA et de ses clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

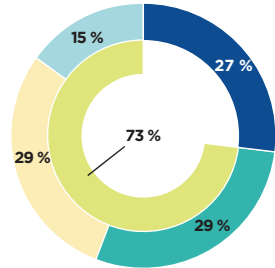
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|------------|------------|------------|
| Salaire de base | 624 724 \$ | 583 740 \$ | 564 000 \$ |
| Régime d'intéressement à court terme | 654 292 \$ | 521 436 \$ | 754 448 \$ |
| Régime d'intéressement à moyen terme | 667 795 \$ | 642 152 \$ | 169 187 \$ |
| Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾ | 330 880 \$ | 336 600 \$ | 395 200 \$ |

| | | | |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Rémunération directe totale | 2 277 691 \$ | 2 083 928 \$ | 1 882 835 \$ |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|

- (1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.
- (2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 9,88 \$ en février 2021.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 27 %
- Régime d'intéressement à court terme 29 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 29 %
- Régime d'intéressement à long terme 15 %
- Portion totale de la rémunération variable 73 %

Résultats clés pour 2023

Alain Bergeron orchestre les activités d'une équipe de spécialistes en placement de haut calibre qui assument diverses responsabilités, notamment à l'égard du fonds général de la Société ainsi que des fonds distincts et des fonds communs de placement, en plus d'assurer la supervision de tous les gestionnaires externes et d'un important portefeuille immobilier.

Monsieur Bergeron s'assure que l'équipe de répartition des actifs soit constamment en mesure de trouver un équilibre entre le risque, le rendement, l'appariement des passifs et les exigences réglementaires en matière de capital auxquelles la Société est assujettie, tout en tenant compte des tendances sur les marchés et des indicateurs économiques pour optimiser le portefeuille du fonds général.

Le portefeuille de placements de la Société a livré une excellente performance en 2023, reflétant des actifs de haute qualité, aux niveaux d'exposition diversifiés qui le composent, de même qu'un positionnement prudent.

Monsieur Bergeron dirige également iA Gestion mondiale d'actifs, l'une des plus importantes firmes de gestion de portefeuilles au Canada, avec plus de 100 milliards de dollars d'actifs pour des mandats institutionnels et de détail.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

| Boni cible (% du salaire de base) : 75 % jusqu'au 4 août 2023 et 100 % ensuite | Pondération | Boni en pourcentage de la cible | Boni |
|--|-------------|---------------------------------|----------------|
| | % | % | \$ |
| Rendement des capitaux propres tiré des activités de base | 30 | 85,5 | 141 892 |
| Nouvelles affaires | 10 | 120,6 | 66 713 |
| Contrôle des frais généraux | 10 | 101,1 | 55 948 |
| Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques | 50 | 140,9 | 389 739 |
| Sous-total | 100 | 118,3 | 654 292 |
| Seuil de profitabilité atteint | - | OUI | OUI |
| Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %) | - | 1,0 | 0 |
| Total du boni versé | - | - | 654 292 |



PIERRE MIRON

Vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes

Pierre Miron est vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes depuis août 2023. Auparavant, il était vice-président exécutif et chef de la transformation.

Monsieur Miron est un leader de très grande envergure dont les résultats ne sont plus à démontrer, et il apporte une vaste expérience à son nouveau mandat. À ce titre, il supervise tous les secteurs d'activité canadiens, soit la Gestion de patrimoine, l'Assurance, Épargne et retraite individuelles, les Solutions d'assurance et d'épargne collectives, l'Expérience client globale, les Services aux concessionnaires, les filiales en assurance auto et habitation, le financement auto et les Projets spéciaux. Il met aussi à profit les capacités de la fonction CX globale de la Société, fonction qu'il a créée dans le cadre de son rôle précédent de chef de la transformation.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

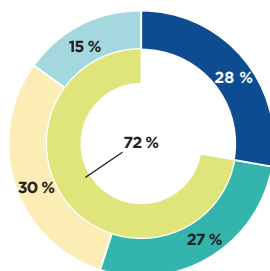
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Salaire de base | 633 672 \$ | 600 300 \$ | 480 630 \$ |
| Régime d'intéressement à court terme | 610 188 \$ | 464 838 \$ | 566 290 \$ |
| Régime d'intéressement à moyen terme | 686 771 \$ | 660 350 \$ | 127 510 \$ |
| Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾ | 330 880 \$ | 336 600 \$ | 392 600 \$ |
| Rémunération directe totale | 2 261 511 \$ | 2 062 088 \$ | 1 567 030 \$ |

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022, 12,22 \$ en juin 2021 (20 000 options octroyées) et 9,88 \$ en février 2021 (15 000 options octroyées).

Rémunération directe totale



- Salaire de base 28 %
- Régime d'intéressement à court terme 27 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 30 %
- Régime d'intéressement à long terme 15 %
- Portion totale de la rémunération variable 72 %

Résultats clés pour 2023

Durant les sept premiers mois de l'année, à titre de vice-président exécutif et chef de la transformation, Pierre Miron était responsable de la mise en œuvre du vaste programme de transformation de l'entreprise.

Les objectifs clés globaux de cette transformation ont été atteints en 2023. Plus précisément, la fonction Expérience client globale (CX) est désormais pleinement opérationnelle pour soutenir la croissance des ventes croisées et améliorer l'expérience client.

L'Expérience client globale est bien positionnée chez iA avec la création d'une équipe dédiée sous la direction d'un bureau de l'expérience client mis en place par monsieur Miron. Les secteurs d'activité sont en action pour en maximiser l'efficacité.

En août 2023, Pierre Miron est devenu vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes. À ce titre, il supervise tous les secteurs d'activité canadiens et continue à renforcer la capacité de la fonction Expérience client globale.

En 2023, la croissance des affaires a été solide dans presque toutes les unités d'exploitation de la Société, affichant une hausse des primes et dépôts de 8 % par rapport à 2022 et une hausse de 11 % de l'actif sous gestion et sous administration.

Calcul du boni annuel 2023 (régime d'intéressement à court terme)

| Boni cible (% du salaire de base) : 75 % | Pondération | Boni en pourcentage de la cible | Boni |
|---|-------------|---------------------------------|----------------|
| | % | % | \$ |
| Rendement des capitaux propres tiré des activités de base | 30 | 85,5 | 125 058 |
| Nouvelles affaires | 15 | 120,6 | 88 196 |
| Contrôle des frais généraux | 15 | 101,1 | 73 965 |
| Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques | 40 | 165,6 | 322 969 |
| Sous-total | 100 | 125,2 | 610 188 |
| Seuil de profitabilité atteint | - | OUI | OUI |
| Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %) | - | 1,0 | 0 |
| Total du boni versé | - | - | 610 188 |

Tableau sommaire de la rémunération

| Nom et fonction principale | Exercice | Salaire | Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾ | Attributions fondées sur des options ⁽²⁾ | Régime d'intéressement annuel ⁽²⁾ (non fondé sur des titres de capitaux propres) | Valeur du régime de retraite | Autre rémunération ⁽⁴⁾ | Rémunération totale |
|--|----------|---------------------------|---|---|---|------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| DENIS RICARD Président et chef de la direction | 2023 | 1 019 200 \$ | 1 528 833 \$ | 752 000 \$ | 1 222 798 \$ | 1 576 803 \$ | s. o. | 6 099 634 \$ |
| | 2022 | 980 000 \$ | 1 469 992 \$ | 765 000 \$ | 1 059 331 \$ | 952 123 \$ | s. o. | 5 226 446 \$ |
| | 2021 | 950 000 \$ | 284 995 \$ | 592 800 \$ | 1 714 427 \$ | 2 444 048 \$ | s. o. | 5 986 270 \$ |
| JACQUES POTVIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef (maintenant à la retraite) | 2023 | 607 090 \$ | 667 795 \$ | 330 880 \$ | 572 456 \$ | 1 765 920 \$ | s. o. | 3 944 141 \$ |
| | 2022 | 583 740 \$ | 642 152 \$ | 336 600 \$ | 513 057 \$ | 738 482 \$ | s. o. | 2 814 031 \$ |
| | 2021 | 461 000 \$ | 138 289 \$ | 345 800 \$ | 400 923 \$ | 802 831 \$ | s. o. | 2 148 843 \$ |
| ÉRIC JOBIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef | 2023 | 405 082 \$ | 200 785 \$ | 75 200 \$ | 371 461 \$ | 350 162 \$ | s. o. | 1 402 690 \$ |
| | 2022 | 285 946 \$ | 156 540 \$ | 76 500 \$ | 142 920 \$ | 341 684 \$ | s. o. | 1 003 590 \$ |
| | 2021 | 247 000 \$ | 74 073 \$ | 98 800 \$ | 191 657 \$ | 666 947 \$ | s. o. | 1 278 477 \$ |
| MICHAEL L. STICKNEY Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et cochef des acquisitions | 2023 | 674 208 \$ ⁽⁵⁾ | 737 788 \$ ⁽⁶⁾ | 330 880 \$ | 567 102 \$ ⁽⁷⁾ | 647 916 \$ | s. o. | 2 957 894 \$ |
| | 2022 | 625 030 \$ ⁽⁵⁾ | 671 062 \$ ⁽⁶⁾ | 336 600 \$ | 502 545 \$ ⁽⁷⁾ | 358 973 \$ | s. o. | 2 494 210 \$ |
| | 2021 | 581 710 \$ ⁽⁵⁾ | 174 556 \$ ⁽⁶⁾ | 395 200 \$ | 762 526 \$ ⁽⁷⁾ | 114 053 \$ | s. o. | 3 028 045 \$ |
| ALAIN BERGERON Vice-président exécutif et chef des placements | 2023 | 624 724 \$ | 667 795 \$ | 330 880 \$ | 654 292 \$ | 183 894 \$ | 250 000 \$ ⁽⁸⁾ | 2 711 585 \$ |
| | 2022 | 583 740 \$ | 642 152 \$ | 336 600 \$ | 521 436 \$ | 267 613 \$ | 250 000 \$ | 2 601 541 \$ |
| | 2021 | 564 000 \$ | 169 187 \$ | 395 200 \$ | 754 448 \$ | 340 594 \$ | 250 000 \$ | 2 473 429 \$ |
| PIERRE MIRON Vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes | 2023 | 633 672 \$ | 686 771 \$ | 330 880 \$ | 610 188 \$ | 350 275 \$ | s. o. | 2 611 786 \$ |
| | 2022 | 600 300 \$ | 660 350 \$ | 336 600 \$ | 464 838 \$ | 344 776 \$ | s. o. | 2 406 864 \$ |
| | 2021 | 480 630 \$ | 127 510 \$ | 392 600 \$ | 566 290 \$ | 247 119 \$ | 125 000 \$ ⁽⁹⁾ | 1 939 149 \$ |

(1) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 81,09 \$ pour 2023, de 78,78 \$ pour 2022 et de 57,64 \$ pour 2021. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de la Société au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1^{er} janvier de l'année de l'attribution et se termine le 31 décembre de la troisième année.

(2) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 15,04 \$ en février 2023 (15,30 \$ en février 2022, 11,71 \$ en mai 2022, 9,88 \$ en février 2021 et 12,22 \$ en juin 2021). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,08 % en février 2023 (1,66 % en février 2022, 2,94 % en mai 2022, 0,55 % en février 2021 et 1,08 % en juin 2021); volatilité anticipée de 26,28 % en février 2023 (26,71 % en février 2022, 26,73 % en mai 2022, 27,70 % en février 2021 et 27,73 % en juin 2021); espérance mathématique de la durée de vie de 5,1 ans en février 2023 (5,2 ans en février 2022, 5,1 ans en mai 2022, 5,4 ans en février 2021 et 5,3 ans en juin 2021); et

dividendes attendus de 3,86 % en février 2023 (3,08 % en février 2022, 4,07 % en mai 2022, 3,51 % en février 2021 et 3,39 % en juin 2021).

- (3) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant. Les dirigeants désignés suivants ont choisi de recevoir une partie de leur boni pour les années indiquées sous forme d'UAD :

| | Année de référence | Valeur du boni annuel réinvesti en UAD | Nombre d'UAD attribuées |
|---|--------------------|--|-------------------------|
| Jacques Potvin (maintenant à la retraite) | 2021 | 120 277 \$ | 1 448 |
| | 2023 | 185 731 \$ | 2 008 |
| Éric Jobin | 2022 | 35 730 \$ | 434 |
| | 2021 | 28 749 \$ | 346 |
| Alain Bergeron | 2023 | 250 000 \$ | 2 704 |
| | 2022 | 250 000 \$ | 3 037 |
| Pierre Miron | 2021 | 250 000 \$ | 3 010 |
| | 2023 | 250 000 \$ | 2 704 |
| Pierre Miron | 2022 | 250 000 \$ | 3 037 |
| | 2021 | 250 000 \$ | 3 010 |

- (4) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (5) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2023 : 499 524 \$ US au taux de 1,3497, 2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013 et 2021 : 464 069 \$ US au taux de 1,2535).
- (6) Les UAR ont été attribuées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2023 : 549 481 \$ US au taux de 1,3427, 2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702 et 2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777).
- (7) Les bonis annuels 2023 et 2022 de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. (2023 : 420 886 \$ US au taux de 1,3474, 2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790 et 2021 : 596 842 \$ US au taux de 1,2776).
- (8) Ce montant correspond au cinquième et dernier versement du boni de rétention qui est payable à monsieur Bergeron annuellement, en février, pour une période de cinq ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.
- (9) Ce montant correspond au troisième et dernier versement du boni de rétention qui était payable à monsieur Miron annuellement, en février, sur une période de trois ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention étaient conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.

Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2023, des options d'achat d'actions en vue d'acquérir des actions ordinaires ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquises sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir du premier anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Attributions fondées sur des options

| | Exercice financier de l'attribution | Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées | Attributions fondées sur des options | | |
|----------------------------|-------------------------------------|---|---|--|------------------|
| | | | Prix de l'exercice des options attribuées | Date d'expiration des options attribuées | |
| | | Nombre | \$ | Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾ | |
| | | | \$ | \$ | |
| DENIS RICARD | 2016 | 10 000 | 40,91 | 5 février 2026 | 494 200 |
| | 2017 | 35 000 | 55,85 | 10 février 2027 | 1 206 800 |
| | 2018 | 40 000 | 58,43 | 9 février 2028 | 1 276 000 |
| | 2018 | 13 333 | 52,66 | 31 juillet 2028 | 502 254 |
| | 2019 | 60 000 | 48,82 | 8 février 2029 | 2 490 600 |
| | 2020 | 60 000 | 73,93 | 7 février 2030 | 984 000 |
| | 2021 | 60 000 | 57,87 | 5 février 2031 | 1 947 600 |
| | 2022 | 50 000 | 83,87 | 11 février 2032 | 323 000 |
| | 2023 | 50 000 | 82,09 | 9 février 2033 | 412 000 |
| | Total | 378 333 | | | 9 636 454 |
| JACQUES POTVIN | 2016 | 4 000 | 40,91 | 5 février 2026 | 197 680 |
| | 2017 | 6 000 | 55,85 | 10 février 2027 | 206 880 |
| | 2018 | 20 000 | 58,43 | 9 février 2028 | 638 000 |
| | 2019 | 35 000 | 48,82 | 8 février 2029 | 1 452 850 |
| | 2020 | 35 000 | 73,93 | 7 février 2030 | 574 000 |
| | 2021 | 35 000 | 57,87 | 5 février 2031 | 1 136 100 |
| | 2022 | 22 000 | 83,87 | 11 février 2032 | 142 120 |
| | 2023 | 22 000 | 82,09 | 9 février 2033 | 181 280 |
| | | Total | 179 000 | | |
| ÉRIC JOBIN | 2021 | 8 000 | 57,87 | 5 février 2031 | 259 680 |
| | 2022 | 5 000 | 83,87 | 11 février 2032 | 32 300 |
| | 2023 | 5 000 | 82,09 | 9 février 2033 | 41 200 |
| | | Total | 18 000 | | |
| MICHAEL L. STICKNEY | 2015 | 11 400 | 39,96 | 6 février 2025 | 574 218 |
| | 2016 | 23 000 | 40,91 | 5 février 2026 | 1 136 660 |
| | 2017 | 23 000 | 55,85 | 10 février 2027 | 793 040 |
| | 2018 | 23 000 | 58,43 | 9 février 2028 | 733 700 |
| | 2019 | 23 000 | 48,82 | 8 février 2029 | 954 730 |
| | 2020 | 40 000 | 73,93 | 7 février 2030 | 656 000 |
| | 2021 | 40 000 | 57,87 | 5 février 2031 | 1 298 400 |
| | 2022 | 22 000 | 83,87 | 11 février 2032 | 142 120 |
| | 2023 | 22 000 | 82,09 | 9 février 2033 | 181 280 |
| | | Total | 227 400 | | |
| ALAIN BERGERON | 2020 | 40 000 | 73,93 | 7 février 2030 | 656 000 |
| | 2021 | 20 000 | 57,87 | 5 février 2031 | 649 200 |
| | 2022 | 22 000 | 83,87 | 11 février 2032 | 142 120 |
| | 2023 | 22 000 | 82,09 | 9 février 2033 | 181 280 |
| | | Total | 104 000 | | |
| PIERRE MIRON | 2019 | 15 000 | 48,82 | 8 février 2029 | 622 650 |
| | 2020 | 15 000 | 73,93 | 7 février 2030 | 246 000 |
| | 2021 | 15 000 | 57,87 | 5 février 2031 | 486 900 |
| | 2021 | 20 000 | 68,38 | 28 juin 2031 | 439 000 |
| | 2022 | 22 000 | 83,87 | 11 février 2032 | 142 120 |
| | 2023 | 22 000 | 82,09 | 9 février 2033 | 181 280 |
| | Total | 109 000 | | | 2 117 950 |

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le dernier jour de bourse de 2023 (90,33 \$) et le prix d'exercice des options.

Au 31 décembre 2023, des UAR étaient attribuées aux dirigeants désignés et étaient en cours comme l'indique le tableau suivant. L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. Les UAR accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

| | | Attributions fondées sur des actions | |
|----------------------------|-------------------------------------|---|--|
| | | UAR | |
| | Exercice financier de l'attribution | Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾ | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾ |
| | | Nombre | \$ |
| DENIS RICARD | 2022 | 20 008 | 1 825 530 |
| | 2023 | 19 496 | 1 778 815 |
| | Total | 39 504 | 3 604 345 |
| JACQUES POTVIN | 2022 | 8 740 | 797 438 |
| | 2023 | 8 516 | 777 000 |
| | Total | 17 256 | 1 574 438 |
| ÉRIC JOBIN | 2022 | 2 131 | 194 432 |
| | 2023 | 2 560 | 233 574 |
| | Total | 4 691 | 428 006 |
| MICHAEL L. STICKNEY | 2022 | 7 191 | 867 767 ⁽³⁾ |
| | 2023 | 7 007 | 845 563 |
| | Total | 14 198 | 1 713 330 |
| ALAIN BERGERON | 2022 | 8 740 | 797 438 |
| | 2023 | 8 516 | 777 000 |
| | Total | 17 256 | 1 574 438 |
| PIERRE MIRON | 2022 | 8 988 | 820 065 |
| | 2023 | 8 758 | 799 080 |
| | Total | 17 746 | 1 619 145 |

(1) Total des UAR non acquises (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2023.

(2) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2023 (91,24 \$).

(3) La valeur des UAR non acquises a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au 31 décembre 2023 (octroi 2023 : 639 319 \$ US et octroi 2022 : 656 107 \$ US les deux au taux de 1,3226).

Au 31 décembre 2023, les dirigeants désignés détenaient des UAD comme l'indique le tableau suivant. Les UAD représentent les montants réinvestis par les dirigeants désignés depuis leur admissibilité au régime. Les UAD sont acquises à la date de leur attribution. La valeur des UAD est calculée en fonction du prix de clôture de l'action

ordinaire le dernier jour de bourse de 2023. Les UAD accumulent également des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

| Attributions fondées sur des actions | | |
|--------------------------------------|---|--|
| UAD | | |
| | UAD en cours ⁽¹⁾ (les droits afférents à toutes ces UAD ont été acquis) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ⁽²⁾ |
| | Nombre | \$ |
| DENIS RICARD | 51 583 | 4 659 492 |
| JACQUES POTVIN | 11 031 | 996 430 |
| ÉRIC JOBIN | 1 525 | 137 753 |
| MICHAEL L. STICKNEY | 1 383 | 124 926 |
| ALAIN BERGERON | 6 369 | 575 312 |
| PIERRE MIRON | 8 284 | 748 294 |

(1) Total des UAD (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2023.

(2) Ce montant est calculé en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2023 (90,33 \$).

Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2023.

| | Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice ⁽¹⁾ | Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾ | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾ |
|----------------------------|---|--|--|
| DENIS RICARD | 990 750 \$ | 605 400 \$ | 1 222 798 \$ |
| JACQUES POTVIN | 577 938 \$ | 293 761 \$ | 572 456 \$ |
| ÉRIC JOBIN | 61 600 \$ | 157 350 \$ | 371 461 \$ |
| MICHAEL L. STICKNEY | 516 043 \$ | 391 029 \$ ⁽⁴⁾ | 567 102 \$ ⁽⁵⁾ |
| ALAIN BERGERON | 778 250 \$ | 359 395 \$ | 654 292 \$ |
| PIERRE MIRON | 347 988 \$ | 270 863 \$ | 610 188 \$ |

(1) Valeur basée sur le cours de clôture des actions ordinaires le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2021, dont la période de rendement était du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, a été effectué le 29 février 2024, à l'exception de l'attribution de monsieur Stickney, laquelle a été payée le 7 mars 2024.

- (3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAD. Les UAD sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.
- (4) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (290 210 \$ US au taux de 1,3474).
- (5) Le boni annuel de monsieur Stickney a été versé en dollars américains et converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment du paiement (2023 : 420 886 \$ US au taux de 1,3474).

Paiement des attributions d'UAR de 2021

Le programme de rémunération de la haute direction de iA Société financière comprend une combinaison compétitive de régimes incitatifs à base d'actions conçus pour stimuler des performances d'entreprise solides et créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Parmi les régimes incitatifs proposés, le programme inclut un régime d'intéressement à moyen terme qui attribue des unités d'actions restreintes basées sur le rendement (UAR) aux dirigeants désignés.

Les dernières modifications apportées aux normes internationales d'information financière (IFRS) ont eu un impact sur le calcul du paiement des attributions d'UAR attribuées à partir de 2021. Dans ce contexte, iA Société financière a apporté quelques modifications au calcul des paiements d'UAR afin de refléter les changements en matière de déclaration résultant de la mise en œuvre des normes IFRS 17 et IFRS 9.

Transition à IFRS 17

La nouvelle norme IFRS 17 sur la comptabilisation des contrats d'assurance est en vigueur pour les périodes de déclaration annuelle débutant le ou après le 1er janvier 2023. Cette nouvelle norme, qui remplace la norme IFRS 4, a une incidence sur la manière dont les résultats financiers sont évalués et présentés et, plus particulièrement, sur la manière dont des éléments spécifiques sont comptabilisés dans les états financiers.

Reconnaissant l'importance de la cohérence et de l'équité dans l'évaluation de la performance, nous avons anticipé et communiqué l'année dernière que nous évaluons l'impact potentiel de la transition de la norme IFRS 4 vers les normes IFRS 17 et IFRS 9 sur la rémunération incitative. Conformément à notre engagement de maintenir la pertinence et la cohérence de ces mesures dans le cadre de la nouvelle norme comptable, des ajustements appropriés ont été apportés au bénéfice net pour les années 2023 et 2024, pour les UAR attribuées en 2021 et 2022. Les UAR attribuées en 2021 ont été acquises le 31 décembre 2023, marquant la fin de la période d'évaluation du rendement de trois ans pour ces UAR.

Ajustements aux bénéfices nets de 2023 et 2024 pour les attributions 2021 et 2022

Les bénéfices nets et le RTA relatif ont été choisis comme mesures de performance pour les UAR attribuées en 2021 et 2022. L'ajustement des bénéfices nets était un effort délibéré pour les harmoniser avec les cibles initiales fixées en vertu de la norme IFRS 4, garantissant ainsi une approche équitable et cohérente. Cet ajustement a été soigneusement choisi pour maintenir l'intégrité des mesures de performance :

1. En commençant par le bénéfice tiré des activités de base selon la norme IFRS 17, les éléments non sous-jacents qui sont cohérents entre la norme IFRS 4 et la norme IFRS 17 ont été ajoutés à cette mesure.
2. De plus, les deux éléments non sous-jacents suivants, déclarés selon les normes IFRS 17 et IFRS 9, ont été recalibrés pour estimer leur valeur selon la norme IFRS 4 avant d'être ajoutés à la valeur précédente :
 - Impacts liés au marché; et
 - Hypothèses et mesures prises par la direction.

Afin de confirmer son approche, le conseil d'administration a obtenu une opinion indépendante auprès du cabinet d'actuaire externe Eckler. Ce cabinet a jugé que les ajustements proposés étaient raisonnables, et que les estimations étaient basées sur des données financières disponibles et fiables, telles que les résultats financiers historiques de la société et les tests de sensibilité au 31 décembre 2022 en vertu de la norme IFRS 4. Cette confirmation souligne le caractère équitable et pragmatique des objectifs de base ajustés pour les exercices financiers 2023 et 2024.

Conformément à cette approche, le paiement des UAR a été calculé en fonction des principes suivants :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de la Société au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de la Société pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023;
- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'attribution et du coefficient de rendement.

Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA relatif.

- Pour le cycle d'attribution 2021-2023, 75 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour 2021 et 2022, et selon le bénéfice net ajusté réalisé pour 2023.

| | Seuil 50% | Cible 100% | Maximum 150% | Réel | Coefficient du bénéfice net pour la période (arrondi) |
|-----------|--------------|---------------|-----------------|----------|--|
| | Millions | Millions | Millions | Millions | |
| 2021-2023 | 1 900 | 2 450 | 2 600 | 2 511 | 1,203 |

- Pour le cycle d'attribution 2021-2023, 25 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA relatif des trois années de la période de rendement.

| | Seuil 50% | Entre le seuil et la cible 75% | Cible 100% | Entre la cible et le maximum 125% | Maximum 150% | Réel | Coefficient du RTA relatif pour la période (arrondi) |
|-----------|--------------|--------------------------------------|---------------|---|-----------------|------|--|
| 2021-2023 | 66 à 75 % | 56 à 65 % | 46 à 55 % | 36 à 45 % | 1 à 35 % | 36 % | 1,250 |

| | | | | |
|--|----------|---|----------|---|
| 75 % du Coefficient du bénéfice net (1,203 x 75 % = 0,903) | + | 25 % du Coefficient du RTA relatif (1,250 x 25 % = 0,313) | = | Coefficient de rendement pour la période (1,215) |
|--|----------|---|----------|---|

Calcul du paiement des attributions d'UAR de 2021

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le calcul détaillé des paiements des attributions d'UAR de 2021. Il convient de noter qu'à la suite de l'ajustement du bénéfice net de 2023, le coefficient de performance pour le cycle d'attribution 2021-2023 est de 1,215, par rapport à 1,039 si aucun ajustement n'avait été appliqué.

| | Nombre d'UAR attribuées en 2021 | Nombre d'équivalents de dividendes reçus | Nombre total d'UAR | Coefficient de rendement (arrondi) | Prix d'acquisition | Valeur de paiement à l'acquisition | Valeur d'attribution | Différence entre la valeur d'attribution et la valeur de paiement |
|----------------------------|---------------------------------|--|--------------------|------------------------------------|--------------------|------------------------------------|------------------------|---|
| | Nombre | Nombre | Nombre | Multiple | \$ | \$ | \$ | \$ |
| DENIS RICARD | 4 944 | 517 | 5 461 | 1,215 | 91,24 | 605 400 | 284 995 | 320 405 |
| JACQUES POTVIN | 2 399 | 251 | 2 650 | 1,215 | 91,24 | 293 761 | 138 289 | 155 472 |
| ÉRIC JOBIN | 1 285 | 134 | 1 419 | 1,215 | 91,24 | 157 350 | 74 073 | 83 277 |
| MICHAEL L. STICKNEY | 2 370 | 248 | 2 618 | 1,215 | 91,24 | 391 029 ⁽¹⁾ | 174 557 ⁽²⁾ | 216 472 |
| ALAIN BERGERON | 2 935 | 307 | 3 242 | 1,215 | 91,24 | 359 395 | 169 187 | 190 208 |
| PIERRE MIRON | 2 212 | 231 | 2 443 | 1,215 | 91,24 | 270 863 | 127 510 | 143 353 |

(1) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 7 mars 2024, date du paiement (290 210 \$ US au taux de 1,3474).

(2) Les UAR ont été attribuées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777).

Options levées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été levées en 2023.

| | Exercice financier de l'attribution | Attributions d'options | | |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------|---|
| | | Nombre d'actions acquises à la levée | Prix de levée | Valeur nette réalisée à la levée ⁽¹⁾ |
| | Année | Nombre | \$ | \$ |
| DENIS RICARD | 2014 | 10 000 | 43,38 | 462 700 |
| | 2015 | 25 000 | 39,96 | 1 251 431 |
| | 2016 | 20 000 | 40,91 | 967 936 |
| JACQUES POTVIN (maintenant à la retraite) | 2015 | 4 000 | 39,96 | 205 360 |
| ÉRIC JOBIN | 2021 | 2 000 | 57,87 | 63 186 |
| MICHAEL L. STICKNEY | 2014 | 17 400 | 43,38 | 764 930 |
| | 2015 | 11 600 | 39,96 | 541 893 |
| ALAIN BERGERON | 2019 | 30 000 | 54,79 | 926 883 |
| | 2021 | 10 000 | 57,87 | 267 001 |
| PIERRE MIRON | - | - | - | - |
| TOTAL | | 130 000 | | 5 451 320 |

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions au moment de la levée.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1^{er} janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles (« MGA ») des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme

normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements de prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

| | Prestations annuelles payables | | | | | | |
|--|--------------------------------------|------------------------|-------------------------|--|---|---|---|
| | Nombre d'années de service créditées | À la fin de l'exercice | À 65 ans ⁽³⁾ | Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées | Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾ | Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾ | Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées |
| | | Nombre | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| DENIS RICARD⁽¹⁾ | 38,58 | 1 460 419 | 1 619 704 | 19 758 794 | 1 576 803 | 1 921 033 | 23 256 630 |
| JACQUES POTVIN | 33,56 | 555 106 | 604 239 | 6 679 692 | 1 765 920 | 1 364 724 | 9 810 336 |
| ERIC JOBIN | 24,99 | 191 542 | 283 227 | 2 219 919 | 350 162 | 472 672 | 3 042 753 |
| Michael L. Stickney⁽²⁾ | 22,00 | 485 024 | 485 024 | 5 454 101 | 647 916 | 726 993 | 6 829 010 |
| Alain Bergeron | 4,33 | 74 710 | 448 297 | 609 531 | 183 894 | 165 605 | 959 030 |
| PIERRE MIRON | 5,32 | 73 491 | 148 785 | 789 711 | 350 275 | 153 964 | 1 293 950 |

(1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

(2) Depuis le 1^{er} septembre 2012, monsieur Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé.

(3) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.

(4) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs. Les écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs sont ceux selon l'évaluation actuarielle la plus récente soit celle au 31 décembre 2022. La Société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022.

(5) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année, de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses ainsi que d'autres changements non compensatoires intervenus au cours de l'année.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2023. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de onze paiements, le premier étant le 1^{er} du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1^{er} décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1^{er} décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle à la suite de ces paiements.

| | Valeur accumulée au début de l'exercice | Montant rémunérateur | Non rémunérateur | Valeur accumulée à la fin de l'exercice |
|----------------------------|---|----------------------|------------------|---|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| MICHAEL L. STICKNEY | 413 017 | - | 54 105 | 467 122 |

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec monsieur Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années additionnelles de service pour les fins des régimes de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité des options d'achat d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. Par contre, le régime d'unités d'actions liées au rendement et le régime d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

| | Éléments de rémunération | |
|--|---|--|
| | Options | UAR |
| Démission | Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi. | Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi. |
| Cessation d'emploi (sans motif valable) | Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement. | Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. |
| Cessation d'emploi (pour un motif valable) | Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi. | Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi. |
| Départ à la retraite | Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement. | Le participant doit avoir atteint l'âge de 65 ans pour bénéficier des dispositions relatives à la retraite, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement. Pour les participants qui remplissent les conditions requises, les attributions continueront d'être acquises comme si le participant restait un employé admissible à la date de départ à la retraite. Pour les participants qui ne remplissent pas les conditions requises, l'acquisition des attributions sera en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. |
| Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle | Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement. | Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition. |

Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en présumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2023 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2023 (90,33 \$).

| | Type de paiement | Démission | Cessation d'emploi (sans motif valable) | Cessation d'emploi (pour un motif valable) | Départ à la retraite | Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle |
|----------------------------|------------------------|-----------|---|--|----------------------|--|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| DENIS RICARD | Salaire | - | 2 038 400 | - | - | 2 038 400 |
| | Boni annuel | - | 2 667 766 | - | - | 2 667 766 |
| | UAR | - | 2 748 549 | - | 2 748 549 | 2 748 549 |
| | Options | - | 1 874 050 | - | - | 1 874 050 |
| | Prestation de retraite | - | 3 115 892 | - | - | 3 115 892 |
| | Valeur totale | - | 12 444 657 | - | 2 748 549 | 12 444 657 |
| JACQUES POTVIN | Salaire | - | - | - | - | - |
| | Boni annuel | - | - | - | - | - |
| | UAR | - | 1 229 947 | - | 1 229 947 | 1 229 947 |
| | Options | - | - | - | - | - |
| | Prestation de retraite | - | - | - | - | - |
| | Valeur totale | - | 1 229 947 | - | 1 229 947 | 1 229 947 |
| ÉRIC JOBIN | Salaire | - | - | - | - | - |
| | Boni annuel | - | - | - | - | - |
| | UAR | - | 403 118 | - | 403 118 | 403 118 |
| | Options | - | - | - | - | - |
| | Prestation de retraite | - | - | - | - | - |
| | Valeur totale | - | 403 118 | - | 403 118 | 403 118 |
| MICHAEL L. STICKNEY | Salaire | - | - | - | - | - |
| | Boni annuel | - | - | - | - | - |
| | UAR | - | 1 060 463 US | - | 1 826 313 US | 1 060 463 US |
| | Options | - | - | - | - | - |
| | Prestation de retraite | - | - | - | - | - |
| | Valeur totale | - | 1 060 463 US | - | 1 826 313 US | 1 060 463 US |

| | | Démission | Cessation d'emploi (sans motif valable) | Cessation d'emploi (pour un motif valable) | Départ à la retraite | Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle |
|-----------------------|------------------------|-----------|---|--|----------------------|--|
| Type de paiement | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| ALAIN BERGERON | Salaire | - | - | - | - | - |
| | Boni annuel | - | - | - | - | - |
| | UAR | - | 1 295 581 | - | 1 295 581 | 1 295 581 |
| | Options | - | - | - | - | - |
| | Prestation de retraite | - | - | - | - | - |
| | Valeur totale | - | 1 295 581 | - | 1 295 581 | 1 295 581 |
| PIERRE MIRON | Salaire | - | - | - | - | - |
| | Boni annuel | - | - | - | - | - |
| | UAR | - | 1 233 603 | - | 1 233 603 | 1 233 603 |
| | Options | - | - | - | - | - |
| | Prestation de retraite | - | - | - | - | - |
| | Valeur totale | - | 1 233 603 | - | 1 233 603 | 1 233 603 |

Autres renseignements

Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 7 novembre 2023, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, lequel a débuté le 14 novembre 2023 et prendra fin au plus tard le 13 novembre 2024, sous réserve de la mise en place d'une nouvelle offre. En vertu du nouveau programme, la Société peut acquérir, au cours de la période susmentionnée, jusqu'à 5 046 835 actions ordinaires, représentant approximativement 5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 octobre 2023. Les rachats s'effectueront au cours du marché en vigueur au moment du rachat par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'une autre plateforme de négociation canadienne, conformément aux règles et politiques des marchés. La Société estime que le rachat de ses actions ordinaires représente une utilisation appropriée de ses fonds et est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, une copie de l'avis d'intention relatif au programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société, approuvé par la Bourse de Toronto, sur demande adressée à la secrétaire de la Société, au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun des hauts dirigeants, des administrateurs ou des candidats à l'élection à titre d'administrateur de la Société ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe n'avait d'intérêt, directement ou indirectement, dans une opération importante réalisée depuis le début du dernier exercice financier ou dans une opération projetée qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou l'une de ses filiales.

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition de ses actions ou, à l'exception des prêts de caractère courant, à d'autres fins. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements financiers sur la Société sont fournis dans nos états financiers consolidés comparatifs et notre *Rapport de gestion annuel* en ce qui a trait à notre dernier exercice terminé. Les plus récents exemplaires de ces documents et ceux de notre *Notice annuelle* et de notre *Rapport annuel* peuvent être consultés sur notre site Internet au ia.ca. Des copies imprimées peuvent également être obtenues, sans frais, sur demande adressée à la secrétaire de la Société par courriel au secretariat_corporatif@ia.ca. Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont également offerts sur le site Internet de SEDAR+ au sedarplus.ca, et sur notre site Internet à ia.ca.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la circulaire ainsi que son envoi.

Québec (Québec), le 12 mars 2024

Secrétaire de la Société

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie Cantin', written in a cursive style.

Amélie Cantin

ANNEXE A – Mandat du conseil d'administration

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION iA Société financière Inc.

Le conseil d'administration (le « **Conseil** ») a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de iA Société financière inc. (la « **Société** »).

Composition et quorum

Le Conseil doit être constitué conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Société, tel qu'il peut être modifié de temps à autre.

Le Conseil est composé d'au moins neuf (9) et au plus vingt et un (21) administrateurs.

Il y a quorum aux réunions du Conseil lorsque plus de la moitié des administrateurs en fonction sont présents. Si le quorum nécessaire au vote sur une résolution n'est pas atteint uniquement parce qu'un administrateur n'a pas le droit d'assister aux délibérations en application de la loi, les autres administrateurs présents sont réputés constituer le quorum aux fins du vote.

Rôle et responsabilités

Le rôle du Conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance.

La **fonction de prise de décisions** comporte l'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit aux risques. Elle comporte également l'adoption des politiques fondamentales de la Société et l'approbation des principales décisions d'affaires.

La **fonction de surveillance** comporte la supervision des décisions prises et de la gestion effectuée par la direction, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs, le cas échéant. Elle vise également à prodiguer des consignes et des conseils éclairés à la haute direction.

Il incombe au Conseil de s'acquitter, directement ou par l'intermédiaire d'un comité, des responsabilités définies dans le présent mandat. Les comités doivent faire rapport de leurs activités et de leurs recommandations au Conseil.

Le Conseil a pour responsabilités :

1. Culture d'entreprise

- Promouvoir une culture d'intégrité au sein de la Société, fondée sur un comportement organisationnel éthique.
- Veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction soient intègres et créent une culture d'éthique et d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

- Veiller à ce que le président et chef de la direction, les membres de la haute direction et les personnes clés de la Société respectent les critères d'intégrité, de probité, de compétences et agissent en cohérence avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société.
- Adopter le Code de conduite professionnelle de iA Groupe financier (le « Code ») qui définit des normes visant raisonnablement à promouvoir l'intégrité et à prévenir les fautes, y compris les conflits d'intérêts, et le traitement des renseignements confidentiels.
- Veiller au respect du Code et passer en revue des rapports confirmant sa mise en application.

2. Planification stratégique

- Adopter un processus de planification stratégique, incluant la planification de la gestion du capital.
- Superviser l'élaboration de l'orientation, des plans et des priorités stratégiques de la Société.
- Approuver, au moins une fois par an, un plan stratégique qui prend en compte, notamment, les objectifs financiers, les occasions qui s'offrent à la Société, les risques auxquels elle est confrontée et son appétit pour le risque.
- Surveiller la mise en œuvre et l'efficacité des plans stratégiques et d'exploitation qui ont été approuvés.
- Approuver les principales décisions d'affaires.

3. Surveillance de la gestion des risques

3.1. Cadre de gestion des risques et de la conformité et gestion du capital

- Approuver le cadre de gestion des risques et de la conformité et les politiques mises en place afin d'identifier, d'évaluer, de communiquer, de gérer, d'atténuer et de surveiller les principaux risques associés aux activités de la Société.
- Passer en revue les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« EIRS » ou « ORSA »), incluant les résultats des simulations de crise.
- Approuver annuellement ou plus fréquemment au besoin, l'énoncé d'appétit et le niveau de tolérance aux risques ainsi que le ratio cible interne et le niveau d'opération visé du ratio de solvabilité de la Société et prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce qu'ils soient adéquatement respectés.
- Surveiller les stratégies en matière de gestion du capital et approuver les politiques visant à déterminer et maintenir le niveau approprié de capital en fonction des risques et des objectifs stratégiques de la Société,

3.2. Information financière et contrôles internes

- Superviser les systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de sa communication, en surveiller l'intégrité et s'assurer périodiquement de l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement.

- Veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour corriger tout problème important relatif aux systèmes de contrôle interne et en assurer le suivi approprié.
- Examiner et approuver, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers et les rapports de gestion annuels et trimestriels, la notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations et les autres documents publics d'information en s'appuyant sur les analyses détaillées fournies par la direction et les comités responsables.
- Recommander aux actionnaires la nomination de l'auditeur externe, et en déterminer la rémunération.
- Superviser la conformité aux exigences en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.
- Approuver le paiement des dividendes, de même que l'affectation des capitaux, les dépenses et les transactions dont les montants excèdent les seuils fixés par le Conseil.

4. Gouvernance

4.1. Structure

- Élaborer un ensemble de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance.
- Adopter une politique sur l'indépendance des administrateurs et élaborer des structures appropriées qui permettent au Conseil d'agir de manière indépendante par rapport à la direction.
- Mettre en place des comités qui relèvent du Conseil et définir leurs mandats afin d'aider le Conseil à assumer ses fonctions et ses responsabilités.
- Établir les attentes envers les administrateurs, notamment en ce qui a trait à la présence, à la préparation et à la participation exigées.
- Définir les obligations des administrateurs et veiller à ce que chacun s'acquitte de ses obligations en agissant honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la Société, et en exerçant le soin, la diligence et l'habileté qu'on peut attendre d'une personne raisonnable et prudente.

4.2. Élection, évaluation et rémunération du Conseil

- Recommander aux actionnaires des candidats en vue de l'élection aux postes d'administrateurs.
- Approuver la nomination du président du Conseil ainsi que les membres et présidents des comités du Conseil.
- Approuver la rémunération des administrateurs.
- Procéder régulièrement à une autoévaluation individuelle et collective du Conseil, de ses comités et de ses membres et examiner sa composition dans une optique d'efficacité et d'apport, tout en visant l'indépendance du Conseil et de ses membres.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du Conseil.

4.3. Formation

- Veiller à ce que les administrateurs bénéficient d'un programme d'orientation et aient accès à de la formation continue leur permettant de parfaire leurs compétences et d'acquérir une connaissance approfondie de la Société, de l'environnement dans lequel elle opère, de sa culture, de ses secteurs d'activités ainsi que de son profil de risque.

4.4. Supervision de la haute direction et rémunération

- Superviser l'établissement des grands principes de la Société en matière de ressources humaines et de rémunération et approuver la structure organisationnelle.
- Approuver la politique de rémunération des membres de la haute direction et des personnes clés de la Société et veiller à ce qu'elle soit alignée avec les intérêts long terme de la Société.
- Superviser la sélection, la nomination et le perfectionnement du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Passer en revue l'établissement des cibles de rendement annuelles et l'évaluation de rendement annuelle du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du président et chef de la direction, des membres de la haute direction et autres postes clés de la Société.

4.5. Communications et déclarations publiques

- Approuver la politique de divulgation de l'information qui régit la communication de renseignements touchant la Société et qui prévoit la diffusion de cette information en temps opportun, de manière exacte et équitable, et dans le respect des exigences d'ordre légal et réglementaire.
- Superviser les communications et l'information importantes destinées aux parties prenantes, étant entendu que le président et chef de la direction, le président du Conseil ou tout autre administrateur autorisé par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil peut communiquer avec les actionnaires ou les partenaires de la Société au nom de cette dernière.

Mode de fonctionnement

Fréquence : Le Conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le président du Conseil préside toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la Société et toutes les réunions du Conseil. Il peut assister, à titre d'invité, aux réunions des différents comités du Conseil pour lesquels il n'est pas membre.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Conseil agit comme secrétaire.

Ordre du jour : Le président du Conseil établit l'ordre du jour de chaque réunion en consultation avec le président et chef de la direction et le secrétaire de la Société. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Conseil en temps utile avant les réunions.

Huis clos : Le Conseil se réunit à huis clos après chaque réunion régulière, sans la présence de la direction.

Pouvoir de consultation : Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut consulter sans restriction la direction et a le pouvoir de choisir et d'engager, pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un conseiller juridique, un conseiller en comptabilité ou un autre conseiller indépendant et de mettre fin aux mandats de ce dernier ainsi que d'approuver ses honoraires.

Révision du mandat : Le Conseil passe en revue périodiquement son mandat et y apporte les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

ANNEXE B – Propositions d'actionnaires

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** »), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3, a soumis cinq propositions, dont quatre sont soumises au vote.

La copie des propositions du MÉDAC soumises au vote ainsi que leurs commentaires respectifs à l'appui de celles-ci sont textuellement reproduits ci-dessous. Pour chaque proposition, la réponse du conseil d'administration, incluant sa recommandation de vote, suit la proposition.

Proposition n° 1 – Rémunération incitative pour l'ensemble des employés au regard d'objectifs ESG

Il est proposé que le conseil d'administration considère l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative ayant pour objectif de lier une partie de la rémunération de l'ensemble des employés à la performance de l'organisation au regard de ses principaux objectifs ESG.

En avril 2022, le PDG de *Mastercard*, Michael Miebach, annonçait que l'entreprise élargissait son programme de rémunération incitative visant à l'atteinte d'objectifs ESG à l'ensemble des employés¹. Faisant référence à l'implantation d'un tel programme auprès des membres de la haute direction au cours de l'année précédente, celui-ci mentionnait que cette stratégie de rémunération avait permis d'atteindre et de dépasser les objectifs fixés. Il ajoutait :

« Tous et chacun d'entre nous partage la responsabilité de nos engagements en matière ESG [...] Voilà la raison pour laquelle nous étendrons la portée de ce modèle à l'ensemble de nos employés, partout, et que nous en tiendrons compte dans notre *score* corporatif, haussant d'un cran notre devoir collectif et notre progression sur le sujet². » [Traduction libre.]

À son instar, nous croyons que l'atteinte de nombreux objectifs ESG n'est pas uniquement du ressort de la haute direction, mais de l'ensemble des employés qui, dans leur travail quotidien, peuvent contribuer d'une manière significative à l'atteinte des objectifs prioritaires de l'organisation, à les dépasser et à suggérer des voies innovatrices pour les atteindre plus rapidement. Pour le PDG de *Mastercard*, cette nouvelle stratégie de rémunération incluant l'ensemble des employés l'a conduit à devancer l'atteinte de la carboneutralité de 2050 à 2040³.

(1) *Sharing accountability and success: Why we're linking employee compensation to ESG goals*, **Michael Miebach** (PDG), Mastercard, 2022-04-19 <https://www.mastercard.com/news/perspectives/2022/esg-goals-and-employee-compensation/>

(2) « *Each and every one of us shares the responsibility to uphold our ESG commitments [...] That's why we're extending that model to our annual corporate score and all employees globally, taking our shared accountability and progress to the next level.* » *Mastercard ties ESG to all employee pay*, **Rick Spence**, Corporate Knights, 2022-06-01 <https://www.corporateknights.com/leadership/mastercard-ties-esg-to-all-employee-pay/>

(3) *Mastercard to link all employee bonuses to ESG goals*, Reuters, 2022-04-19 <https://www.reuters.com/business/finance/mastercard-link-all-employee-bonuses-esg-goals-2022-04-19/>

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : iA Groupe financier croit à l'importance d'intégrer les facteurs ESG dans sa stratégie d'entreprise pour favoriser son succès à long terme et croit à l'importance de maintenir une composante ESG dans le régime de bonification annuelle de l'ensemble des employés. C'est pourquoi, depuis 2015, un critère ESG a été intégré dans la rémunération variable des employés réguliers, et depuis 2021, cette même mesure a été étendue à l'ensemble des cadres supérieurs. La composante ESG qui a été retenue est l'indice de recommandation de la clientèle (l' « IRC »), soit une unité de mesure qui tient compte de la satisfaction des clients et qui s'inscrit parfaitement bien dans les valeurs et la raison d'être de la Société. En intégrant cette mesure ESG dans le régime de boni annuel des employés, la Société s'est assurée de créer un lien additionnel entre la rémunération des employés et l'importance de la satisfaction des clients.

Depuis quelques années déjà, iA Groupe financier mesure régulièrement l'IRC dans chacun de ses secteurs d'activité et a développé ainsi un mécanisme rigoureux de recherche, de calcul et d'analyse de l'IRC, lequel est devenu une composante essentielle de son vaste programme d'expérience client. L'IRC est hautement corrélé avec la satisfaction des clients et devient ainsi une unité de mesure des plus pertinentes dans les volets sociaux et de gouvernance de la durabilité.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

Proposition n° 2 – Assemblées annuelles des actionnaires en personne

Il est proposé que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.

Depuis 2020, année où les assemblées annuelles ont commencé à se tenir en mode virtuel en raison des restrictions sanitaires relatives à la COVID-19, nous avons formulé de nombreuses critiques quant au déroulement de ces assemblées¹.

Dans les Principes de gouvernance de l'OCDE, il est écrit :

« [...] il y a lieu de veiller scrupuleusement à ce que les assemblées à distance ne réduisent pas, par rapport aux réunions physiques, les possibilités offertes aux actionnaires de dialoguer avec les conseils d'administration et les dirigeants et de leur poser des questions. Certaines juridictions ont formulé des orientations pour faciliter la tenue des réunions à distance, notamment en ce qui concerne le traitement des questions soumises aux actionnaires, les réponses de ces derniers, et leur diffusion, dans le but d'assurer un examen transparent des questions par les conseils d'administration et les dirigeants, y compris pour ce qui est de la manière dont les questions sont recueillies, combinées, traitées et communiquées. Ces orientations peuvent également porter sur la manière de gérer les perturbations liées aux outils technologiques susceptibles d'entraver l'accès à distance aux réunions². »

Les assemblées virtuelles permettent des gains que nous reconnaissons d'emblée, mais elles ne devraient pas permettre de ne pas tenir d'assemblées en personne. À

l'instar de *Teachers*³, nous sommes d'avis que les assemblées annuelles des actionnaires devraient se tenir en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire (au format hybride, comme toutes les banques l'ont fait en 2023), sans remplacer les assemblées en personne. Il est entendu que tous les actionnaires doivent jouir des mêmes droits, quel que soit leur mode de participation, en personne ou à distance. Cette position est soutenue par plusieurs organisations, notamment la *Canadian Coalition for Good Governance* (CCGG)⁴ et de nombreux investisseurs institutionnels de grande importance.

- (1) Assemblées annuelles : dérive virtuelle, le MÉDAC, 2023-05-09 <https://medac.qc.ca/2098/>
- (2) Recommandation du Conseil relative aux Principes de gouvernance d'entreprise, Instruments juridiques de l'OCDE, OECD/LEGAL/0413, adopté le 2015-07-07, amendé le 2023-06-07 <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0413>
- (3) Une bonne gouvernance d'entreprise, c'est rentable — Principes du vote par procuration pour 2023, Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers') https://www.otpp.com/content/dam/otpp/documents/OTPP_Proxy_Voting_Guidelines_2023_FR.pdf
- (4) « Virtual-only shareholder meetings are an unsatisfactory substitute for in-person shareholder meetings because they risk undermining the ability of shareholders to hold management accountable. », Say no to virtual-only shareholder meetings – they let companies duck accountability, Catherine McCall, The Globe and Mail, 21 mai 2023 <https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-say-no-to-virtual-only-shareholder-meetings-they-let-companies-duck/>

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : Depuis 2020, iA Groupe financier a tenu des assemblées annuelles d'actionnaires uniquement virtuelles. Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée annuelle par le biais d'une webdiffusion en direct et en ligne uniquement. Le mode virtuel permet la simplicité et donne aux actionnaires une chance égale de participer à l'assemblée, quelle que soit leur situation géographique. La Société est d'avis que la tenue d'assemblées des actionnaires uniquement virtuelles profite à toutes les parties prenantes et ne limite pas les droits des actionnaires à participer à l'assemblée et constitue une utilisation responsable et appropriées des ressources de la Société.

La *Loi sur les sociétés par actions (Québec)* et le règlement intérieur de la Société autorisent la tenue d'assemblées des actionnaires uniquement virtuelles et définissent les paramètres à suivre par la Société pour la tenue de ces assemblées. Afin de respecter les meilleures pratiques en matière d'assemblées virtuelles, incluant les lignes directrices des Autorités canadiennes en valeurs mobilières relatives aux assemblées virtuelles d'actionnaires, la Société met à jour et publie chaque année les *règles de conduite de l'assemblée virtuelle*, qui fournissent des informations non seulement sur la procédure de vote en ligne, mais aussi sur les différents moyens de soumettre des commentaires et des questions lors de l'assemblée. De plus, directement sur la plateforme de réunion, une assistance technique est offerte à tous les participants, quel que soit leur statut d'actionnaire ou d'invité.

La Société effectue également, avant l'assemblée, des tests avec les actionnaires et les représentants des actionnaires afin de prévenir les problèmes de connectivité et les incidents techniques lors de l'assemblée. Lors des dernières assemblées annuelles, la Société a également donné aux représentants des actionnaires présentant des propositions d'actionnaires l'option de présenter ces propositions par vidéo, offre qui a été acceptée par le représentant du MÉDAC.

iA Groupe financier collabore chaque année avec son principal fournisseur de services afin d'améliorer l'expérience pour toutes les parties prenantes qui participent à l'assemblée. iA Groupe financier est fier des progrès qu'il a réalisés depuis la première assemblée virtuelle en ligne, qui s'est tenue dans des circonstances sans précédent. Les actionnaires sont également encouragés à offrir une rétroaction sur leur expérience lors de l'assemblée.

Le conseil d'administration et la direction encouragent fortement l'interaction avec les actionnaires et estiment qu'il est important d'avoir, en plus de l'assemblée annuelle, un engagement régulier avec les actionnaires tout au long de l'année. À cet effet, les actionnaires peuvent communiquer à tout moment avec la Société pour discuter de toute question relative à la Société.

Les assemblées uniquement virtuelles de la Société sont organisées de manière à protéger le droit de participation des actionnaires et le fait de retirer à la Société la possibilité d'organiser des assemblées uniquement virtuelles est trop prescriptif.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

Proposition n° 3 – Nomination de l'auditeur

Il est proposé que le conseil d'administration fasse appel, en fonction de la durée des contrats en cours, à d'autres auditeurs étant donné le nombre d'actionnaires ayant exprimé un vote d'abstention à ce sujet à la dernière assemblée annuelle.

Près de la moitié des organisations que nous suivons de près en participant à leurs assemblées annuelles ont connu des votes d'abstention élevés en regard de la nomination de leurs auditeurs externes. Ces votes ne s'expriment pas seulement en regard d'un cabinet d'experts-comptables, mais de quelques-uns, ce qui laisse à penser que les actionnaires souhaitent obtenir une nouvelle vision quant à la fiabilité des informations financières qui leur sont transmises et à l'indépendance des experts-comptables.

L'objectif d'une rotation des auditeurs vise à réduire les menaces à leur indépendance, engendrées en grande partie par la familiarité qui s'installe progressivement avec le temps. Il est permis de craindre qu'à long terme, l'auditeur ne devienne trop proche du client. À titre d'exemple, l'indépendance de l'auditeur peut diminuer lorsque naissent des amitiés : l'auditeur s'associe de trop près aux intérêts des dirigeants de l'entreprise cliente, le plan de vérification devient répétitif, ou l'auditeur hésite à prendre des décisions qui laisseraient supposer que ses décisions antérieures étaient erronées.

Bref, des risques de familiarité avec le client sont susceptibles de nuire à la rigueur, l'objectivité et à l'esprit critique de l'auditeur. Est-ce que le pourcentage d'abstentions à l'endroit de la nomination de l'auditeur actuel reflète cette opinion? Nous sommes d'avis qu'un tel service doit faire l'objet d'un renouvellement de vision à une plus grande fréquence afin d'assurer les actionnaires que leurs auditeurs leur offrent le meilleur service à un prix concurrentiel tout en assurant une nouvelle approche à l'audit par un cabinet différent.

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : Pour l'exercice 2024, et conformément à une recommandation du comité d'audit et du conseil, la Société propose que le mandat de Deloitte à titre d'auditeur externe soit renouvelé. La Société lance périodiquement des appels d'offres pour des services d'audit. Le dernier appel d'offres pour des services d'audit était pour l'audit de l'exercice 2013 et le prochain processus d'appel d'offres pour des services d'audit est prévu au début de 2025 pour l'exercice 2026.

Selon le rapport *Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien*, publié en 2013 par les Comptables professionnels agréés du Canada et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (« **CCRC** »), le groupe de travail sur l'indépendance de l'auditeur a conclu que la rotation obligatoire des cabinets d'audit et les appels d'offres périodiques pour l'audit ne contribuaient pas à l'amélioration de la qualité de l'audit et n'appuyait pas la proposition de requérir la réalisation d'appels d'offres périodiques pour l'auditeur¹. Selon le groupe de travail :

« [...] il y a peu d'arguments convaincants à l'appui des avantages que l'on prête aux propositions reposant sur l'obligation de changer de cabinet d'audit. Par ailleurs, rien ne prouve que la rotation obligatoire des cabinets d'audit améliore l'esprit critique de l'auditeur et amène celui-ci à remettre en question les jugements et les gestes de la direction. »²

Afin de répondre aux menaces potentielles liées à la familiarité et à l'intérêt personnel découlant d'une relation à long terme avec un auditeur, le CCRC recommande qu'une évaluation complète périodique de l'auditeur externe soit effectuée. La dernière révision complète par la Société des services de Deloitte remonte à 2017 et la prochaine est prévue pour 2024.

De plus, veuillez consulter la section « Nomination de l'auditeur externe » de la circulaire pour l'ensemble des mesures mises en place par la Société pour le maintien de l'indépendance de l'auditeur externe.

La Société estime que le fait de faire affaire avec le même auditeur depuis un certain temps contribue à une plus grande qualité des services d'audit en raison de la connaissance approfondie qu'a Deloitte des activités et des opérations de la Société et de ses politiques, pratiques, systèmes et contrôles internes en matière de comptabilité. La connaissance institutionnelle de Deloitte des activités de la Société mène également à des efficacités tirées de l'expérience, qui se traduisent en économie d'honoraires, et par une proactivité quant aux enjeux dont la portée s'étend au-delà du mandat annuel ou qui n'auraient pas été détectés par un auditeur moins familiarisé avec les produits et les procédures de la Société.

Au cours des dernières années, la Société a travaillé activement à la mise en place des normes IFRS 9 et IFRS 17, ce qui représentait un défi de taille pour les secteurs de l'assurance et des investissements, en modifiant considérablement la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Tout au long du processus, Deloitte a acquis une connaissance approfondie des nouvelles normes en lien avec la Société et des solutions mises en place par cette dernière. La Société a estimé qu'un appel d'offres pour des services d'audit pendant la période de transition vers IFRS 9/17 n'était pas approprié. Maintenant que la transition vers les nouvelles normes est achevée, la Société a l'intention de lancer un processus d'appel d'offres pour les services d'audit au début de 2025 pour les services d'audit de la période de référence 2026.

(1) Rapport définitif : Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien – Conclusions et recommandations, p. 12, <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/audit-et-certification/amelioration-de-la-qualite-de-laudit/publications/initiative-aqa/rapport-definitif-aqa-recommandations-canadiennes>.

Exiger de la Société qu'elle engage un autre auditeur externe est injustifié, trop prescriptif et ne serait pas dans l'intérêt de la Société ou de ses actionnaires. En outre, cela serait coûteux, perturbateur et sans garantie d'une indépendance accrue ou d'une meilleure qualité de travail.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

(1) *Amélioration de la qualité de l'audit : Conclusions et recommandations*, p. 12 <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/audit-et-certification/amelioration-de-la-qualite-de-laudit/publications/initiative-aqa/rapport-definitif-aqa-recommandations-canadiennes>

(2) *Idem*, p. 11

Proposition n°4 – Vote consultatif sur les politiques environnementales

Il est proposé que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

Selon un sondage en ligne¹ mené par Léger Marketing et l'Association d'études canadiennes pour La Presse Canadienne au cours du mois d'octobre 2022, 70 % des Canadiens sont inquiets ou très inquiets par rapport aux changements climatiques. Le pourcentage élevé obtenu en faveur de notre proposition sur une consultation des actionnaires sur ce sujet reflète bien ce souci à l'échelle canadienne. Il est également sûrement l'expression de l'interrogation des actionnaires de l'entreprise quant à l'envergure des actions posées pour créer un meilleur environnement.

Les récents feux de forêt et les inondations de la dernière année sont loin d'atténuer ces préoccupations et il est permis de penser qu'elles deviendront de plus en plus vives.

Nous avons bien pris connaissance de votre réponse dans la lettre circulaire de l'année dernière et nous tenons à souligner votre ouverture à consulter certaines parties prenantes et certains actionnaires sur les stratégies que vous souhaitez mettre de l'avant au cours des prochaines années. Toutefois, les résultats obtenus en faveur de notre proposition indiquent que ces actionnaires souhaitent être consultés systématiquement et annuellement sur vos initiatives.

Il nous reste peu de temps pour assainir notre environnement et laisser aux générations futures un milieu où il fera bon vivre. Il est donc important que les actionnaires puissent exprimer leur opinion sur l'envergure des gestes que nos organisations souhaitent poser au cours des prochaines années et stimulent une plus grande proactivité.

(1) Sondage Léger Marketing — La plupart des Canadiens s'inquiètent des changements climatiques, La Presse canadienne, En Beauce, 2022-10-14 <https://www.enbeauce.com/actualites/environnement/473746/la-pluspart-des-canadiens-sinquiètent-des-changements-climatiques>

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : En 2023, iA Groupe financier a réalisé pour la première fois une analyse de matérialité dans l'objectif de comprendre et de consulter ses parties prenantes sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») qui devraient être priorités dans l'avenir. Les résultats de cette analyse placent la lutte contre les changements climatiques dans le TOP 5 des priorités. Nous prévoyons

reconduire cet exercice au moins tous les cinq ans, afin de maintenir un dialogue constructif et ouvert avec nos parties prenantes, incluant nos actionnaires, et ce, en plus de nos rencontres récurrentes avec ces derniers tout au long de l'année.

En termes de stratégie climatique, iA Groupe financier vise à atteindre, à long terme, les cinq objectifs suivants :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités et notre portefeuille de placements;
2. Intégrer les considérations liées au climat dans l'ensemble des processus et des prises de décisions, y compris dans nos investissements;
3. Implanter une saine gestion des risques liés aux changements climatiques et renforcer la résilience aux répercussions physiques des changements climatiques dans l'ensemble de nos activités;
4. Renforcer la divulgation des informations liées au climat conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») (ou tout équivalent à l'avenir) et faciliter la divulgation de ces informations par les sociétés du portefeuille de placements;
5. Contribuer à faire progresser la compréhension des répercussions des changements climatiques sur le secteur de l'assurance.

Ces cinq objectifs sont étayés et suivis dans nos différents rapports publics, tels que le *Rapport de durabilité 2023*, ainsi que le *Rapport - Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) 2023*.

Pour ce qui est du premier objectif, la Société a procédé, comme prévu, à l'actualisation de sa stratégie climatique en annonçant notamment ses deux nouvelles cibles, soit réduire, d'ici 2035, de 60 % l'intensité des émissions de carbone du parc immobilier canadien et de 40 % l'intensité des émissions de carbone du portefeuille d'obligations canadiennes d'entreprises publiques (utilisant l'année 2022 à titre de référence).

Nous réitérons que le manque de cadre normatif actuel suscite des votes subjectifs et nous croyons donc que cette réglementation permettra d'établir un meilleur suivi des efforts faits par les entreprises, ainsi qu'une comparabilité juste et objective pour les investisseurs⁽¹⁾. D'ailleurs, les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, un programme reconnu dans le domaine, souligne que :

« [Traduction libre] Les avantages associés aux votes consultatifs sur les plans de transition climatique en tant que mécanisme permettant de mener une action climatique globale semblent être contrebalancés par les risques et les conséquences involontaires potentielles. »⁽²⁾

En somme, iA Groupe financier fait preuve de transparence en publiant ses avancées, ses défis et sa performance relative au climat, lesquels sont basés sur des cadres reconnus. Les pratiques de la Société ne sont pas controversées sur les questions climatiques. Par ailleurs, iA Groupe financier privilégie une approche ouverte à l'égard de ce sujet complexe, avec ses parties prenantes, le dialogue demeurant donc ouvert. L'approche de la Société en matière de changements climatiques a été discutée dans le cadre de l'engagement avec les actionnaires au cours de la dernière année et continuera d'être abordée avec les actionnaires à l'avenir.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

- (1) Présentement, chaque institution détermine sur quelle approche divulguer ses informations (opérationnelle comparativement à financière; SASB comparativement à GRI; etc.).
- (2) *Climate transition plan votes : Investor update*, 14 décembre 2022, Principles for Responsible Investment, <https://www.unpri.org/stewardship/climate-transition-plan-votes-investor-update/10815.article#:~:text=Shell's%20transition%20plan%20was%20approved,risks%20and%20potential%20unintended%20consequences.>

Propositions retirées

À la suite de discussions, le MÉDAC a accepté que la proposition suivante ne soit pas soumise au vote. À la demande du MÉDAC, la copie de la proposition ainsi que les commentaires du MÉDAC à l'appui de celle-ci sont reproduits ci-dessous à titre informatif. La réponse du conseil d'administration suit la proposition.

Proposition A – Divulgarion des langues maîtrisées par les dirigeants

Il est proposé que les langues maîtrisées par les membres de la direction soient divulguées dans la circulaire de sollicitation de procurations.

En 2023, nous avons déposé une proposition d'actionnaires demandant la divulgation des langues maîtrisées par les administrateurs d'une vingtaine de sociétés ouvertes. À la suite de discussions, la quasi-totalité de ces entreprises – y compris les 7 grandes banques – a accepté d'en divulguer l'information. Cette nouvelle proposition vise la divulgation de la même information quant aux dirigeants, a minima les « membres de la haute direction visés¹ ».

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité. Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet – et pour plusieurs autres raisons par ailleurs – opportun, pour toutes les parties intéressées (parties prenantes), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par ses dirigeants. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque dirigeant d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement auprès de ses équipes, des actionnaires et de l'ensemble des parties.

- (1) Tels que définis, notamment et sans s'y restreindre strictement, au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue.

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : Les langues maîtrisées par chaque dirigeant désigné sont indiquées dans la section « Détails de la rémunération individuelle » aux pages 93 à 105 de la circulaire.

En tant que société ayant des activités à la grandeur du Canada et des États-Unis, iA Groupe financier se conforme aux lois et règlements applicables dans toutes les juridictions où il exerce des activités, notamment au Québec. La Société se conforme aux exigences de la *Charte de la langue française* et reconnaît l'importance du français comme langue de travail au Québec. La Société reconnaît l'importance du français en offrant notamment des cours de français aux employés permanents ayant une connaissance de la langue de niveau débutant ou intermédiaire. Le coût des cours de français est assumé par la Société.

ia Société financière inc.

Siège social

ia Groupe financier

1080, Grande Allée Ouest

C. P. 1907, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 418 684-5000

Sans frais : 1 800 463-6236

ia.ca

Valeurs sûres et regard tourné vers l'avenir

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

ia Groupe financier est un autre nom sous lequel **ia Société financière inc.** exerce ses activités et une marque de commerce de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** utilisée sous licence.

ia.ca

